UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00692501 0

LA FAMILLE

D'IRUMBERRY DE SALABERRY

R888fsa

LA FAMILLE

D'IRUMBERRY DE SALABERRY

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Tant que Châteauguay ne sera pas effacé de la carte du Canada, le nom de Salaberry y sera associé.

AUBERT DE GASPÉ

40910
25/7/06

LEVIS

1905

TIRÉ A 200 EXEMPLAIRES

No. 137

J.-A. K.-LAFLAMME
IMPRIMEUR
QUEBEC

LA MAISON D'IRUMBERRY DE SALABERRY

" La maison d'Irumberry, d'origine royale, tire son nom d'un château seigneurial situé au pays de Cize, non loin de Saint-Jean-Pied-de-Port, et compte parmi les plus distinguées de l'ancienne chevalerie du royaume de Navarre. Elle est branche cadette de l'illustre famille vicomtale de Sault, issue elle-même en ligne directe et masculine des rois de Navarre et des ducs et comtes de Gascogne, qui a vu ses rameaux s'étendre en Gascogne, en Béarn, en Labourd et en Navarre, et y occuper dans la haute noblesse un rang considérable en rapport avec son extraction. " (1)

La maison d'Irumberry se subdivisa, pendant plusieurs générations, en deux branches. Le dernier représentant de la branche cadette est décédé en 1871; celle d'Irumberry de Salaberry est donc seule subsistante.

Les d'Irumberry de Salaberry rendirent d'éminents services aux rois de Navarre, et ceux-ci, à maintes reprises, les reconnurent par des lettres patentes conservées aux archives des Basses-Pyrénées, de Pampelune et de Simancas.

La filiation de la maison de Salaberry commence

---

(1) J.-B.-E. de Jaurgain, *Nobiliaire du Béarn*, t. I, p. 176.

à Pierre d'Irumberry, seigneur d'Irumberry de Salaberry, qui vivait en 1467. Il était domicilié à Saint-Jean-Pied-de-Port, au royaume de Navarre.

Jean d'Irumberry de Salaberry, qualifié fils aîné, était seigneur d'Irumberry et de Salaberry au pays de Cissa. Il épousa, le 19 janvier 1467, Léonore de Sans-Perre, sœur de dom Raymond de Sans-Perre.

Jean d'Irumberry de Salaberry, fils aîné et seigneur propriétaire d'Irumberry et de Salaberry, dans la vallée de Cissa, fut déclaré héritier de son père, à condition qu'il donnerait la moitié du revenu de ses biens à Pierre de Salaberry, son frère, et à ses trois sœurs. Il fut déchargé de sa quote-part des sommes accordées au roi de Navarre par les Trois États du dit pays pour les années 1526, 1527, 1528, 1529 et 1530, suivant un arrêt contradictoire rendu à l'audience de la chancellerie tenue au lieu de Lassarbau en Béarn le 2 août 1533 entre lui et les syndics et habitants de la paroisse de Bussanuritz, au pays de Cissa. Il épousa, par contrat du 22 septembre 1505, Clara de Larramende, du lieu de Suxie, dans la terre d'Ostabares.

Pierre d'Irumberry fut nommé par Charles IX maître de camp de sa garde. Brantôme le cite comme " un des braves capitaines d'aucunes retraites de guerre. "

Jean-Jules de Salaberry entra au service en 1562. Il fut page au service du prince de Béarn, depuis roi de Navarre, ensuite roi de France, sous le nom de Henri IV.

Charles-Antoine de Salaberry fut capitaine d'infanterie dans le régiment de Navarre. Il épousa, en 1613, Philippe-Hermine, fille aînée de Philippe d'Armontgorry et de Julie de Carmanet.

Charles-Simon de Salaberry fut nommé conseiller en la Cour Souveraine d'Arche par lettres patentes du duc de Mantoue, souverain de cette principauté, données à Mantoue le 22 juin 1658. Il est aussi qualifié bailli d'épée et perceveur des rentes des pavillons de la souveraineté d'Arche. Il fut appelé aux états généraux de Navarre pour le service du Roi, comme étant du corps de la noblesse de ce pays. Il fut l'ancêtre des Salaberry du Canada.

Vincent de Salaberry de Benneville, second fils de Charles-Simon de Salaberry, fut capitaine de vaisseau du Roi, puis chef d'escadre le 27 mars 1723, ensuite lieutenant-général des armées navales, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Château-Porcien, et enfin vice-amiral de France. Il mourut en 1739.

Louis-Charles-Vincent de Salaberry, aliter l'abbé de Salaberry, fut conseiller clerc en la Grande Chambre en 1736 et conseiller d'Etat en 1758. Il mourut en 1761. (1)

Joseph-Charles de Salaberry de Benneville, frère de l'abbé de Salaberry, fut d'abord capitaine de cavalerie au régiment de LaMotte-Houdencourt en 1734, puis lieutenant-colonel de celui de la Rochefoucault, et chevalier de l'Ordre du Roi.

Louis-Charles de Salaberry fut reçu de minorité de l'ordre de Malte au grand prieuré de France en vertu d'un bref de la cour de Rome du 27 février 1706.

---

(1) Il avait beaucoup d'amitié pour Michel de Salaberry, le premier Salaberry qui vint au Canada. Plusieurs fois il mit sa haute influence à sa disposition. Il entretint un commerce de lettres très suivi avec son parent. La famille de Salaberry conserve précieusement plusieurs des lettres de l'abbé de Salaberry.

Il fut plus tard capitaine au régiment de Piedmond, et ministre du roi de France dans les cercles de l'Empire.

A l'avénement de Henri IV au trône de France, plusieurs familles de Béarn et des pays basques allèrent se fixer dans les provinces du centre. De ce nombre fut une branche de la famille de Salaberry.

Charles de Salaberry eut pour parrain le duc de Mantoue. Il fut bailli d'épée de la souveraineté d'Arche et fut appelé en 1692 et en 1704, aux états de la noblesse du royaume de Navarre. En 1691, il avait été fait maître des comptes, charge créée au mois de décembre de l'année précédente. Il fut nommé président de cette chambre par lettres du 20 octobre 1710.

Son fils, Charles-François de Salaberry, chevalier, seigneur de Mareuil et autres lieux, fut conseiller au Grand Conseil en 1717, et ensuite président de la Chambre des Comptes où il fut reçu le 22 juin 1739. Il mourut le 2 juillet 1750.

Charles-Victoire-François, fils de Charles-François de Salaberry, fut pourvu à l'âge de seize ans et demi, par lettres données à Versailles le 14 février 1750, de l'office de président de la Chambre des Comptes en survivance. Il exerça cette charge à la mort de son père. Il avait fixé sa résidence à Fossé, dans les environs de Blois. Il fut victime de la Révolution. Arrêté à Blois, en juillet 1793, il fut envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris. Malgré les démarches faites par les députations des communes voisines de Fossé, où M. de Salaberry était aimé comme un père, il se vit condamné à mort le 1er avril 1794. Dans son ouvrage *Loin du pays* (volume deuxième, page 88,) le regretté Faucher de Saint-Maurice donne des détails intéressants sur l'arrestation et le procès

de M. de Salaberry. Celui-ci, pour ne pas compromettre son géolier, refusa de s'évader de la prison où il était détenu. (1)

Le comte Charles-Marie de Salaberry, fils de Charles-Victoire-François, né en 1766, combattit avec les royalistes du Maine, et commanda une compagnie de cavalerie. Sous le Consulat et l'Empire, le comte de Salaberry, ardent royaliste, se tint éloigné des affaires publiques. Sous la Restauration, il fut élu, à plusieurs reprises, pour représenter Blois à la Chambre des députés. Après la révolution de 1830, M. de Salaberry se retira dans son château de Fossé, où il s'occupa à des travaux littéraires. Il mourut le 7 janvier 1847, dans des sentiments très chrétiens. Il avait publié une trentaine d'ouvrages dont les plus connus sont : *Voyage à Constantinople, en Italie et aux îles de l'Archipel ; Lord Wiseby ; Savinien Rivets ; Histoire de l'empire ottoman; Essais sur la Valachie et la Moldavie ; Etudes littéraires pour servir à l'histoire de Blois et du Blésois*, etc, etc. (2) Il avait épousé, en 1796, une demoiselle de la Porte, fille d'un ancien intendant du Roussillon et de Lorraine.

Son fils, Louis-François-Georges-Erard d'Irum-

(1) M. de Salaberry eut de fréquentes relations avec les Salaberry du Canada. Le 9 janvier 1787, il était parrain, par procuration, de Charlotte-Hermine-Louise-Catherine, fille de l'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry et de Françoise-Catherine Hertel. Il fut représenté à ce baptême par l'honorable Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, membre du Conseil du Roi. Il lui avait donné procuration en son hôtel, rue du faubourg Saint-Honoré, à Paris, le 3 mai 1785, devant les notaires Giret et Rameau.

(2) En 1900, son petit-fils, le comte de Salaberry, a publié ses *Souvenirs politiques sur la Restauration.*

berry, comte de Salaberry, épousa mademoiselle de Saint-Luc, fille du comte de Saint-Luc, préfet de Loir-et-Cher.

Louis-Anne-Marie - Henry - Hubert d'Irumberry, comte de Salaberry, fils du précédent, fut maire de Fossé pendant plusieurs années. Il fut fait chevalier des ordres de Pie IX et de Saint-Grégoire-le-Grand. Le comte de Salaberry est décédé au château de Fossé le 15 octobre 1904, dans sa soixante-dixième année.

Neuf enfants lui survivent : le comte Bernard d'Irumberry de Salaberry, le vicomte Jean d'Irumberry de Salaberry, le vicomte Antoine d'Irumberry de Salaberry, madame Hermine d'Irumberry de Salaberry, Religieuse Auxiliatrice, madame Auguste de Gargau, la comtesse Guyon de Montlivault, la comtesse Berthen de Pommery, la comtesse Guilhem de Pothuau, et mademoiselle Victoire d'Irumberry de Salaberry.

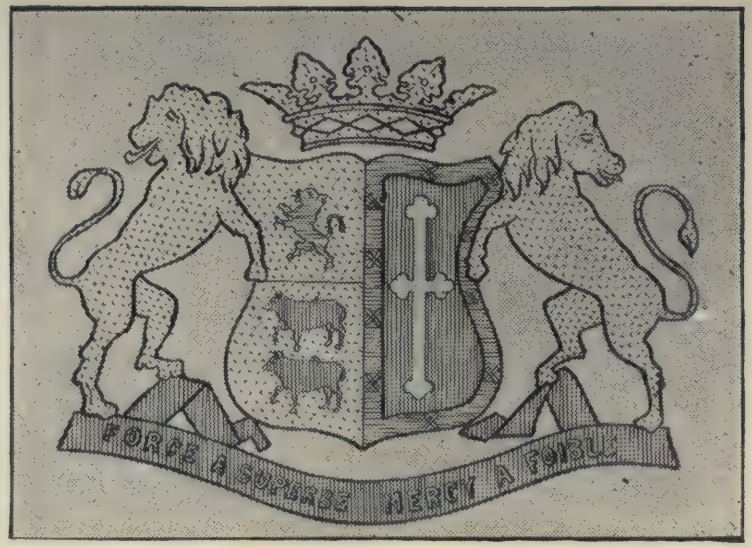

ARMES DE LA FAMILLE D'IRUMBERRY
DE SALABERRY

ARMES DE LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Parti au premier d'or à un lion de gueules et à deux taureaux de même posés un et un. Au deuxième de gueules à la croix d'argent et à la bordure d'azur chargée de huit croisettes d'or. L'écu est supporté par deux lions et surmonté de la couronne de marquis.

DEVISE DE LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Cette devise, d'après une tradition conservée dans la famille, date de la bataille de Coutras en 1587. Un Salaberry tua un gendarme ennemi, fier de sa haute taille et de sa force, et en blessa un autre qui, renversé sur le champ de bataille, lui demanda la vie, qu'il lui accorda. En ce moment parut le roi de Navarre, depuis Henri IV de France, dont l'active intrépidité le portait toujours au plus fort de la mêlée. Le héros généreux, appréciant ces deux beaux faits de son gendarme, lui cria avec sa gaieté ordinaire dans les combats : " Force à superbe, mercy à faible ", c'est ta devise."

MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Michel d'Irumberry de Salaberry, le chef de la famille de Salaberry au Canada, était originaire de la paroisse de Saint-Vincent de Ciboure, au diocèse de Bayonne. Il était fils de Martin (1) de Salaberry et de Marie de Michelance.

Il entra, très jeune, dans la marine.

En 1735, il était déjà capitaine de navire marchand.

En 1742, M. de Salaberry était propriétaire et capitaine du navire *Le Fidèle*.

Sur la fin de l'automne de 1745, M. de Maurepas, ministre de la marine, avait des ordres urgents à faire parvenir au Canada. M. de Salaberry qui était alors à La Rochelle s'offrit pour accomplir cette mission assez périlleuse puisque les vaisseaux de guerre anglais parcouraient les mers en tous sens.

Le 1er novembre 1745, M. de Maurepas écrivait de Fontainebleau à M. de Salaberry :

" Je vous sais beaucoup de gré, monsieur, du zèle qui vous a porté à entreprendre le voyage de Canada. Il est à désirer que vous puissiez l'exécuter sans accident. Vous rendrez un grand service au Roi et à la

---

(1) Le contrat de mariage de Michel de Salaberry, reçu par le notaire Pinguet à Québec le 13 mai 1735, lui donne le prénom de Marsans. Il y a erreur évidemment.

colonie ; Et vous pourrez compter sur mon attention à vous en procurer la récompense. "

De son côté, Bigot écrivait de Rochefort au ministre, le 2 novembre 1745 :

" Je partis de Bordeaux aussitôt que j'eus appris que vous aviez accepté l'offre que les sieurs Hiriart et Salaberry m'avaient fait d'aller au Canada porter vos ordres. J'arrivai ici avant-hier où j'ai vu que le sieur Hiriart s'était dédit de la parole qu'il m'avait donnée sous prétexte de temps écoulé, mais que le sieur Salaberry persistait dans la meilleure volonté du monde, qu'il armait avec zèle la goélette qu'on lui a donnée au lieu du navire qu'il avait demandé, ce qui, à ce que je pense, convient aussi bien attendu la nécessité qu'il parte promptement et que ce petit bâtiment pourra entrer dans des havres où des navires n'entreront pas. Tout ce qu'il y a à craindre est qu'il ne puisse résister à la mer comme pourrait faire un navire d'une certaine force.

" J'espère que le sieur Salaberry partira sous quatre jours. M. de Hiriart me dit toujours qu'il est prêt mais je sais qu'il ne l'est pas encore. Je me joins à ce capitaine pour obtenir sur le champ de lui tout ce qui lui est nécessaire. " (1)

M. de Salaberry mit à la voile de La Rochelle le 16 novembre. Le 6 janvier suivant (1746), il mouillait aux îles Saint-Pierre, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Le mauvais temps et d'autres accidents le forcèrent de relâcher à la Martinique où il arriva le 11 février.

Là, un procès-verbal de ce voyage accidenté fut dressé :

(1) *Correspondanee générale*, île Royale, vol. 27, c. 11.

" Nous soussignés officiers majors et mariniers sur la goélette du Roi nommée *La Marie* certifions à tous qu'il sera vu appartenir que nous aurions mis à la voile de la flotte rade de Larochelle le 16 novembre dernier pour notre voyage ordonné par Sa Majesté et aurions le 6 janvier dernier mouillé à l'abri des îles Saint-Pierre, côte de Terre-Neuve, pour tâcher de nous mettre à l'abri du mauvais temps qu'il faisait depuis le 14 décembre aussi dernier que nous avions eu la sonde ayant déjà cassé cinq chaînes de aubans, cassé la hune de misaine, le bout-dehors cassé, toutes les voiles déchirées. Le 7 du mois de janvier la tempête s'étant plus manifesté et nous appercevant que nous allions être jetés à la côte nous avons été contraints de couper un cable ou nous aurions perdu notre ancre d'environ quatre cents livres de poids et aussi environ septante brasses du dit cable de six pouces de grosseur ce qui nous aurait obligé d'appareiller pour donner dans la rivière de Québec, pendant lequel temps la misaine fut emportée par la violence des vents qui régnaient lors de la part du sud-est lesquels ayant varié et renforcé de la part du nord nord-ouest, le 8 ne voyant aucune apparence de pouvoir entrer dans la dite rivière de Québec et étant continuellement couverts de vent arrière par les coups de mer, toutes les manœuvres en pagaie, l'équipage par le froid gelé et tous hors d'état de pouvoir résister partie même étant malades, n'y ayant plus que cinq hommes qui quoiqu'incommodés pouvaient agir avec peine. Le capitaine Salaberry étant lui-même très malade, nous aurions pris le parti de conférer ensemble, ensuite aurions représenté au dit sieur Salaberry que nous étions en danger de périr s'il ne consentait que nous eussions fait route pour la première île française de l'Améri-

que que nous pourrions attraper et en effet aurions fait route pour cette île Martinique, sans cependant que notre intention fût de manquer à nous rendre à notre destination sitôt que nous serions rétablis et que la saison le pourrait permettre et serions arrivé à l'île de la Martinique ce jour 11 février, de tout quoi nous aurions dressé le présent procès-verbal et remis au dit sieur Salaberry pour s'en servir au besoin et le déposer au greffe de la Prévôté de cette ville du fort Royal pour recours. Fait à bord de la goélette *La Marie* le 11 février 1746.

Mathieu Vitré
Grancourt
Vincent Saint-Martin
François Beaudry"

Ce procès-verbal fut enregistré au greffe de l'amirauté de la Martinique, comme en fait foi le document suivant :

"Aujourd'hui, deuxième jour du mois d'avril, mil sept cent quarante six du matin, en la chambre du greffe, devant nous Joseph Emmanuel, conseiller du Roi, lieutenant-général de l'amirauté au siège du fort Royal de l'île la Martinique, Jean-Joseph Bizeul, conseiller du Roi et son procureur au dit siège, présent, de la requisition du sieur Michel Salaberry, capitaine de la goélette du Roi nommée *La Marie* actuellement mouillée dans le bassin de cette dite ville, sont comparus les sieurs Mathieu Vitré, à présent second capitaine, Louis-Michel Grancourt, lieutenant, Vincent Saint-Martin, pilotin, et François Beaudry, maître charpentier, tous de l'équipage de la dite goélette, lesquels après serment par eux pris et reçus au cas requis et accoutumé de dire vérité, présence du dit

procureur du Roi et que lecture leur a été présentement faite du procès-verbal de la relâche des autres parts fait le 11 février dernier ont dit, juré et affirmé après l'avoir ouïe que le dit procès-verbal est véritable en tout son contenu desquelles comparutions et affirmations le dit sieur Salaberry pour le présent nous a requis et demandé acte ainsi que du dépôt des présents pour lui en être délibéré. Les expéditions nécessaires à lui accordées du consentement du dit procureur du Roi pour lui servir et valoir ce que de raison et ont signé avec nous à la minute.

Salaberry
Mathieu Vitré
Grancourt
Vincent Saint-Martin
François Baudry
Bizeul
Emmanuel
Bosc, commis-greffier " (1)

Après avoir radoubé son vaisseau, M. de Salaberry se remit en route, le 20 avril, pour retourner au Canada. Un corsaire français escortait la *Marie*. Ils ne tardèrent pas à être attaqués par un corsaire anglais. Pendant que les deux corsaires se battaient, la *Marie* put se sauver. Elle entra dans le port de Québec le 6 juin 1746. (2)

Le gouverneur de Beauharnois profita du séjour de M. de Salaberry dans le port de Québec pour lui confier une mission très délicate. Le 3 août 1746, il lui donnait l'ordre suivant :

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 85, c. 11.

(2) *Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. III, p. 280.

" Charles, marquis de Beauharnois, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

" Il est ordonné au sieur Salaberry, commandant une biscaïenne du Roi, de se rendre au bas du fleuve jusques au Cap Chat même du Cap Chat à la Trinité pour observer les mouvements de l'escadre ennemie que différents prisonniers assurent devoir venir nous attaquer à Québec.

" Etant au Cap Chat il informera le sieur Bazin des derniers avis que nous avons eu par différents prisonniers, de l'attaque générale que les Anglais se préparent de faire contre ce pays-ci, qu'ils font avancer un corps de troupes considérable dans le dessein d'attaquer le fort Saint-Frédéric, et peut-être de tomber sur Montréal. Tous les derniers prisonniers qui ont été faits s'accordent sur ces nouvelles ; ils ajoutent qu'il était parti de Boston, dès le commencement de juillet, soixante vaisseaux pour se rendre à l'île Royale, et de l'île Royale ici avec des forces pour attaquer Québec.

" Nous espérons qu'ils trouveront un obstacle à leur entreprise de la part de l'escadre du Roi qui doit être actuellement rendue à la côte de l'Acadie ; d'un autre côté, si les ennemis avaient une escadre supérieure et qu'elle eût combattu et battu la nôtre, rien n'empêcherait les ennemis de suivre leur entreprise. C'est dans ces dernières circonstances que le sieur Salaberry doit être extrêmement sur ses gardes pour n'être pas surpris. S'il venait à apercevoir plus de 10 à 12 bâtiments à la vue, il aurait lieu de juger

que c'est la tête de la flotte ennemie. Dans ce cas il observera par manœuvre et il reviendra à Québec pour nous informer de tout.

" Il est à croire que si les ennemis font une entreprise sur Québec par la rivière, ils ne seront montés que de moyens bâtiments et laisseront leurs vaisseaux de force à l'entrée du fleuve ou vers Gaspé, pour empêcher notre escadre de pénétrer.

" D'un autre côté, si le commandant de l'escadre française avait su à la côte de l'Acadie les mouvements des ennemis, et qu'il eût devancé leur escadre pour entrer en rivière, dans ce cas-là le sieur Salaberry pourra être embarrassé sur le parti qu'il aurait à prendre il n'en pourra juger que par la manœuvre que nos vaisseaux feront. Si, malgré les précautions qu'il prendra, il ne pouvait éviter d'être pris par l'ennemi, il jettera nos dépêches et la présente instruction à la mer. " (1)

M. de Salaberry fit le guet tout près de deux mois. Le 29 septembre, il était de retour à Québec et informait M. de Beauharnois qu'il avait vu un gros navire qu'il avait raison de croire anglais. (2)

MM. de Beauharnois, gouverneur, et Hocquart, intendant, écrivaient au ministre le 7 octobre 1746 :

" Nous avons reçu le 6 juin la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 1er novembre dernier par le sieur Salaberry, commandant la goélette la *Marie*. Ce capitaine qui était parti des rades de Larochelle le 16 du dit (mois) prit sonde le

(1) *Correspondance générale*, vol. 85, c. 11.

(2) *Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. III, pp. 293, 306.

14 décembre et après avoir été battu de la mer et du mauvais temps jusques au 6 janvier (1746) qu'il mouilla aux îles Saint-Pierre, il fut enfin obligé de relâcher à la Martinique d'où il est parti le 20 avril et arriva à Québec le dit jour 6 juin avec sa cargaison bien conditionnée. La hardiesse de l'entreprise et le service que le sieur Salaberry a rendu dans cette occasion mérite, monseigneur, que vous vouliez bien y avoir égard en lui accordant une gratification telle que vous la jugerez convenable." (1)

Le roi fit mieux encore que de donner une gratification au capitaine de Salaberry. Il jugea qu'un brave et habile marin comme lui pouvait le servir avec profit et gloire et il lui donna une commission dans sa marine de guerre.

En 1750, M. de Salaberry était capitaine de flûte du Roi et servait comme officier sur la frégate de Sa Majesté l'*Anglezea*, commandée par le sieur Gomain, lieutenant de vaisseau.

En 1752, M. de Salaberry commandait la flûte le *Chariot Royal*. C'est lui qui fut chargé de transmettre les dépêches du Roi à MM. de Raymond, gouverneur de l'île Royale, et Prévost, ordonnateur.

Ces hauts fonctionnaires écrivaient au ministre le 11 juin 1752 :

"M. de Salaberry, commandant la flûte le *Chariot Royal*, qui mouilla ici le 17 du mois dernier, nous a remis toutes les dépêches auxquelles nous avons l'honneur de vous répondre par son retour." (2)

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 85, c. 11.

(2) *Correspondance générale*, île Royale, vol. 32, c. 11.

Le ministre de la marine, satisfait de la diligence qu'avait apportée M. de Salaberry à s'acquitter de cette mission, lui écrivit pour le remercier et l'assurer qu'il ne l'oublierait pas à l'occasion :

" A Compeigne, le 3 août 1752.

" J'ai appris avec plaisir votre retour de l'île Royale. Je suis très satisfait de la diligence que vous avez faite dans cette campagne, et des témoignages qui me sont revenus de la conduite que vous y avez tenue ; et je profiterai de la première occasion pour vous procurer quelque grâce du Roy.

Rouillé. "

Le 20 octobre 1757, M. de Salaberry était fait lieutenant de vaisseau. Il en fut informé par le ministre de la marine lui-même :

" A Versailles, le 26 novembre 1757.

" J'ai représenté au Roi vos services, monsieur. Sa Majesté a bien voulu vous donner une nouvelle marque de la satisfaction qu'elle en a en vous accordant le grade de lieutenant de vaisseau. Je vous en informe avec plaisir et je ne doute pas que cette grâce n'augmente encore votre zèle pour le service de Sa Majesté.

" Je suis, monsieur, très parfaitement à vous,

de Moras. "

En 1758, M. de Salaberry commandait la frégate *La Fidèle*. Cette frégate put se rendre à Louisbourg en dépit des nombreux vaisseaux de guerre anglais qui croisaient dans les environs de ce port. (1)

Malgré ses brillants états de services, M. de Salaberry n'avait jamais été gâté par les faveurs royales.

---

(1) **Mgr Tanguay**, *A travers les registres*, p. 184.

En 1765, il demanda la croix de Saint-Louis. Le ministre de la marine lui répondit :

"A Versailles, le 27 décembre 1765.

J'ai reçu, monsieur, avec votre lettre du 7 de ce mois l'état de vos services qui y était joint. Je les représenterai au Roy avec plaisir lorsque Sa Majesté nommera des chevaliers de Saint-Louis, et je serai bien aise de vous faire obtenir les grâces dont vous serez susceptibles.

Je suis très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le duc de Choiseul."

L'année suivante, en 1766, le roi nommait enfin M. de Salaberry chevalier de Saint-Louis.

En 1767, par un brevet signé de sa main Louis XV accordait une pension de mille livres à M. de Salaberry.

"Sa Majesté, était-il dit dans ce brevet, voulant lui marquer la satisfaction qu'Elle a des services qu'il lui a rendus, Elle lui a accordé sa vie durant uue pension de mille livres, savoir, cinq cents livres sur le Trésor Royal, et cinq cents livres sur les fonds de la Marine à commencer de ce jour d'hui.

"Fait à Compeigne le 18 août 1767.

Louis

Choiseul, duc de Praslin."

Le brave marin ne jouit pas longtemps de la faveur de son souverain puisqu'il mourut à La Rochelle dans le cours de l'année 1768.

M. de Salaberry avait épousé, à Québec, le 14 mai 1735, Marie-Catherine Rouer de Villeray, veuve de Michel Drouard, et fille de Augustin Rouer, sieur

de la Cardonnière, et de Marie-Louise Le Gardeur de Tilly. Elle mourut subitement à Québec le 26 août 1740. Elle avait eu cinq enfants de son mariage avec M. de Salaberry : (1) I Marie-Angélique ; II Michel ; III Angélique ; IV Denise ; V Louise-Geneviève.

En secondes noces, à Beauport, le 30 juillet 1750, M. de Salaberry épousa Madeleine-Louise, fille de Ignace Juchereau Duchesnay de Saint-Denys, seigneur de Beauport, et de Marie-Catherine Peuvret. Madame de Salaberry qui était allé rejoindre son mari en France en 1761 mourut à La Rochelle avant 1765. De ce second mariage naquit un seul enfant : VI Ignace-Michel-Louis-Antoine.

I

MARIE-ANGÉLIQUE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Québec le 20 novembre 1735.

Elle passa en France. (2)

II

MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Québec le 7 septembre 1736.

Décédé au même endroit le 12 novembre 1736, et inhumé dans le cimetière paroissial.

---

(1) De son mariage avec M. Drouard elle avait également eu cinq enfants.

(2) Dans notre *Famille Juchereau Duchesnay*, p. 80, nous avons confondu Marie-Angélique de Salaberry avec Louise-Catherine Drouard née du premier mariage de sa mère.

III

Angélique d'Irumberry de Salaberry

Née à Québec le 5 mai 1737.

Décédée au même endroit le 6 juin 1737, et inhumée dans le cimetière paroissial.

IV

Denise d'Irumberry de Salaberry

Née à Québec le 5 mai 1737.

Décédée au même endroit le 6 juin 1737, et inhumée dans le cimetière paroissial.

V

Louise-Geneviève d'Irumberry de Salaberry

Née à Québec le 2 juin 1739.

" Elle n'eut pas besoin d'un séjour prolongé au milieu du monde pour en sentir le vide et le néant ; elle comprit de bonne heure qu'un cœur chrétien a des destinées immortelles, et qu'il est glorieux de mépriser tout le reste pour l'unique chose nécessaire ; il lui parut long d'attendre l'âge de quatorze ans pour quitter sans retour le toit paternel, et pour offrir au service et à la gloire de Dieu les qualités physiques et morales dont elle était ornée.

" Le 2 juillet 1753, elle revêtait le saint habit au monastère de l'Hôpital-Général de Québec, et le 3 juin 1755, elle faisait sa profession solennelle.

" Surmonter courageusement ses dégoûts parmi les immondices d'un hôpital, faire face à la sensualité

qui abhorre naturellement ce saint exercice si agréable à Jésus-Christ Notre-Seigneur, rendre aux pauvres et aux malades tous les services que pouvaient réclamer leurs besoins : c'est en quoi la mère Louise-Geneviève d'Irumberry de Salaberry de Sainte-Catherine faisait consister son mérite. C'est ainsi que, sans déroger à son origine, elle entendait faire l'application de la noble devise de sa famille : *Force à superbe, merci à faible ;* et tandis que ceux de sa race et de son nom s'illustraient au service de la patrie, et se faisaient inscrire avec honneur dans les fastes de l'histoire, elle, humble hospitalière, oublieuse de cette gloire mondaine, ne songeait qu'à conquérir la gloire immortelle promise à ceux qui sont vainqueurs de leurs inclinations jusque dans les plus petites choses.

" Elle fournit dans le cloître une carrière de soixante et dix ans. Recommandable par son exactitude aux observances, elle manifesta particulièrement la bonté de son cœur et sa charité dans les emplois d'hospitalière et d'assistante.

" C'est le 2 décembre 1823, dans sa quatre-vingt-cinquième année, que la mère Sainte-Catherine fut appelée à recevoir la récompense de ses vertus et de ses travaux. " (1)

VI

Ign.-Michel-Ls.-Ant. d'Irumberry de Salaberry

Le continuateur de la lignée.

(1) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 621.

Première génération : Michel d'Irumberry de Salaberry
Deuxième génération : I.-M.-L.-A. d'I. de Salaberry

IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Beauport le 4 juillet 1752.

Il fut le premier élève admis au séminaire de Québec après la conquête. (1) Son père l'amena terminer ses études en France.

Lorsqu'il revint dans sa patrie les colonies américaines venaient de lever l'étendard de la révolte contre l'Angleterre et de décider l'invasion du Canada.

M. de Salaberry, comme la grande majorité des seigneurs canadiens d'ailleurs, n'hésita pas un seul instant à offrir ses services à l'Angleterre pour défendre le Canada menacé.

Déjà Ticondéroga et Crown-Point étaient tombés aux mains des envahisseurs. Saint-Jean eut bientôt le même sort. M. de Belestre suivi des seigneurs canadiens leur enleva ce dernier poste. Puis après avoir forcé les envahisseurs à se replier sur l'île-aux-Noix,

---

(1) M. l'abbé Amédée Gosselin nous a communiqué l'extrait suivant des *Annales* du Petit Séminaire : " 1765 : Le séminaire qui avait été depuis l'année 1759 dans l'impossibilité de prendre des sujets à cause du siège et de la prise de Québec par les Anglais, commença à reprendre des écoliers. Voici les noms de ceux qui y entrèrent : Salaberry, le 7 octobre, en pension entière de 300l. Michel Salaberry de Beauport âgé de 13 ans. " .....

M. de Belestre et ses braves revinrent s'enfermer dans le fort Saint-Jean décidés à y attendre de pied ferme toutes les milices américaines.

Montgomery, nommé commandant en chef de l'armée d'invasion, vint lui-même faire le siège du fort Saint-Jean. Il n'aurait jamais pu s'en emparer, sans la lâcheté du major Stefford qui en se rendant, à Chambly, lui procura dix-sept bouches à feu et une grande quantité de munitions et lui permit ainsi de faire un effort puissant contre Saint-Jean. Désespérant de recevoir du secours et commençant à manquer de provisions et de munitions, l'héroïque garnison se décida à capituler. Le siège avait duré du 17 septembre au 3 novembre 1775. 500 hommes avaient tenu là en échec pendant quarante-huit jours une armée entière.

M. de Salaberry avait reçu deux blessures pendant le siège.

Deux ans plus tard, en 1777, M. de Salaberry suivit Burgoyne dans sa funeste campagne. Enflé par les succès remportés à Ticondéroga, à Mont-Independance, à Hubertown et au fort Sainte-Anne, le généralissime anglais se crut invincible. Il s'éloigna trop de sa base d'opération, le fort George. Cerné à Saratoga par une armée de quinze ou seize mille hommes, il fut obligé de se rendre avec son armée, le 16 octobre 1777.

A la paix de 1783, M. de Salaberry fut mis à la demi-paye.

Le 7 mai 1792, une proclamation du lieutenant-gouverneur Alured Clarke divisait le Bas-Canada en 21 comtés, deux cités et deux bourgs, et fixait le nombre des représentants de ces divisions électorales.

Les élections se firent au mois de juin suivant.

M. de Salaberry fut élu par les comtés de Québec et de Dorchester.

Dans le comté de Dorchester, l'élection s'était faite par acclamation. Dans le comté de Québec, il y avait deux députés à élire et trois candidats étaient sur les rangs, MM. de Salaberry, David Lynd et Berthelot d'Artigny. Au moment où ce dernier allait obtenir la majorité, les amis des deux autres candidats démolirent le husting, et l'officier rapporteur déclara élus MM. de Salaberry et Lynd qui avaient à ce moment la majorité.

Les électeurs, naturellement, n'aimèrent pas cette manière de procéder, et une émeute éclata.

Le duc de Kent, qui était présent, intervint et son petit *speech* eut pour effet de calmer les esprits.

Laissons parler la *Gazette de Québec :*

" Lorsqu'on abattit le husting, c'est-à-dire le bâtiment qui avait été érigé pour tenir la cour d'élection, il y eut une émeute, qui était sur le point d'éclater par des actes de violence. Dès l'instant que le prince apperçut la multitude irritée, il s'avança, et avec une rare présence d'esprit, se posta de manière à pouvoir être vu de tout le monde, et ayant ordonné le silence :

" Messieurs, dit S. A. R. (avec un air de sensibilité et un ton d'autorité), y a-t-il parmi vous, qui que ce soit, qui ne regarde le Roi comme le père de son peuple ?

" A ces mots, le peuple répondit par des huzzas et des acclamations de *vive le Roi !*

" Y a-t-il parmi vous, ajouta le prince, qui que ce soit qui ne regarde, ou qui ne croie la nouvelle constitution comme la meilleure qui soit possible pour opé-

rer le bonheur des sujets de S. M., et le bon gouvernement de ce pays ?

"Les huzzas furent réitérés.

"Je vous recommande donc, conclut S. A. R., de vous retirer en paix : je vous recommande la paix, la concorde et l'unanimité ; que je n'entende plus parler de cette distinction odieuse d'Anglais et de Français. Vous êtes tous également sujets bien-aimés canadiens de S. M. B.

"Les huzzas et les cris *vive le prince* furent réitérés.

"Le tumulte cessa, et les menaces, la rage, la fureur firent place à l'admiration et aux applaudissements."

M. de Salaberry opta, le 11 janvier 1793, pour le comté de Dorchester. Il siégea jusqu'à la dissolution du premier parlement, le 31 mai 1796.

Le 2 avril 1794, M. de Salaberry était nommé juge de paix pour le district de Québec.

Le 15 février 1794, le ministre Dundas donnait ordre au gouverneur Dorchester de lever un régiment au Canada, le *Royal Canadian Volunteers* (le Royal Canadien). Ce régiment devait comprendre deux bataillons dont l'un composé exclusivement de Canadiens-Français. Le gouverneur s'occupa activement de cette organisation. Ce ne fut cependant qu'à la fin de 1795 que les officiers en furent choisis. Dominique-Emmanuel LeMoyne de Longueil fut fait lieutenant-colonel du 1er bataillon de ce régiment, et M. de Salaberry reçut le grade de major. Il y avait en outre huit capitaines, dix lieutenants et dix enseignes.

Le 1er octobre 1801, la paix d'Amiens était signée. L'Angleterre n'ayant plus besoin de troupes

licencia plusieurs régiments. Le Royal Canadien fut licencié en septembre 1802.

Lorsque l'ordre de licenciement arriva à Québec, M. de Salaberry, qui avait le commandement temporaire, assembla son bataillon, et lui fit ses adieux dans des termes qui rappellent les adieux de Napoléon à sa vieille garde, à Fontainebleau.

" Soldats, s'écria-t-il, il a plu à Sa Majesté, d'ordonner le licenciement de notre régiment, et elle vous remercie de vos services. Vous avez toujours rempli vos devoirs avec fidélité. Les punitions ont été bien rares et très légères dans votre bataillon, ce qui est une preuve irrécusable de votre bonne conduite. Maintenant, mes enfants, nous allons nous dire adieu, et nous séparer pour toujours. Vous allez retourner dans vos familles ; mais promettez moi que si jamais votre drapeau reparaissait à vos regards, vous le salueriez avec respect. Sa vue vous reportera aux jours que nous avons passés ensemble, et j'espère aussi qu'il vous rappelera votre vieux major, qui vous a toujours beaucoup aimé...."

" A ces mots, il veut se dérober à ses soldats pour leur cacher l'émotion qui l'oppresse. Mais ceux-ci ne lui en laissent pas le moyen. Ils se précipitent, ils l'entourent, en poussant des hourrahs frénétiques, l'enlèvent, malgré ses prières et sa résistance, en lui faisant un siège de leurs armes renversées, ils le portent en triomphe jusqu'à sa demeure ! (1)

Le 17 janvier 1801, M. de Salaberry était nommé député-surintendant des Sauvages du district de Québec, en remplacement du lieutenant-colonel Descham-

(1) *Echo du cabinet de lecture paroissial*, vol. I, p. 6.

bault, promu député-agent des Sauvages à Montréal. M. de Salaberry conserva cette position jusqu'à sa mort.

Aux élections générales de 1804 pour la Chambre d'Assemblée, M. de Salaberry brigua les suffrages des électeurs de la basse-ville de Québec.

Le 28 juin de cette année, il leur adressait la lettre suivante dans la *Gazette de Québec.*

" Aux libres électeurs de la basse-ville de Québec.

" Messieurs,

" Puisque ceux d'entre vous qui dernièrement m'ont décidé à m'offrir à cette élection, croient que mes services peuvent être de quelque utilité, je n'ai à répondre que par ma plus respectueuse déférence. Me présenter l'idée d'être utile à mes concitoyens, était me déterminer par le moyen le plus impérieux. Permettez-moi donc, messieurs, de vous offrir à tous publiquement mes services. S'ils peuvent vous être agréables et que vous veuilliez bien m'honorer de vos suffrages, très assurément on me trouvera toujours bien plutôt prêt à travailler au bien de mon pays, que je ne l'ai été à me présenter ici. Cette ferme résolution me sera, j'espère, une excuse pour mon retardement. J'ose vous prier de l'agréer.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. de Salaberry

Québec, 28 juin 1804. "

Dans les premiers jours de juillet, M. de Salaberry était élu.

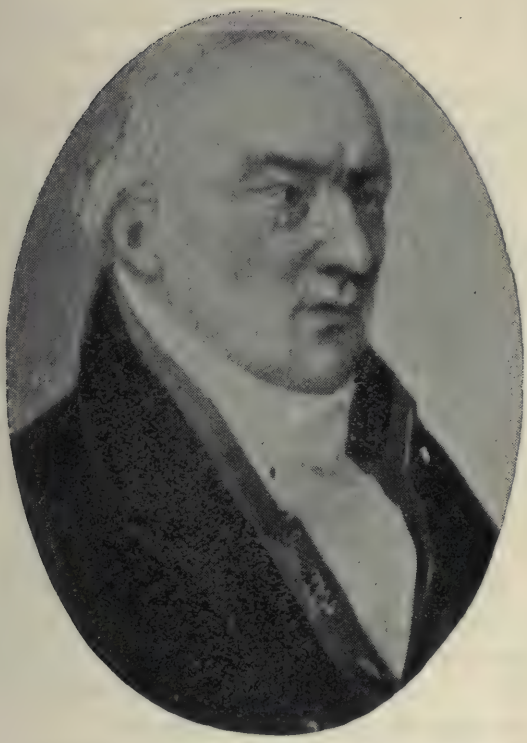

L'HON. IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY

Nous trouvons sa lettre de remerciement dans la *Gazette de Québec* du 12 juillet 1804 :

" Aux libres et indépendants électeurs de la basse-ville de Québec.

" Messieurs,

" L'ardeur avec laquelle vous m'avez si affectueusement honoré de vos suffrages, la manière si noble et si parfaitement libérale dont tous les partis de mes concitoyens ont daigné me traiter, me laisseront un long souvenir. Tant de générosité m'inspire une indicible reconnaissance. Le sentiment en est impérissable. Je serai toujours heureux de votre bonheur. Y contribuer de toutes mes forces, me sera constamment un devoir infiniment cher et précieux. Veuillez bien, messieurs, me faire la grâce d'en demeurer persuadés. Je n'épargnerai pour votre avantage aucuns des moyens offerts par une constitution la plus propre à assurer le bonheur et la tranquillité des peuples, surtout quand elle est sous les auspices d'un Souverain digne d'elle.

" En réitérant mes vœux pour votre parfaite et perdurable prospérité, j'ai l'honneur de me souscrire très respectueusement, et avec une profonde impression de reconnaissance,

Messieurs et généreux concitoyens,
Votre très humble, obéissant et
très dévoué serviteur,
L. de Salaberry

Québec, le 11e juillet 1804. "

A la première session de ce parlement qui s'ouvrit à Québec le 9 janvier 1805, M. de Salaberry fut proposé par l'honorable M. de Bonne, appuyé par

Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, comme président de la Chambre d'Assemblée en opposition à M. Jean-Antoine Panet. Il n'obtint que 3 votes contre 39 donnés à son adversaire.

Le Parlement fut dissous le 27 avril 1808.

M. de Salaberry s'était décidé à sortir de la vie publique mais les électeurs de Huntingdon en avaient jugé autrement, et, le 30 mai 1808, ils l'élisaient comme leur député.

Il les remercia par la lettre suivante :

" A messieurs les électeurs du comté de Huntingdon, district de Montréal.

" Messieurs,

" J'avais pris le parti de ne plus entrer dans la Chambre d'Assemblée ; mais vos nobles procédés sont faits pour changer les plus fortes résolutions. On ne peut résister à tant de générosité. La manière si parfaitement libérale dont vous avez daigné m'honorer unanimement de vos suffrages, moi qui ne savais pas vous être connu, me penètre de la plus sensible et de la plus profonde reconnaissance. Elle est gravée dans mon cœur en caractères ineffaçables. Le sentiment en est impérissable, comme celui qui me portera sans cesse à m'intéresser vivement au sort d'électeurs si généreux, et à contribuer de tout mon pouvoir à leur bonheur qui me sera toujours infiniment cher et précieux.

" Tout ce qui a paru à votre élection a été marqué au coin de la plus haute libéralité. La conduite de messieurs les candidats ne peut qu'être ressentie et

appréciée d'une marière aussi honorable pour eux, que pour ceux qui en ont été l'objet.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble, très obéissant

et dévoué serviteur,

LOUIS DE SALABERRY,

représentant du comté de Huntingdon.

Québec, le 1er juin 1808." (1)

Le *Canadien* du 11 juin 1808 publie une longue lettre d'un " électeur ", de Huntingdon, qui nous apprend que M. Joseph-François Perrault, partisan du juge de Bonne, avait d'abord songé à se présenter dans ce comté.

" Le patriotisme de l'ex-orateur (M. Panet) est bien connu ; l'on ne peut pas dire assez de bien de M. de Salaberry, le comté de Huntingdon se félicite de les avoir pour représentants. Ils ont été élus à Saint-Philippe lundi dernier (30 mai) par une unanimité qui rend justice à ces deux messieurs et immortalise ce comté. Au nom des deux candidats offerts aux électeurs, en exposant l'utilité de leur présence à la Chambre, trois autres candidats à talent et d'éducation ont décliné, et l'on ne peut dire qui méritent d'avantage ou des messieurs élus ou des personnes qui ont eu la générosité de se retirer, lorsque messieurs de Salaberry et Panet ont été présentés. Vous voyez, monsieur, et je vous prie de le rendre public par votre feuille, que si les cabales peuvent quelque chose près du juge et du greffier, les justes reçoivent ici la récompense qu'ils méritent. Le comté de Huntingdon s'honore de

(1) *Gazette de Québec*, 2 juin 1808.

son choix, et les électeurs ne cessent de rendre des actions de grâce à ceux qui ont contribué à leur faire goûter la nécessité d'avoir d'aussi dignes et respectables représentants que ceux qu'ils viennent d'élire. Ils sont persuadés que l'éducation, le patriotisme, les talents et un attachement inviolable au gouvernement doivent caractériser des représentants du peuple, et l'on trouve toutes ses qualités dans ceux dont ils ont fait choix, pour les représenter dans le prochain parlement. Jamais élection ne fut plus unanime, et jamais il n'y en eut peut-être de plus intéressante. Ce qui doit frapper davantage, c'est que les voies y étaient préparées quelque temps auparavant en faveur du greffier Perrault, homme de talent, dit-on, mais le suppôt et l'instrument du juge de Bonne dont on déteste ici la conduite. A la lecture de votre papier et du *Courrier de Québec* mentionnant son opposition à l'élection de M. Panet pour favoriser celle de M. Dénéchaud, l'une des créatures de son fidèle ami le juge de Bonne, les voteurs ont changé d'opinion, les personnes de leur endroit, dignes de leur confiance leur ont dessillé les yeux et, au moment de l'élection, plusieurs disaient qu'ils fermeraient la bouche à quiconque aurait la hardiesse de leur offrir M. Perrault : " Point de Perrault, point de Perrault, s'écriaient-ils, il ne vaut pas mieux que le juge qu'il sert. "

" Ainsi a été faite l'élection du comté de Huntingdon, à laquelle ont assisté des plus anciens et des plus respectables citoyens canadiens de la ville de Montréal, qui ont aidé à assurer un siège dans la Chambre d'Assemblée à deux de ses anciens membres qui le méritent à juste titre.

" Ce rapport simple mais vrai devrait opérer un changement dans les juges, le greffier et leurs suppôts,

s'ils étaient capables de réflexions, et leur faire voir qu'ils courent à leur perte ; c'est l'occasion de leur appliquer ce vers :

Tel est pris qui croyait prendre. "

Le 16 novembre 1808, le gouverneur Craig nommait M. de Salaberry membre honoraire de son Conseil Exécutif. (1)

Quelques semaines plus tard, le 29 décembre 1808, il était choisi comme inspecteur pour la préservation des bois dans la province du Bas-Canada.

Aux élections de 1809, M. de Salaberry se porta candidat à la basse-ville de Québec qu'il avait représentée de 1804 à 1808 :

" Aux libres électeurs de la basse-ville de Québec.

" Messieurs,

" Plusieurs de vous me demandent pour cette élection ; au cas que cela puisse agréer plus généralement, j'ai l'honneur de vous offrir mes services et de me souscrire très respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L. de Salaberry

Québec, le 19 octobre 1809. (2)

M. de Salaberry avait jusque là plutôt appuyé le parti anglais. Pierre Bédard, qui était un des principaux chefs du parti canadien, briguait aussi les votes des électeurs de la basse-ville. La lutte fut très chaude.

---

(1) Douglas Brymner, *Rapport sur les archives canadiennes pour 1893*, p. 24.

(2) *Gazette de Québec*, 19 octobre 1809.

Un partisan de M. de Salaberry écrivait dans la *Gazette de Québec* quelques jours avant l'élection :

" Il me semble déjà entendre la basse-ville retentir du nom de M. de Salaberry pour un de ses représentants. De ce même M. de Salaberry qui y fut élu unanimement et avec des transports de joie il y a quelques années, parce que ses vertus lui avaient mérité vos suffrages. Deux blessures reçues en 1775, au service de son pays, plusieurs années de service militaire comme major d'un régiment dont il était adoré, ses vertus sociales, son caractère doux et affable, son zèle et son activité comme un de vos magistrats, voilà, sans doute, ce qui vous l'avait rendu cher, voilà aussi ce qui lui a mérité la faveur d'un gouvernement juste qui l'en a récompensé. Perdrait-il donc votre estime, votre confiance, parce qu'il a obtenu ce que vous désiriez tous pour lui ? de quelle inconséquence mériteriez-vous d'être accusé, électeurs de la basse-ville, si vous ne le nommiez pas un de vos représentants ? Que le nom de M. de Salaberry succède avec éclat à celui de M. Bédard, vous ne serez pas longtemps sans vous applaudir de votre choix, et j'ose assurer que M. de Salaberry sera heureux de recevoir vos suffrages ; que ceux qui méritent la confiance du gouvernement ne perdent pas la nôtre, puisque l'expérience nous prouve tous les jours que le gouvernement ne désire que notre prospérité et notre bonheur ; la dernière preuve qu'il nous en a donnée n'est-elle pas frappante ? nous avons été menacés d'une guerre avec nos voisins, et aussitôt nous avons été confiés aux soins d'un gouverneur qui par de longs et importants services rendus à son Roi et à sa patrie avait fixé les regards de son souverain, et mérité la reconnaissance de son pays. "

M. de Salaberry fut défait par M. Bédard.

La *Gazette de Québec* du 26 octobre 1809 dit à ce sujet :

" Cette élection a été vivement contestée. Les candidats qui n'ont pas réussi sont Messrs Irvine et de Salaberry. Le poll a commencé chaque jour peu après onze heures, et a été continué jusqu'à trois. Hier, à une heure, M. Irvine remercia ses amis et signifia son intention de discontinuer la contestation. Messrs Bédard et Jones firent alors une adresse aux électeurs et furent déclarés dument élus ; après quoi M. Irvine fut conduit chez lui en voiture parmi les acclamations de ses amis, et les membres élus procédèrent avec un nombre d'électeurs dans les principales rues de la basse-ville et de Saint-Roch, saluant leurs amis par des acclamations. Le tout finit comme il avait été conduit tout le temps, sans aucune marque d'animosité entre les individus des deux partis, circonstance qui fait beaucoup d'honneur à la basse-ville.

Etat du poll lors de sa clôture :

Bédard.....340
Jones.....270
Irvine 220
De Salaberry.....118 "

En 1812, M. de Salaberry, âgé de plus de soixante ans, servit de nouveau comme colonel et commandant le Ier bataillon de la milice d'élite incorporée, envoyée près des lignes pour la défense du pays.

Sir John Sherbrooke appela, le 4 décembre 1817, M. de Salaberry à faire partie du Conseil législatif de la province du Bas-Canada.

On sait l'amitié qui liait M. de Salaberry au duc de Kent, père de la reine Victoria, et grand-père du

roi Edouard VII.(1) Le duc de Kent s'intéressa toujours aux enfants de son ami. Il fut même le parrain de l'un d'eux.

M. de Salaberry mourut à Québec, le 22 mars 1828, après une pénible maladie de trois années, et fut inhumé le 26 du même mois, dans l'église paroissiale de Beauport.

" Le concours de monde, dit la *Gazette de Québec* du 14 avril 1828, et de tout ce qu'il y a de plus distingué dans cette ville, qui suivait le corps, et qui a assisté au service ; le recueillement, la tristesse dans l'église, pendant l'office, attestent combien ce digne homme était aimé et honoré de tout ce qui le connaissait, par cet hommage rendu, et ce tribut payé à sa mémoire. M. de Salaberry laisse sa famille dans la plus grande désolation, et la douleur la plus profonde: surtout, ses deux filles qui n'ont cessé de pleurer ce tendre père bien-aimé ! ! elles ne peuvent se consoler de cette perte irréparable ! Leur vive douleur ne peut être atténuée que par l'idée et ferme persuasion qu'il est allé dans une meilleure vie recevoir, de son Dieu, la récompense due à ses vertus, à tout le bien que son âme généreuse n'a cessé de faire à ses semblables, pendant toute sa vie ; à son hospitalité envers les étrangers, et sa libéralité envers les prisonniers, (qu'il allait aussi consoler), et les pauvres de sa paroisse et des voisines, de quelque nation, de quelque croyance

(1) Le docteur W.-J. Anderson, dans sa *Vie du duc de Kent*, a publié plusieurs des lettres du duc de Kent à M. de Salaberry. Toutes elles sont empreintes de la plus grande cordialité. Les originaux de ces lettres sont aujourd'hui en la possession de la princesse Louise (duchesse d'Argyle), petite-fille du duc de Kent.

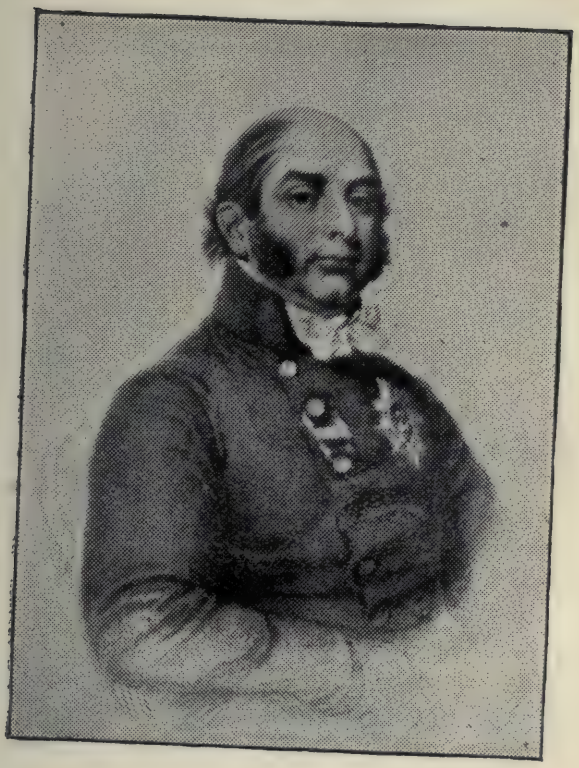

DUC DE KENT

qu'ils fussent, avaient du secours de lui ! il ne voyait en eux que ses frères en Jésus-Christ : et à l'imitation du Christ, il soulagea toujours les malheureux, car sa bienfaisance est connue au-delà des mers, puisqu'il y fit du bien à la veuve et à l'orphelin. Il est mort de la mort du juste ! Son âme s'est envolée au Seigneur, qui l'a appelée à lui, pour lui donner cette récompense promise dans l'Ecriture à ceux qui l'ont servi fidèlement pendant leur vie ; il entendra donc cette douce et consolante parole du Sauveur qui dit dans son Evangile divin : " Venez vous qui avez été bénis par mon père posséder le royaume, etc, etc. "

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, parle en termes touchants de son ami M. de Salaberry.

" Le voyageur, écrit-il, qui après avoir parcouru une longue et pénible route, arrive sur le soir à une oasis où il trouve un ruisseau aux ondes pures et limpides pour apaiser une soif brûlante, ne ressent pas un sentiment d'aussi vive satisfaction que celle que j'éprouve en offrant à mes compatriotes quelques traits de la vie de ce gentilhomme canadien qui a coulé aussi pure que le ruisseau le plus limpide de nos forêts. En effet, le souvenir d'un citoyen constamment vertueux pendant le cours d'une longue vie, n'est-il pas une coupe plus rafraîchissante pour le chroniqueur sur le bord de la tombe, que celle dont s'abreuve le pèlerin dans les oasis du désert pour celui qui ayant pratiqué longtemps les hommes, est arrivé à l'âge où il peut les apprécier sans prévention, et à leur juste valeur.

" Ce n'était pas un homme ordinaire que celui auquel toutes les classes de la société s'empressaient de rendre hommage : aussi était-ce un spectacle touchant de voir M. de Salaberry parcourir les rues de

la cité de Québec ; de voir les visages s'épanouir à sa vue, de voir chacun se découvrir avec respect sur son passage. " Nos parents, me disait récemment M. Vocelle, ancien et respectable citoyen de cette ville, nous accoutumaient dès l'enfance à saluer M. de Salaberry : et il ne manquait jamais de rendre politesse pour politesse aux plus petits gamins de la cité."

" Etait-ce la richesse qui lui attirait ces hommages, ce culte universel ? Oh non ! M. de Salaberry était alors comparativement un gentilhomme peu fortuné. Etait-ce le haut rang qu'il occupait alors dans la colonie ? certainement non ; car il n'était alors que simple juge de paix. Il y avait dans ce culte universel un motif beaucoup plus touchant : cette belle âme semblait avoir constamment devant les yeux la devise incrustée sur les armes de sa famille : " Force à superbe ! Mercy à faible ! "

" Parmi les magistrats de la cité de Québec, le capitaine Thomas Allison se faisait remarquer par son inflexibilité envers les prévenus ; et M. de Salaberry par son indulgence pour les coupables. Il y avait probablement à redire dans les deux rôles : l'un était inflexible comme un juge militaire et l'autre jugeait trop souvent avec le cœur. Lorsque M. de Salaberry était major dans les Royaux Canadiens commandés par le colonel de Longueil, les soldats le considéraient comme un bon père qui tempérait la sévérité de leur colonel.

" De toutes les qualités de l'homme, celles du cœur sont les plus appréciées par le peuple ; et de là cette affection pour M. de Salaberry auquel les malheureux avaient recours dans leurs peines, certains de trouver sympathie et compassion, s'il ne pouvait les secourir plus efficacement. Allez trouver M. de Sala-

berry, disait-on aux personnes affligées, et il fera tout en son pouvoir pour vous venir en aide.

" M. de Salaberry qui avait fait de fortes études en France, prenait un vif intérêt aux progrès de ses jeunes compatriotes canadiens, non-seulement pendant le cours de leurs études, mais aussi après leur sortie du collège. Sans être riche, il n'en exerçait pas moins une généreuse hospitalité ; sa maison était toujours ouverte à ceux qui désiraient passer une soirée agréable avec son aimable famille, à l'entour d'une table à thé. Aussi, la jeunesse qu'il aimait beaucoup, et qu'il amusait beaucoup, s'empressait de faire partie des cercles fréquents qui se réunissaient chez lui.

" Tout allait pour le mieux tant qu'il nous entretenait de ses voyages, de maintes anecdotes intéressantes, mais autre chose était quand il amenait la conversation sur les auteurs latins ! Nous nous en retirions tant bien que mal quand il se contentait de nous parler français, mais grand était notre désarroi quand il nous adressait la parole dans la langue de Cicéron ! Car nous n'étions pas fort sur une langue que nous n'avions pas l'habitude de parler au séminaire ; aussi était-ce une bonne fortune pour nous quand notre ami Vallières (1) était présent : à tout seigneur tout honneur ; on laissait, d'abord, la conversation s'engager entre les deux athlètes et puis chacun s'esquivait à la sourdine pour rejoindre des cercles moins sérieux.

" M. de Salaberry arrivait de France quelques années avant la Révolution, lorsqu'on lui proposa d'assister à une pièce de théâtre *Le barbier de Séville*, joué par des jeunes amateurs canadiens.

(1) L'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal.

"— Qu'irais-je faire, dit-il, à votre théâtre : voir massacrer une pièce que j'ai vu jouer à Paris par les meilleurs acteurs français ?

" Il se laissa néanmoins gagner, plutôt par complaisance que par amusement, et assista à la représentation de cette charmante comédie. Beaucoup de nos jeunes Canadiens ont eu de tout temps une aptitude remarquable pour le théâtre ; et je puis dire à leur louange, et sans prévention, qu'au dire même des Anglais, ils réussissaient beaucoup mieux que les amateurs britanniques, à quelques exceptions près.

" Dès la première scène, entre le comte Almaviva et le barbier, M. de Salaberry, emporté par l'enthousiasme qu'il éprouvait pour les talents de son jeune compatriote, M. Menard, se lève de son siège et s'écrie de sa belle voix sonore et retentissante : "Courage, Figaro ! on ne fait pas mieux à Paris ! "

" Les assistants électrisés par ces paroles se levèrent spontanément de leurs sièges en criant : " Courage, Figaro ! on ne fait pas mieux à Paris ! " Et ce fut des hurrahs pour Salaberry à n'en plus finir.

" Heureux temps où tout le monde se connaissait dans notre bonne ville de Québec ! Heureux temps où même au théâtre on était encore en famille ! Où un gentilhomme universellement aimé pouvait sans inconvenance interrompre une pièce et être applaudi du public.

" Plus de trente ans après cette scène, le duc de Richmond, arrivé récemment au Canada en qualité de gouverneur, donnait une soirée, afin que les dames lui fussent présentées. M. de Salaberry, alors très âgé, jugea, sans doute, qu'il ne pouvait faire moins pour un prince, que de se présenter au château Saint-

Louis en costume de la cour de Louis XVI. J'arrivais avec ma femme, lorsque notre ami M. Juchereau Duchesnay nous dit dans l'antichambre : " Il se passe une scène assez plaisante là-haut ; mon beau-père a eu l'idée de revêtir les habits qu'il portait lorsqu'il fut présenté à la cour de France ; et comme le duc, que peu de personnes connaissent, n'a pas encore fait son entrée dans le salon, presque tous ceux qui passent devant lui, trompés par la richesse du costume, lui font, les messieurs un profond salut et les dames une profonde révérence, que M. de Salaberry leur rend avec la dignité d'un prince."

" Quant à M. de Salaberry, qui avait la vue très-basse, qui était si universellement aimé et respecté, il est assez naturel qu'il ne s'aperçut pas de la méprise et je dois avouer que sans l'avis préalable de mon ami M. Juchereau Duchesnay, je l'aurais salué moi-même croyant rendre hommage au nouveau gouverneur.

" La mine du gentilhomme canadien était bien aussi noble, aussi imposante que celle du duc de Richmond, mais là s'arrêtait la ressemblance physique. Le duc d'une taille plus élevée, à la charpente osseuse et musculaire, à l'air froid, sévère et morose, me rappela, lorsqu'il fit son entrée dans le salon, le vers de Voltaire :

Le Richmond qui porte un cœur de fer.

Ceux qui ont lu sa vie, savent s'il était vraiment l'homme au cœur de fer.

" Une autre idée me frappe aussitôt ; c'est que jamais preux, dans les temps de chevalerie, n'aurait revêtu l'armure avec plus d'aisance et porté de plus terribles coups à ses ennemis que le duc de Richmond.

" L'impression que faisait M. de Salaberry était différente : la largeur de ses épaules qu'aurait envié un Milon de Crotone, diminuait l'avantage de sa haute taille, et la massue semblait l'arme redoutable qui convenait à son bras d'Hercule.

" Le type des aïeux s'était admirablement conservé dans ces deux hommes. Ils conversèrent longtemps ensemble vers la fin de la soirée. Nous fîmes cercle à distance respectueuse, et j'entendis le duc répéter deux à trois fois : " Ce coquin de Buonaparte (un Anglais ajoutait toujours alors un mot injurieux en prononçant le nom du géant enchaîné sur le rocher de Sainte-Hélène), ce coquin de Buonaparte m'a volé mes orangers. " Il faisait, je suppose, allusion à des orangers de son duché d'Aubigny. Leur conversation était en français, langue que le duc parlait aussi purement que son interlocuteur : on aurait cru entendre deux parisiens converser ensemble.

" M. de Salaberry était, comme je l'ai dit, d'une haute stature et taillé en Hercule ; il avait la mine si imposante, l'air si noble, que sans être beau de figure, il passait pour un bel homme. On ne pouvait réprimer un mouvement d'admiration chaque fois qu'il faisait une entrée dans un salon donnant le bras à sa femme aussi belle que gracieuse, et suivi de ses enfants : quatre garçons et trois filles, tous d'une beauté remarquable.

" Assistons maintenant à une scène plus imposante. M. de Salaberry, malgré son érudition, dirait un philosophe, à cause de ses études profondes, dirait un chrétien, était un fervent catholique, et avait élevé sa famille chrétiennement. La cloche sonne le dernier tintement de l'*Agnus Dei* ; le père et la mère se lèvent et les sept enfants les suivent pour participer avec eux

à la communion pascale. Quelques personnes, témoins de cet acte religieux de toute la famille de Salaberry, me disaient que ce spectacle impressionnait vivement les fidèles réunis dans l'église.

" Quoique la force morale soit un don plus précieux que celui de la force physique, continue M. de Gaspé, l'homme n'en est pas moins porté à donner une grande part d'admiration à cette dernière qualité, surtout quand elle est réunie dans la même personne avec la première. Je crois donc faire plaisir au lecteur en rapportant quelques traits de la force musculaire du chef de la famille de Salaberry.

" Le fort Saint-Jean était assiégé par les Américains en 1775, lorsqu'une bombe éclata sur une baraque, dans laquelle étaient M. de Salaberry, avec d'autres officiers ; tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice avant d'être écrasés sous les débris. Chacun s'empressa ensuite de voler au secours de leur frère d'armes, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres, quand, à leur grande surprise, ils trouvèrent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, soutenant sur ses robustes épaules, les genoux et les mains appuyés sur la terre, un pan de l'édifice. Ce n'est pas une fable faite à plaisir, l'accident eut lieu devant cent témoins dont trois me l'ont raconté à moi-même pendant ma jeunesse. Quelques gorgées de sang qu'il vomit le soulagèrent ; mais il s'en est ressenti pendant bien longtemps, à ce qu'il nous disait.

" Je lui demandais, un jour, si c'était dans cette occasion qu'il avait donné la plus grande preuve de sa force musculaire.

"—Je ne crois pas, me dit-il, il m'a fallu une autre

fois, aussi dans une situation de vie ou de mort, déployer encore plus de force. Lors de mon aventure au fort Saint-Jean, j'étais placé de manière à pouvoir supporter un poids énorme ; rien n'empêchait l'action de mes muscles, mais lors de la situation exceptionnelle dont je vais vous entretenir, il m'a fallu des efforts surhumains pour me sauver la vie ; vous allez en juger vous-même.

"— C'était pendant l'hiver, un peu avant le coucher du soleil, j'avais chassé toute la journée sur les montagnes de Beauport, et je retournais chez moi lorsqu'en descendant un morne à la raquette, une avalanche de neige partit du haut de la montagne, m'ensevelit par dessus la tête, mais heureusement sans me renverser. La neige pelotait, et je me trouvai aussitôt pressé de toutes parts comme dans un étau, j'eus bien vite cependant recouvré l'usage de mes bras en jouant des coudes, et je me débarrassai de la neige qui m'étouffait. Quoique libéré d'autant, la position n'en était pas moins épouvantable, enchaîné comme je l'étais par les pieds au moyen de fortes courroies de peau d'orignal passées à double tour au-dessus de mes talons et attachées à des grandes raquettes recouvertes d'une couche de neige durcie de près de six pieds d'épaisseur.

" Je me crus perdu sans ressource aucune, lorsque j'envisageai toute l'horreur de ma situation ! je recommandai mon âme à Dieu, car je n'avais aucun secours à attendre des hommes dans ce lieu solitaire ; et connaissant ce qu'il fallait déployer de force pour ma délivrance, la tâche me paraissait surhumaine. Il ne me restait en effet d'autres moyens de salut que de rompre les courroies en restant appuyé sur un seul

pied et en tirant l'autre de toutes mes forces ; et vous concevez que plus je tirais, plus les courroies me serraient le talon qu'il s'agissait de dégager, en me causant des douleurs atroces. Le désespoir doublait pourtant mes forces ; mais ceux qui savent apprécier la position dans laquelle j'étais, comprendront que les muscles n'avaient que peu d'action pour briser de tels liens en retirant une jambe seulement. N'importe, à force de persévérance, d'efforts surhumains pendant l'espace de deux à trois heures, je cassai les courroies, mais aux dépens de mes deux tendons d'Achille qui restèrent si dégarnis de leurs accessoires de peau que je faillis être atteint de la mâchoire tenaille.

"— Oui, mon cher de Gaspé, je puis dire que c'est la seule fois que j'ai remercié Dieu avec ferveur de la force musculaire qu'il m'a donnée : car lors de mon aventure au fort Saint-Jean, je commandais à mes muscles, mais lors de la seconde épreuve, je n'avais à mon service pour rompre des liens redoutables que la force du désespoir, et encore cette force était puissamment comprimée par la gêne dans laquelle j'étais.

" Une petite anecdote en permettant de calculer la force de l'homme par comparaison, pourra donner une idée de celle de M. de Salaberry. Lui et mon oncle Gaspard de Lanaudière, aussi d'une force remarquable, étaient, un dimanche avant la messe, au presbytère du Cap-Santé. Un groupe des habitants de la paroisse entouraient une cloche, dont j'ai oublié le poids ; elle était destinée au clocher de l'église renversé par la foudre, et les hommes les plus forts essayaient en vain de lever de terre la lourde masse, lorsque mon oncle les rejoignant, souleva non-seulement la cloche, mais la fit tinter plusieurs coups à la grande

surprise des spectateurs dont il avait d'abord essuyé un déluge de quolibets dirigés contre les messieurs qui voulaient faire les hommes. De retour au presbytère, il dit en riant au curé qu'il venait de sonner le tinton de la messe.

"— Très bien, Gaspard, dit M. de Salaberry, vous tenez de votre père, l'homme le plus fort que j'aie connu.

" On dîne au presbytère ; et le curé annonce ensuite en consultant sa montre qu'il est l'heure de chanter les vêpres. M. de Salaberry s'esquive alors sans rien dire et un instant après, on entend sonner la cloche à toute volée. L'hercule rentre en riant et dit :

"— Mon cher Lanaudière, vous avez sonné la messe et moi les vêpres.

" Mon père racontait la scène suivante dont il avait été témoin oculaire, lorsqu'en l'année 1777, il servait dans l'armée anglaise, sous les ordres du général Burgoyne, campée dans le voisinage de la rivière Hudson.

"— Nous étions, disait-il, assis le soir dans une cabane, lorsqu'un énorme serpent à sonnettes, attiré peut-être par le feu à l'entour duquel nous étions groupés, surgit tout à coup au milieu de nous. Nous étions tous saisis d'horreur et paralysés par la frayeur, lorsque M. de Salaberry conservant son sang-froid, empoigne l'affreux reptile, l'étouffe dans une étreinte puissante et le jette dans le brasier ardent de notre bivouac.

" Parmi les tapageurs, le plus souvent canadiens, qui troublaient jadis les gens paisibles de la bonne ville de Québec et de ses faubourgs, se faisait remarquer un sauvage de la tribu des Hurons, qui avait été

souvent expulsé de son village pour ses peccadilles, et dans lequel il trouvait cependant toujours les moyens de retourner en promettant de mener une vie plus exemplaire. Cet indien, nommé Picard, d'une haute stature, aux larges épaules effacées, à la démarche fière et superbe, agissait comme s'il eut été en pays conquis quand il entrait dans une maison où il ne trouvait que des femmes ou des hommes trop faibles pour lui résister ; il fallait alors le servir, lui donner tout ce qu'il demandait, et surtout du rhum dont il était très-friand.

" M. de Salaberry retournait un jour à son domicile, lorsqu'il entendit de la rue les cris de frayeur que poussaient les dames de sa famille dans sa maison située à l'encoignure des rues Stadacona et Des Jardins, presque en face de l'église des Ursulines ; cette maison avait une longue galerie à six ou sept pieds du sol, comme c'était alors assez l'usage. M. de Salaberry monte quatre à quatre les marches de l'escalier qui conduisaient à la chambre à dîner, et trouve le sieur Picard, lequel après s'être emparé d'une carafe de vin, voulait se faire livrer les clefs des armoires. L'explication fut courte, et la punition infligée par le magistrat très sommaire, car dans un premier mouvement de colère à la vue de sa famille éplorée, il saisit le Huron par les flancs et lui fit franchir sans accroc fenêtre, galerie et toute la rue Des Jardins.

" A cet accès de colère épouvantable succéda la raison, et il vola aussitôt au secours du Sauvage qu'il trouva heureusement plein de vie après son voyage aérien, mais affreusement maltraité. Picard finit par s'éloigner clopin-clopant en disant : " Il est mauvais Charivary ! "

" Mon vieil ami, M. Barthélemy Faribault, auquel je lisais dernièrement cette note, me dit :

" Vous avez oublié le plus piquant de la scène : M. de Salaberry en relevant Picard lui dit : " Vous ai-je fait mal, mon cher enfant ! "

" Ce dernier trait peint le caractère de cet excellent homme.

" M. de Salaberry portait constamment un gourdin énorme, espèce de massue herculéenne. Je lui dis un jour en badinant :

"——Il est heureux, colonel, que vous soyez doué d'une aussi grande force : tout autre que vous serait mort de fatigue, le soir, après avoir porté pendant la journée un semblable poids.

"—— Ce n'est pas pour mes bienfaits, me dit-il, que je suis toujours armé de cette massue ridicule ; c'est mon mentor, mon égide, car je suis prompt comme la poudre, mais cette massue me crie sans cesse: point de bêtises, Salaberry ! et je reviens immédiatement à la raison ; une canne ordinaire n'aurait pas le même effet. Assez patient pour une injure personnelle, j'entre en fureur lorsque je vois le fort opprimer le faible.

" En effet, on vint l'avertir un jour, lorsqu'il demeurait à Beauport, qu'un fier-à-bras des pays d'en haut répandait la terreur depuis quelque temps dans la paroisse, et qu'il était actuellement au presbytère où il faisait un tapage infernal. Il ne fut pas difficile au juge de paix, une fois sur les lieux, de distinguer l'oppresseur de l'opprimé. Le curé, M. VanFelson, étanchait avec un mouchoir le sang qui lui coulait de la joue, tandis que le fier-à-bras jurait tous les.....

és tord mon âme sur le bout d'un piquet (1), qu'il exterminerait prêtres et évêques qui oseraient trouver à redire à sa conduite.

" Il paraît que le curé avait recommandé à ses paroissiens d'éviter la société de cet homme, qui répandait le désordre dans la paroisse et n'ouvrait la bouche que pour jurer et blasphémer ; et de là la vengeance qu'il venait d'exercer contre le pasteur.

"——Malheureux! lui cria M. de Salaberry, vous avez eu l'audace de frapper l'oint du Seigneur !

"——Et je t'en ferai bien autant, dit le fier-à-bras en s'avançant le poing levé sur le juge de paix.

" Mais il avait à peine prononcé ces paroles, que lancé comme une balle par un bras puissant par dessus table et chaises on le relevait à moitié éreinté.

" Tout s'arrangea ensuite à l'amiable ; le curé consentit à se désister de toute poursuite devant les tribunaux, si, de son côté, l'assaillant voulait laisser la paroisse de Beauport dans les vingt-quatre heures, ce à quoi ce dernier se prêta de la meilleure grâce du monde après la rude correction qu'il avait reçue.

" Un dernier trait de la force musculaire de M. de Salaberry. Il introduisait quatre doigts dans les canons de quatre fusils de grenadiers et les tenait pendant quelques secondes le bras tendu horizontalement. " (2)

M. de Salaberry avait épousé, à Montréal, le 18 février 1778, Françoise-Catherine Hertel, fille de

---

(1) Juron très à la mode chez messieurs les serviteurs de la Compagnie du Nord-Ouest.

(2) *Mémoires*, pp. 470 et seq.

Joseph Hertel de Saint-François, seigneur de Pierreville, et de Suzanne Blondeau.

Elle était décédée un peu plus de quatre ans avant lui, à Québec, le 28 janvier 1824, le même jour que sa fille bien-aimée madame Juchereau Duchesnay. Elle fut inhumée dans l'église de Beauport, sous le banc seigneurial.

" Nous avons eu dernièrement un événement qui a répandu une tristesse générale, lisons-nous dans la *Gazette de Québec* du 19 février 1824. Madame de Salaberry a pu résister avec une constance vraiment héroïque à une maladie de trois années et à ses souffrances cruelles, mais elle n'a pu supporter la perte de son intéressante fille, l'aimable madame Juchereau Duchesnay. Cette excellente mère est expirée le 28 janvier, en apprenant ce malheur, qu'on lui célait pourtant avec les plus grandes précautions ; mais ce cœur aimant, et la force de cette vive tendresse maternelle qui la distinguait, le lui ont fait deviner, et elle n'a pu y survivre.

" Son corps a été transporté à Beauport le 31 janvier, et déposé sous le banc seigneurial, au même tombeau et touchant à cette fille si chérie. Elles ont été toutes deux honorées par un cortège prodigieusement nombreux de tout ce que la capitale et paroisses adjacentes avaient de plus respectable : concours tel qu'on n'en avait point encore vu ici de semblable. Nos concitoyens ont marqué un degré de sensibilité difficile à bien représenter. L'affluence était telle qu'outre le nombreux concours de voitures, un grand nombre de respectables citoyens et de militaires de tous rangs des régiments en cette garnison, ont porté la générosité jusqu'à se rendre à pied à cette distance, ne trouvant pas assez de voitures. Cela semblait une

marche triomphale : aussi était-ce un triomphe, celui des *vertus* de deux personnes, mère et fille, dignes l'une de l'autre. Moissonnées presque ensemble, cette calamité simultanée a donné un élan d'affection générale, et exprimée de la façon la plus touchante.

" Madame de Salaberry a coulé ses jours heureux jusqu'à la destruction de ses enfants si chéris. Depuis leur perte, elle n'a eu de consolation que dans ce Dieu de bonté auquel elle avait confiance, et qui doit être la récompense des bons. Elle a passé sa vie à faire du bien, et elle l'a perdue d'une manière digne d'elle, par les suites de ses actes multipliés de charité, en allant soigner une malade. Celle-ci est encore vivante, et sa bienfaitrice n'est plus ! Il est plus aisé de juger que de peindre la situation de ce qui reste de son infortunée famille. L'excellente mère était née pour la vertu et pour le malheur ; sa famille a été détruite dans l'état militaire, en ce siècle-ci et les deux précédents. Elle a perdu trois fils au service de Sa Majesté, et quatre frères, ceux-ci officiers au service de France avant et pendant la conquête ; outre plusieurs proches parents morts aussi aux champs d'honneur, depuis la fondation de cette colonie. L'on ne connait point en ce pays-ci de familles qui aient fait de plus grands sacrifices pour leurs rois, et pour la patrie, que cette brave famille Hertel.

" Madame de Salaberry était de Montréal. Sa patrie lui fut toujours chère : de là ses inquiétudes quand l'armée ennemie s'avança pour envahir cette riche ville, mais fut arrêtée par les trois cents braves commandés par l'unique fils qui lui restait, des quatre qu'elle avait donnés à l'armée de notre souverain : proportion bien cruelle ! La nouvelle de sa patrie ainsi préservée donna à la mère de l'heureux

guerrier le premier sentiment de consolation qui fût entré dans son cœur depuis qu'il avait été navré à coups pressés par tant de douleurs ! ! Elle a versé tant de larmes que sa vue est restée presque éteinte, quoique ses yeux parussent encore beaux. Sa santé, auparavant si forte et si florissante, a été extrêmement affaiblie par ces cruels désastres qui l'ont accablée sans intermission. Les âmes sensibles peuvent aisément concevoir l'excès des peines qu'une si tendre mère a souffertes. La cause primitive de sa sévère et longue maladie a été cette chûte terrible, d'un second étage, en se portant trop vivement pour secourir une personne malade : c'est qu'elle était mue par son ardente charité. Enfin elle a reçu le dernier coup en croyant (malgré tant de précautions pour l'empêcher) la perte certaine de sa chère Hermine. A l'instant sa fin a été précipitée en peu d'heures par cette idée désolante. Elle n'a pu y tenir, elle qui avait résisté avec un courage admirable à trois années de souffrances. Dieu l'avait ordonné pour la récompenser dans un monde meilleur que celui-ci. "

Du mariage de l'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry et de Françoise-Catherine Hertel naquirent dix enfants :

I

CHARLES-MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Le continuateur de la lignée.

II

ANONYME

Né et décédé à Beauport le 17 juillet 1779. Inhumé dans le cimetière paroissial.

III

ANONYME

Né et décédé à Beauport le 1er mars 1780. Inhumé dans le cimetière paroissial.

IV

ANONYME

Né et décédé à Beauport le 9 février 1781. Inhumé dans le cimetière paroissial.

V

CATHERINE-ADELAIDE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Beauport le 26 mars 1782.

Décédée au même endroit le 14 décembre 1839, et inhumée dans l'église paroissiale.

VI

MAURICE-ROCH D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Beauport le 2 octobre 1783.

En 1796, le gouverneur Prescott le nommait enseigne dans le régiment Royal Canadien (*Royal Canadian Volunteers*) dont son père était major.

En 1803, le duc de Kent lui avait obtenu une commission d'enseigne dans le régiment de ligne *York Rangers*. Mais avant même que le jeune militaire put s'embarquer pour aller prendre son poste, ce régiment fut mis en demi-solde. Le duc de Kent intervint de nouveau et, le 1er mars 1805, il lui faisait donner une commission de lieutenant dans son propre

régiment, le *Royal* ou *Premier Régiment d'Angleterre.*

C'est le 26 juin 1805 que Maurice-Roch d'Irumberry de Salaberry s'embarqua pour l'Europe.

Quelques jours avant son départ, il avait été l'objet d'une démonstration chaleureuse dont un journal du temps fait le compte-rendu suivant :

" Samedi, le 15 juin, un dîner a été donné à la Taverne de l'Union par les officiers du 1er et 2ième bataillon de la milice canadienne à Maurice-Roch de Salaberry, Ecr, ancien adjudant du 1er bataillon et aujourd'hui lieutenant dans le 2ème bataillon Royal, dans le but de le féliciter sur sa nouvelle promotion et de lui souhaiter un bon voyage ainsi qu'à ses deux frères, sur le point de leur départ pour la Grande-Bretagne. Les autres invités étaient le colonel de Salaberry, le colonel d'Estimauville, le capitaine de Salaberry, du 60e Régiment, et le lieutenant Louis de Salaberry, du 1er Royal. Le lieutenant Maurice-Roch de Salaberry portait la médaille d'or qui lui fut présentée l'été dernier par les officiers du 1er Bataillon, en reconnaissance du zèle et de l'attention apportés par lui à les instruire dans l'art militaire.

" Avant le dîner un officier du 60e se leva et s'adressant au lieutenant Maurice-Roch de Salaberry, le pria, tant en son nom qu'aux noms des officiers présents, d'accepter de nouveau les remerciements du bataillon, qui voyait son départ avec regret, quoiqu'ils fussent persuadés qu'une brillante carrière lui était ouverte, et qu'il aurait l'occasion de prouver à la mère-patrie le zèle et la loyauté des sujets canadiens.

" La réponse du lieutenant de Salaberry fut modeste. Il déclara qu'il ne méritait pas l'honneur qu'on lui faisait, mais il assura ses amis qu'il ferait tout son possible pour se rendre digne de leur estime, et qu'il

se rappelerait toujours la démonstration dont il venait d'être l'objet.

" Après le dîner, les toasts usuels furent présentés, et le tout se termina avec ce vœu : Que nos trois cadets fassent honneur à leur pays, et prouvent à la Grande-Bretagne que Sa Majesté n'a pas de meilleurs défenseurs de sa couronne que ses sujets canadiens. " (1)

En 1807, le régiment dans lequel Maurice-Roch de Salaberry servait reçut ordre de s'embarquer pour les Indes Orientales.

C'est là qu'il mourut, sur la rive gauche de la Tomboodra, le 17 octobre 1809, après une quinzaine de jours de maladie, emporté par les fièvres intestinales qui firent tant de ravages dans l'armée anglaise.

" Nous avons appris avec une vraie douleur la perte de M. Maurice de Salaberry, dit la *Gazette de Québec* du 11 octobre 1810. Ce qui peut pourtant servir de quelque consolation pour ses amis et sa patrie, c'est qu'il a perdu la vie au service de son Roi. Il était aux Indes Orientales, lieutenant des grenadiers du Royal, ou Premier Régiment d'Angleterre. La nouvelle de sa mort a fait ici une impression générale et bien vive. Ses amis en ont pris le deuil comme d'un frère. A ces marques publiques de tristesse, on peut juger de la désolation inexprimable de son infortunée famille. Cette perte mérite bien les plus profonds sentiments de douleur. C'est ce jeune militaire qui, dans un âge bien peu avancé, étant adjudant de la milice canadienne, a été honoré par ses compatriotes d'une médaille précieuse et d'adresses touchan-

(1) *Gazette de Québec.*

tes, marques de leur reconnaissance pour ses services, et de leur estime pour son rare caractère et ses talents. La nature en effet avait doué abondamment cet intéressant jeune homme de ses dons les plus aimables et les plus solides. On ne parle pas des avantages de la figure, et de la plus belle taille. Tout était effacé par les qualités de l'âme, par ses vertus, et surtout par une maturité bien au-dessus de son âge.

" Nous nous faisons un devoir d'annoncer que si ce jeune officier a été honoré de son vivant par la milice canadienne, il l'a été encore à sa mort d'une manière bien distinguée par le Premier Régiment d'Angleterre. Cet illustre corps a fait ériger à ses frais un superbe tombeau au lieutenant Maurice de Salaberry, comme un monument à jamais durable des regrets que commande la perte que vient de faire ce noble régiment. On ne doute pas que les miliciens canadiens n'éprouvent un sentiment de reconnaissance et d'admiration pour cet acte digne de la générosité britannique, et si hautement honorable à la mémoire d'un compatriote qui leur fut cher.

" Nous n'avons pas besoin d'ajouter d'éloges à celui que présentent plus éloquemment les faits que nous avons cités. La simple vérité suffit : elle seule peut répondre à la candeur et à la modestie qui distinguèrent cet aimable et vertueux Canadien. Que ses amis tâchent de prendre quelque consolation en pensant que la religion et la vraie vertu doivent porter les âmes pures au sein de la Divinité ! Qu'ils ne craignent pas non plus pour les restes de leur ami : au milieu même des nations barbares, sa cendre reposera respectée sous ce marbre élevé par la main de guerriers généreux à un compagnon digne de toute leur estime, et qui sut partout respirer ce sentiment. La

barbarie doit briser ses traits au pied d'un monument que l'amitié et la magnanimité érigèrent ensemble. Il est des objets qui commandent la vénération et qui meuvent la sensibilité chez les hommes de tous les pays. "

M. de Gaspé rapporte au sujet de Maurice-Roch de Salaberry une anecdote qui prouve qu'il avait hérité de la force prodigieuse de son père.

" Le jeune lieutenant Maurice de Salaberry, adjudant des milices canadiennes, exerçait une compagnie de volontaires canadiens dans un hangar situé au bas de la côte de la Canoterie, dans lequel était un canon, de je ne sais quel calibre, mais si pesant qu'après mains efforts, les miliciens qui s'amusaient à faire des tours de force, avaient renoncé à le lever de terre par une de ses extrémités.

"— Si votre père était ici, dit l'un des miliciens à leur jeune adjudant en lui montrant la pièce d'artillerie, il aurait bien vite culbuté ce soufflet !

" Les gens du peuple et surtout les habitants appelaient souvent les canons des soufflets.

" — Il est donc bien pesant votre soufflet ? dit le jeune officier, que des hommes comme vous Joseph Vézina, Pierre Voyer, Poussart, Guilbault, Thom Dorion, ne puissiez le lever ? N'importe, pour l'honneur des Canadiens, je vais l'essayer à mon tour.

"— Il va en faire de belles notre adjudant, dit un farceur à demi-voix, il va en faire de belles prouesses avec ses grands doigts effilés et sa main blanche comme celle d'une demoiselle !

" Mais il avait à peine achevé cette phrase, que les deux mains aristocratiques soutenaient le poids

énorme à la hauteur de la ceinture du jeune officier."(1)

VII

François-Louis d'Irumberry de Salaberry

Né à Beauport le 5 janvier 1775.

Il obtint, le 2 septembre 1799, une commission d'enseigne dans le premier bataillon du Royal Canadien (*Royal Canadian Volunteers*).

Au commencement de 1804, il passait enseigne au 60e Régiment.

Le duc de Kent le fit entrer, le 28 mars 1805, en qualité de lieutenant dans le régiment Royal Scotch. Il s'embarqua pour l'Angleterre avec ses frères, Charles-Michel et Maurice-Roch, le 26 juin de la même année.

Deux ans plus tard, le Royal Scotch recevait l'ordre de se rendre aux Indes. François-Louis de Salaberry ne put résister longtemps au climat fatal des Indes. Il mourut le 5 avril 1811, à Secumderabad. Un des compagnons du lieutenant de Salaberry, George Gordon, en donnait la triste nouvelle, deux jours plus tard, au duc de Kent, par la lettre suivante : " C'est avec le plus profond regret que j'annonce à Votre Altesse Royale la mort de mon ami à jamais regretté, Louis de Salaberry. Lorsque nous quittâmes notre dernière station en janvier, M. de Salaberry fut pris d'une maladie de foie si sérieuse qu'il ne put nous suivre. Au bout d'un mois il était presque rétabli ; mais hélas ! il fut alors pris d'une dyssenterie qui l'emporta le 5 avril. J'ai reçu aujourd'hui une lettre

(1) *Mémoires*, p. 476.

MICHEL-LOUIS JUCHEREAU
DUCHESNAY

du chirurgien qui lui donna ses soins, dans laquelle il me dit que le jour qui précéda sa mort il lui dit de m'avertir du triste événement et de me prier d'informer son frère qu'à ses derniers moments il n'avait pas oublié ses amis. Je ne veux pas terminer sans exprimer à Votre Altesse Royale toute la peine que nous ressentons de la perte que nous venons de faire. Je dois ajouter que toutes les marques de respect ont été rendues à M. de Salaberry. Il a été inhumé à Secumderabad, près de son infortuné ami, M. Monro. " (1)

VIII

Charlotte-Hermine-Louise-Catherine d'Irumberry de Salaberry

Née à Beauport le 9 janvier 1787.

Mariée, à Beauport, le 3 novembre 1808, à Michel-Louis Juchereau Duchesnay.

Elle mourut à Beauport, le 25 janvier 1824, et fut inhumée dans l'église de cette paroisse, sous le banc seigneurial.

M. Duchesnay décéda à sa maison de campagne de la Petite-Rivière, le 17 août 1838. Il fut inhumé le surlendemain dans la chapelle paroissiale de Sainte-Catherine de Fossembault, sous le banc seigneurial.

---

(1) La nouvelle de la mort du jeune de Salaberry ne parvint à Québec qu'au mois de mars 1812. Sir George Prévost écrivait à son père le 22 mars 1812 : " Consolez-vous, mes bons amis, je ferai mon possible pour faire revenir votre jeune fils (Edouard-Alphonse) pour adoucir les rigueurs du sort que vous éprouvez. Lady Prévost partage les sentiments de douleur que j'éprouve pour les malheurs de votre famille, et nous vous prions de présenter nos amitiés à madame de Salaberry."

M. Duchesnay était né à Beauport le 14 décembre 1785, du mariage de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, et de Catherine Le Compte Dupré.

Il avait d'abord servi dans le 60e de ligne.

Lorsque son beau-frère, Charles-Michel de Salaberry, forma le régiment des Voltigeurs Canadiens, il lui donna le commandement d'une des compagnies de ce corps d'élite.

A la bataille de Châteauguay, M. Duchesnay se couvrit de gloire. Il fit exécuter à sa compagnie plusieurs mouvements difficiles avec autant de sang-froid et de précision qu'en un jour de parade.

Son beau-père M. de Salaberry lui écrivait en apprenant sa noble conduite :

"A Beauport, 6bre 1813.

"Je te félicite de tout mon cœur et de toute mon âme de votre glorieuse et étonnante victoire, à laquelle tu as contribué très essentiellement, à ce que dit ton colonel, j'ai failli dire général. Tu ne t'en fâcheras pas, puisque tu dis toi-même à notre chère Hermine, qu'il s'est conduit en *bon et excellent général.* Le poids de cette tâche difficile, est allégé quand on est secondé par de si braves officiers. Ce que vous avez fait est au-dessus de tout éloge. Jamais combat ne fut plus disproportionné, plus extraordinaire, et conséquemment plus glorieux.

Ls. de Salaberry"

M. Duchesnay fut nommé, le 19 juin 1823, agent à Québec pour le département des Sauvages.

Le 23 mars 1827, il succédait au lieutenant-colonel Taschereau comme député-adjudant-général des milices du Bas-Canada.

L'HON. EDOUARD-LOUIS-ANTOINE
CHARLES.-J. DUCHESNAY

Enfin, le 14 avril 1828, il était promu surintendant du département des Sauvages à Québec, en remplacement de son beau-père, M. de Salaberry.

Du mariage Duchesnay-Salaberry naquirent onze enfants :

I. EDOUARD-LOUIS-ANTOINE-CHARLES J. DUCHESNAY

Né à Québec le 8 novembre 1809.

Admis à la pratique du droit le 10 janvier 1832, il fut nommé, en 1837, député-shérif du district de Montréal, puis, le 23 mai 1839, assistant-adjudant-général des milices canadiennes avec le rang de major.

Sous l'Union, le 24 janvier 1848, il fut élu député de Portneuf et il siégea jusqu'à la dissolution de la Chambre d'Assemblée le 6 novembre 1851.

Le 1er octobre 1858, il était élu à l'unanimité pour représenter la division de La Salle au Conseil législatif. Il siégea jusqu'à la Confédération.

Le 22 mai 1867, l'honorable M. Duchesnay était appelé au Sénat. Il résigna son siège le 7 janvier 1871.

M. Duchesnay décéda à Québec le 10 septembre 1886, et fut inhumé sous le banc seigneurial dans l'église de Sainte-Catherine de Fossembault.

Il avait épousée en premières noces, Elizabeth Levallée, veuve de John Lynd. Elle mourut à Québec le 13 mars 1872, à l'âge de 49 ans, et fut inhumée sous le banc seigneurial, dans l'église de Sainte-Catherine de Fossembault.

En secondes noces, à Québec, le 2 mai 1877, il épousa Marie-Eléonore-Arline Laroche, veuve de Ludger-Napoléon Voyer, en son vivant surintendant de la police. Il n'eut pas d'enfant de ce mariage.

Enfants de l'honorable M. Duchesnay et de Elizabeth Levallée :

1. Edouard Juchereau Duchesnay né à la Petite-Rivière le 28 août 1849. Il a été maire de Saint-Malo et préfet du comté de Portneuf pendant plusieurs années. M. Duchesnay a épousé, à Sillery, le 21 octobre 1874, Honoria-Ann, fille de l'honorable John Sharples, conseiller législatif. Elle est morte à Québec le 29 avril 1875, à l'âge de 20 ans et sept mois. Elle fut inhumée dans le cimetière Saint-Patrice, à Sillery.

2. Louise-Elizabeth Juchereau Duchesnay née à la Petite-Rivière le 3 juin 1852. Mariée, à Québec, le 25 mai 1874, à Oscar Prévost, capitaine dans l'Artillerie royale canadienne. M. Prévost a été pendant plusieurs années directeur de la cartoucherie de Québec. Il est mort à Québec le 16 septembre 1895, et a été inhumé dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault le 19 du même mois. Madame Prévost mourut à Québec le 27 janvier 1897, et fut inhumée dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault. De leur mariage étaient nés :

A. Marie-Louise-Léonie Prévost née à Québec le 10 mai 1875. Décédée à Québec le 2 mai 1876, elle fut inhumée dans la chapelle des Ursulines.

B. Marie-Louise-Aline Prévost née à Québec le 26 avril 1877. Mariée, à Québec, le 1er avril 1897, à Jean-Jacques-Félix-Charles Lamère. Ils ont deux enfants : *A*. Louise-Clara-Thérèse Lamère née à Québec le 6 juillet 1898. *B*. Alphonse-Oscar-Charles Lamère né à Québec le 8 octobre 1899.

C. Anonyme né à Québec le 6 janvier 1880. Décédé au même endroit le lendemain, il fut inhumé au cimetière Belmont.

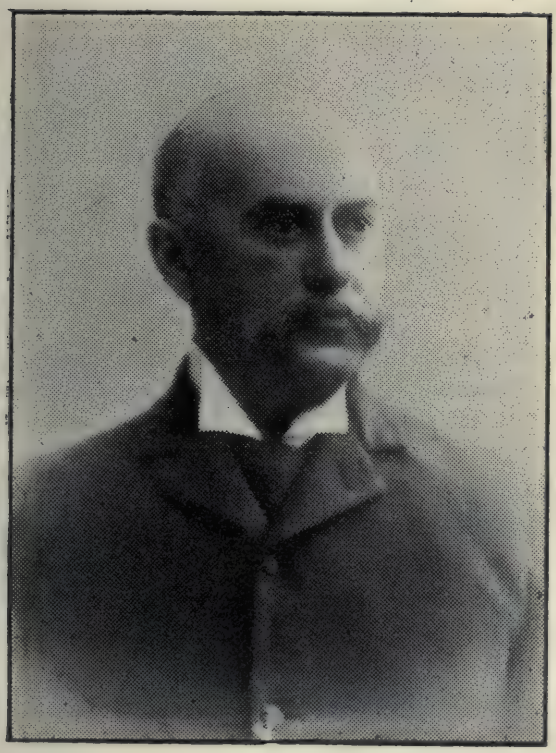

EDOUARD JUCHEREAU DUCHESNAY

D. Charles-Arthur de Saint-Denys Prévost né à Québec le 24 mars 1882.

E. Marie-Clara-Hermine Prévost née à Québec le 8 janvier 1885.

F. Marie-Louise Prévost née à Québec le 16 février 1887.

3. Marie-Clara Juchereau Duchesnay née à la Petite-Rivière le 6 décembre 1854. Mariée, à Québec, le 22 octobre 1879, à Eugène-Etienne Taché, veuf de Olympe-Eléonore Bender. M. Taché est le fils aîné de feu sir E.-P. Taché. Il est, depuis plus d'un quart de siècle, sous-ministre du département des terres, mines et pêcheries de la province de Québec. Enfants :

A. Marie-Antoinette-Claire-Eléonore Taché née à Québec le 1er août 1880 ; décédée au même endroit le 19 mars 1882. Inhumée dans le cimetière de Saint-Thomas de Montmagny.

B. Marie-Eugène-Alexandre-Juchereau Taché né à Québec le 17 février 1882 ; décédé au même endroit le 17 mars 1892. Inhumé dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault.

C. Marie-Louise Taché née à Québec le 12 décembre 1883.

D. Jean-Antoine-Alphonse de Rodriguez Taché né à Québec le 21 février 1886 ; décédé au même endroit le 25 mars 1901. Inhumé dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault.

E. Marguerite-Marie-Elizabeth Taché née à Québec le 21 février 1886.

F. Marie-Joseph-Paschal Taché né à Québec le 7 avril 1887 ; décédé au même endroit le 1er mars 1892.

Inhumé dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault.

G. Roland-Etienne-Adolphe Taché né à Québec le 10 mars 1889 ; décédé à Sainte-Catherine de Fossembault le 10 juillet 1889. Inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

H. Anne-Marie-Claire Taché née à Québec le 9 août 1890 ; décédée au même endroit le 17 décembre 1900. Inhumée dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault.

I. Marie-Clara-Hélène Taché née à Québec le 30 août 1892.

J. Anonyme née et décédée à Québec le 10 mai 1894. Inhumée dans le cimetière Belmont.

4. Arthur Juchereau Duchesnay né à la Petite-Rivière le 21 février 1860. Il fut pendant plusieurs années comptable de la cartoucherie de Québec. M. Duchesnay est mort à Québec le 10 septembre 1903 et a été inhumé dans l'église de Sainte-Catherine de Fossembault. Il avait épousé, à Saint-Sauveur de Québec, le 26 mars 1896, mademoiselle Thérèse-Félicie Foulon, de Paris, France.

II. Hermine-Marie-Catherine J. Duchesnay

Née à Québec le 1er novembre 1810.

Mariée, à Québec, le 30 mai 1833, à Roch-François de Saint-Ours.

M. de Saint-Ours était le fils de l'honorable Charles-Louis-Roch de Saint-Ours, qui fut conseiller législatif du Bas-Canada de 1808 à 1834, et de Josephte Murray. Il naquit à Saint-Ours le 23 octobre 1800.

EUGÈNE-ETIENNE TACHÉ

Député du comté de Richelieu de 1824 à 1832, il fut appelé, le 1er janvier 1832, à siéger au Conseil législatif. Le 3 avril 1837, on lui confiait la charge importante de shérif de Montréal. Il mourut dans cette ville le 10 septembre 1839, et fut inhumé dans l'église de Saint-Ours.

Madame de Saint-Ours mourut à Saint-Ours le 12 novembre 1884, et fut inhumée à côté de son mari dans l'église de Saint-Ours.

De leur mariage étaient nés quatre enfants :

1. Louise-Hermine-Josephte de Saint-Ours née à Saint-Ours le 21 avril 1834. Elle est décédée à Saint-Ours le 19 septembre 1900, et a été inhumée dans l'église paroissiale.

2. Caroline-Virginie de Saint-Ours née à Saint-Ours le 24 juillet 1835. Mariée, à Saint-Ours, le 21 octobre 1868, à Alexandre-Edouard Kierskowski, veuf de Louise Debartzch. M. Kierskowski était né dans le grand duché de Pozen, en 1816. Pendant la révolution de 1830–31, le jeune Kierskowski combattit en Pologne à côté de son père, pour la cause nationale et reçut deux blessures. Forcé de prendre le chemin de l'exil, il se rendit à Paris où il étudia le génie civil. C'est en 1841 qu'il vint au Canada. Il se livra ici à sa profession et à diverses entreprises industrielles. Elu en 1858 au Conseil législatif, pour la division de Montarville, et à la Chambre d'Assemblée en 1861 pour le comté de Verchères, il se vit privé de son siège dans ces deux occasions par la décision des comités nommés pour juger de la contestation de ces élections. Il fut plus heureux sous le régime de la Confédération. Le 10 septembre 1867, il fut élu par le comté de Saint-Hyacinthe pour la Chambre des Communes.

L'honorable M. Kierskowski mourut à Saint-Ours, le 4 août 1870, et fut inhumé dans l'église de Saint-Charles de Richelieu. Il avait su s'attirer l'estime de tous, amis et adversaires, par ses nobles qualités. Madame Kierskowski mourut à Saint-Ours le 25 juillet 1894. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Ours. Du mariage de M. Kierskowski et de Caroline-Virginie de Saint-Ours naquit une fille :

Marie-Virginie-Hermine-Aline Kierskowski née à Montréal le 16 octobre 1869. Elle s'est mariée, à Saint-Ours, le 14 juin 1893, à Maurice-Louden-Roch Rolland qui est décédé à Montréal le 3 mai 1903, et a été inhumé à Saint-Ours. Enfants : *A.* Alexandre-Guillaume-Charles-Roch Rolland né à Montréal le 1er août 1895. *B.* Philippe de Saint-Ours Rolland né à Westmount le 5 août 1896 et décédé à Saint-Ours le 16 août 1897. *C.* Marie-Amélie-Virginie Rolland née à Montréal le 13 février 1899. *D.* Marie de Saint-Ours Rolland née à Montréal le 13 février 1899 et décédée à Saint-Ours le 15 juin 1899.

3. Henriette-Amélie de Saint-Ours née à Saint-Ours le 25 juillet 1837. Mariée, à Saint-Ours, le 5 juillet 1865, au notaire Joseph-Adolphe Dorion, fils du docteur Dorion, de Saint-Ours, qui siégea à la Chambre d'Assemblée et prit une part si active aux événements de 1837–38. M. Dorion était, pour ainsi dire, prédestiné à la politique. Candidat dans le comté de Richelieu aux élections générales de 1861, il fut battu. Le 27 juin 1871, il fut élu député à l'Assemblée Législative pour le même comté et il conserva son mandat jusqu'au 7 juin 1875. Le 6 décembre 1882, il remplaçait l'honorable Pierre-Euclide Roy comme conseiller législatif de Sorel. Le mauvais état de sa santé le

L'HON. ROCH-FRANÇOIS DE SAINT-OURS

força à résigner le 13 décembre 1897. L'honorable M. Dorion est décédé à Saint-Ours le 24 octobre 1900, laissant deux enfants :

A. Marie-Amélie Dorion née à Saint-Ours le 1er juin 1866 ; mariée, à Saint-Ours, le 9 janvier 1900, à Marie-Joseph-George-Elzéar Taschereau. Enfants : *A*. Anonyme né et décédé à Saint-Ours le 17 mars 1901. Inhumé dans l'église paroissiale. *B*. Marguerite-Marie-Hélène-Amélie Taschereau née à Saint-Ours le 19 septembre 1902.

B. Eugène-Alexandre Dorion de Salnt-Ours (1) né à Saint-Ours le 13 août 1871. Il est maire de Saint-Ours.

4. Adélaïde-Victorine de Saint-Ours née à Saint-Ours le 11 avril 1839. Décédé à Saint-Ours le 18 du même mois, elle fut inhumée dans l'église paroissiale.

III. Louis-Maurice Juchereau Duchesnay

Né à Québec le 27 février 1812.

Décédé à Beauport le 1er août 1813, et inhumé dans l'église paroissiale.

IV. Henriette-Julie-Anne J. Duchesnay

Née à Beauport le 19 septembre 1813.

Mariée, à Saint-Ours, le 25 novembre 1841, au major Thomas-Edmund Campbell.

---

(1) La Législature de Québec lui a permis, en 1902, de changer son nom de Dorion en celui de Saint-Ours.

M. Campbell était né à Londres en 1809. Après avoir fait partie de l'armée anglaise pendant près d'un quart de siècle, il vint s'établir au Canada où il acheta la seigneurie de Saint-Hilaire.

En 1858, M. Campbell fut élu député de Rouville à la Chambre d'Assemblée. Il avait été fait, en 1854, compagnon du Bain (C. B.).

Il fut tour à tour président de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada, directeur de la banque de Montréal, du chemin de fer du Grand-Tronc, de la société d'assurance mutuelle Reliance, etc, etc.

M. Campbell mourut d'une attaque d'apoplexie à Saint-Hilaire de Rouville le 5 août 1872, et fut inhumé dans le caveau de la famille à Chambly.

Madame Campbell s'éteignit doucement à Saint-Hilaire de Rouville, le 13 juin 1873, à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui la tenait alitée depuis deux ans. Elle fut inhumée dans la chapelle du couvent de Saint-Hilaire.

Enfants de Thomas-Edmund Campbell et de Henriette-Julie-Anne Juchereau Duchesnay :

1. Edmund-Alexander-Charles Campbell né à Brighton, Angleterre, le 11 octobre 1843. Il entra dans le 92ème Highlanders avec lequel il servit en Irlande, en Ecosse et dans les Indes. M. Campbell mourut presque subitement à Twyford, Hants, Angleterre, le 10 mars 1902. Il avait épousé dans les Indes, en 1874, Ellen Lind, fille du commissaire en chef de Meerut. Il laissa deux fils et une fille :

A. Edmund-Archibald Campbell.

B. Bruce-Hutchison Campbell.

C. Henrietta Campbell.

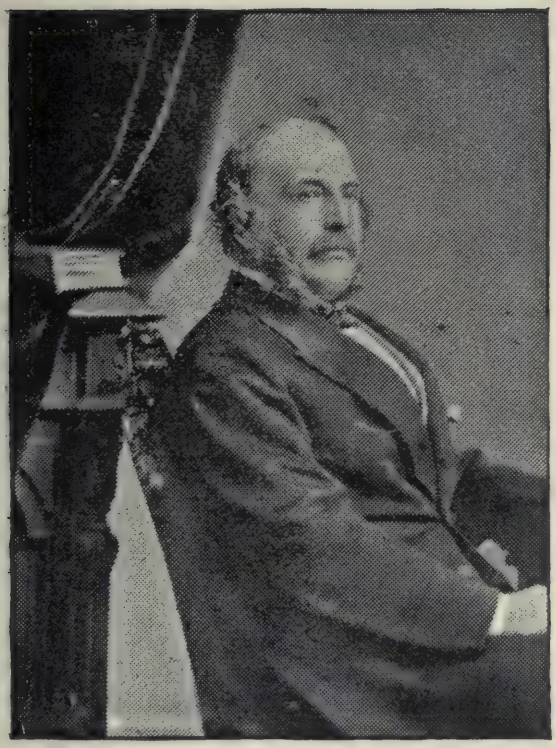

THOMAS-EDMUND CAMPBELL

2. Archibald-Grey Campbell né à Kennilworth, Angleterre, le 13 novembre 1844. Il est décédé à Saint-Hilaire de Rouville le 13 mars 1899, et a été inhumé dans le caveau de la famille à Chambly. Il ne s'était pas marié.

3. Thomas-Juchereau Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 9 octobre 1846. Décédé à Saint-Hilaire de Rouville le 12 mai 1856, il fut inhumé dans le caveau de la famille à Chambly.

4. Bruce-Frederick Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 5 août 1848. M. Campbell a été pendant plusieurs années lieutenant-colonel du 84ème bataillon d'infanterie. Il est secrétaire et gérant du Saint-James's Club, à Montréal.

5. Marie-Hermine-Laura Campbell née à Saint-Hilaire de Rouville le 15 septembre 1850. Décédée à Saint-Hilaire de Rouville le 19 mars 1862, elle fut inhumée dans la chapelle du couvent de cette paroisse.

6. Robert-Peel-William Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 27 août 1853. Il est avocat et réside à Québec. Célibataire.

7. Duncan-John-D'Urban Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 16 juillet 1855. Il est shérif et directeur de la poste à Macleod, Alberta, Territoires du Nord-Ouest. Il a épousé, à Halifax, le 21 août 1894, Eleanor-Mackubin Wood, fille du capitaine John-Taylor Wood et de Lola Mackubin, et a trois fils :

A. Duncan-John-Macleod Campbell né à Macleod le 14 novembre 1895.

B. Archie-Bruce-Duchesnay Campbell né à Macleod le 24 mars 1899.

C.....Campbell né à Macleod le 25 janvier 1903.

8. Patrick-Eyre-Donald Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 17 mars 1857. Décédé au même endroit le 14 février 1897, il fut inhumé dans le caveau de la famille à Chambly.

9. Colin-Augustus-Monk Campbell né à Saint-Hilaire de Rouville le 28 mai 1860. Il est le propriétaire du manoir de la famille à Saint-Hilaire, mais ne l'habite que l'été. Il a épousé, à Montréal, le 26 avril 1886, Mabel Allan, fille de sir Hugh Allan, dont il a eu trois enfants :

A. Ened-Margaret Campbell née à Montréal le 23 février 1889.

B. Phoebe-Duchesnay Campbell née à Montréal le 20 novembre 1895.

C. Colin-Andrew-Allan Campbell né à Montréal le 22 mars 1897. Décédé à Saint-Hilaire de Rouville le 18 août 1898. Inhumé dans le caveau de la famille à Chambly.

V. Amélie-Charlotte Juchereau Duchesnay

Née à Québec le 27 février 1815.

Elle mourut à Québec le 22 décembre 1835, et fut inhumée dans le cimetière de Sainte-Catherine de Fossembault.

VI. Louis-Charles Juchereau Duchesnay

Né à Québec le 8 septembre 1816.

Il reçut son éducation au séminaire de Québec et demeura dans cette ville jusqu'à son mariage. Il s'établit alors à Saint-Ours où il mena une vie très ac-

IVAN WOTHERSPOON

tive, s'occupant de la culture de la terre et de l'élevage des animaux. Ses méthodes améliorées de culture furent bientôt suivies par ses concitoyens qui s'en trouvèrent bien.

M. Duchesnay mourut le 12 octobre 1858, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Ours.

Il avait épousé, à Boston, le 30 juin 1846, Harriett-Maria, fille de feu Charles Bradbury, négociant aux Indes Orientales, et de Eleonora Cumming.

Madame Duchesnay est morte à Sainte-Anne de Bellevue, le 13 janvier 1879, et a été inhumée dans le cimetière de Saint-Ours, où le corps de son mari avait été déposé lors de la construction d'une nouvelle église.

De leur mariage étaient nés deux enfants :

1. Blanche Juchereau de Saint-Denys Duchesnay née à Saint-Ours le 13 juillet 1848. Mariée, à Montréal, le 19 juin 1871, à Ivan Wotherspoon, avocat et conseiller du Roi. M. Wotherspoon a pratiqué en société avec sir John Abbott, qui fut premier ministre du Canada, puis avec sir Melbourne Tait, juge en chef de la Cour Supérieure à Montréal. En 1884, M. Wotherspoon, atteint de cécité, était obligé d'abandonner une carrière dans laquelle il avait beaucoup de succès. Enfants :

A. Cecil Juchereau de Saint-Denys Wotherspoon né à Montréal le 31 août 1872.

B. Ivan-Stuart Wotherspoon né à Montréal le 25 septembre 1873.

C. Guy-Moreton Wotherspoon né à Sainte-Anne de Bellevue le 25 juillet 1876. Décédé à Montréal le 23 janvier 1878. Inhumé au cimetière Mont-Royal.

D. Hugh-Clapham Wotherspoon né à Montréal le 31 décembre 1880.

2. Henri-Charles-Philippe Juchereau Duchesnay né à Saint-Ours le 14 avril 1856. Noyé dans la rivière Richelieu, en face de Belœil, le 29 février 1896. Inhumé dans le cimetière de Saint-Mathieu de Belœil. Il avait épousé, à Moncton, Nouveau-Brunswick, le 24 septembre 1877, Emma-Brookland, fille du révérend William-N. Bowyer et de Caroline Bowyer. Elle demeure à Montréal. Enfants :

A. Charles-Harry-William Juchereau Duchesnay né à Moncton, Nouveau-Brunswick, le 2 septembre 1878.

B. Antoinette-Torrance Juchereau Duchesnay née à Sainte-Anne de Bellevue le 13 août 1879.

C. Emma-Louise-Ada Juchereau Duchesnay née à Montréal le 4 juin 1887.

D. Eleonora-Harriett Juchereau Duchesnay née à Saint-Hilaire de Rouville le 31 juillet 1888.

E. Louis-Arthur Juchereau Duchesnay né à Saint-Hilaire de Rouville le 16 novembre 1892.

VII. Jean-Philippe Juchereau Duchesnay

Né à Québec le 1er mai 1818.

Le 20 mars 1838, sir John Colborne lui accordait une commission d'enseigne dans le 1er Bataillon de milice.

Le 19 janvier 1839, il était promu lieutenant dans les *Kennebec Rangers*.

Le 13 décembre 1852, il fut fait aide de camp du comte d'Elgin, gouverneur-général du Canada. Il

CHARLES TRACEY

reçut en même temps le grade de lieutenant-colonel de milice.

Les successeurs du comte d'Elgin lui confièrent la même charge.

Il mourut à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe le 31 mai 1870, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe.

Il avait épousé, à Montréal, le 20 juillet 1852, Margaret Wilson, fille de Joseph Wilson et de Margaret French.

Madame Duchesnay réside maintenant à Montréal.

Huit enfants naquirent de ce mariage :

1. Marie-Anne-Marguerite-Hermine Juchereau Duchesnay née à Montréal le 31 octobre 1853. Mariée, à Montréal, le 14 juin 1883, au général Charles Tracey, de Albany, New-York, Etats-Unis. Lorsque les hordes piémontaises envahirent les Etats Pontificaux, M. Tracey fut un des premiers à voler au secours de Pie IX. Enrôlé dans les zouaves pontificaux, il fut fait prisonnier à la prise de Rome. Pie IX le récompensa en le créant chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. En 1875, le gouverneur de l'état de New-York, Samuel J. Tilden, choisit M. Tracey comme son aide de camp. Deux années plus tard, il devenait commissaire-général des subsistances pour l'état de New-York. En 1887, M. Tracey fut élu un des représentants de l'état de New-York au Congrès américain. Il a été réélu pendant quatre termes consécutifs. Enfants :

A. Marie-Thérèse Tracey née à Albany le 2 mai 1884.

B. Charles Tracey né à Albany le 22 septembre 1885.

C. Philippe-Duchesnay Tracey né à Albany le 6 avril 1887.

D. James Tracey né à Washington le 16 janvier 1889. Décédé à Montréal le 30 novembre 1889, il fut inhumé dans le cimetière Sainte-Agnès, à Albany.

E. John Tracey né à Albany le 29 février 1892.

2. Marie-Angélique Juchereau Duchesnay née à Saint-Charles de Richelieu le 22 janvier 1855. Mariée, à Montréal, le 2 octobre 1878, à James Starnes, fils de feu l'honorable Henry Starnes, conseiller législatif. M. Starnes mourut à Montréal le 24 juin 1879, laissant un fils :

A. James-Henry-Juchereau Starnes né à Montréal le 2 octobre 1879. Il est à l'emploi de la American Steel & Wire Trust Co., à Pittsburg.

Madame veuve Starnes se remaria, à Montréal, le 4 janvier 1882, au docteur Napoléon Jacques, de Worcester, Massachusetts, Etats-Unis. Enfants de ce second mariage :

B. Pauline Jacques née à Worcester le 24 septembre 1883.

C. Philippe-Duchesnay Jacques né à Worcester le 7 octobre 1884.

D. Léo Jacques né à Worcester le 6 novembre 1888.

3. Charles-Henri-Alexandre Juchereau Duchesnay né à Saint-Charles de Richelieu le 1er avril 1857. Dentiste. Il épousa, à Montréal, le 3 octobre 1878, Virginie-Cordélie, fille de feu le docteur Henri Rolland, seigneur de Rougemont et de Richelieu. Elle

mourut à Montréal le 11 avril 1887, lui laissant deux enfants :

A. Annette-Marguerite d'Estimauville Juchereau Duchesnay née à Chambly le 28 octobre 1880.

B. Marie-Marguerite Juchereau Duchesnay née à Worcester, Massachusetts, Etats-Unis, le 5 février 1883.

Le docteur Duchesnay s'est remarié à Bay City, Michigan, Etats-Unis, le 9 juillet 1888, à Edith, fille de John Royle, fabricant de soie, de Middleton, Lancashire, Angleterre. Enfants nés de ce second mariage :

C. Joseph-Walter Juchereau Duchesnay né à Détroit, Michigan, le 4 juillet 1889.

D. Marie-Florence-Edith Juchereau Duchesnay née à Montréal le 8 avril 1891.

E. Jean-Louis Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 12 mai 1893.

F. Hermine Juchereau Duchesnay née à Middleton Lane, Angleterre, le 5 septembre 1894.

G. Pauline Juchereau Duchesnay née à Middleton Lane, Angleterre, le 28 juillet 1896.

H. Louis Juchereau Duchesnay né à Southport Lane, Angleterre, le 1er août 1898.

4. Joseph-Philippe-Théodore Juchereau Duchesnay né à Saint-Hilaire de Rouville le 12 février 1859. Il réside au manoir seigneurial, à Notre-Dame de Richelieu. Il a épousé à Brantford, Ontario, le 31 janvier 1883, Maggie-Maud, fille de George Carroll et de Hester Curtis. Enfants :

A. Frances-Hermine-Maud Juchereau Duchesnay née à Montréal le 7 décembre 1883. Décédée à Notre-

Dame de Richelieu le 23 septembre 1885, et inhumée dans le cimetière paroissial.

B. Philip-Lewis-Granville Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 4 avril 1885.

C. Joseph-Auguste Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 30 avril 1886.

D. Joseph-Henri de Saint-Denys Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 17 août 1888.

E. Gwendoline-Muriel-Margaret Juchereau Duchesnay née à Notre-Dame de Richelieu le 17 décembre 1889.

F. Montague-Charles Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 27 décembre 1891.

G. Philip-Patrick de Saint-Denys Juchereau Duchesnay né à Notre-Dame de Richelieu le 17 mars 1894.

5. Annie-Adèle Juchereau Duchesnay née à Montréal le 1er janvier 1862. Mariée, à Montréal, le 19 septembre 1893, au docteur Henri-Guillaume Desjardins, oculiste. Enfant :

Anne-Henriette-Louise Desjardins née à Montréal le 9 juin 1894.

6. Edouard Juchereau Duchesnay né à Montréal le 1er janvier 1862. Décédé à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe le 3 juin 1868. Inhumé dans l'église de Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe.

7. Louise-Amélie Juchereau Duchesnay née à Saint-Hilaire de Rouville le 6 octobre 1865. Mariée, à Montréal, le 3 juin 1885, au capitaine Damase Sincennes. M. Sincennes est mort à Montréal le 11 décembre 1904, laissant :

FREDERICK-WILLIAM ERMATINGER

A. Anne-Denyse Sincennes née à Montréal le 7 mars 1886.

B. Marguerite-Irène Sincennes née à Montréal le 19 octobre 1888.

C. Colinette Sincennes née à Montréal le 23 décembre 1889.

8. Pierre-Auguste Juchereau Duchesnay né à Saint-Hyacinthe le 10 mars 1864. Décédé à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe le 13 novembre 1865. Inhumé dans l'église de Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe.

VIII. Caroline-Elisa Juchereau Duchesnay

Née à Québec le 22 mai 1819.

Mariée, au manoir de Saint-Ours, le 14 juillet 1845, à Frederick-William Ermatinger, chevalier de Saint-Ferdinand, inspecteur et surintendant de police pour le district de Montréal.

Le lieutenant-colonel Ermatinger servit pendant plusieurs années avec distinction dans la guerre de la succession d'Espagne. Il reçut le grade de lieutenant-colonel au service de l'Espagne pour sa bravoure à la décisive bataille qui plaça Isabelle sur le trône. La guerre terminée, M. Ermatinger revint au pays et occupa les charges importantes de surintendant de police pour le district de Montréal, puis de greffier de la paix pour le même district, conjointement avec l'honorable M. Dessaulles.

M. Ermatinger mourut à Montréal le 23 janvier 1869, et fut inhumé au cimetière Mont-Royal.

Madame Ermatinger est décédée au manoir de Saint-Ours le 7 octobre 1890. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Ours.

Du mariage du lieutenant-colonel Ermatinger et de Caroline-Elisa Juchereau Duchesnay naquirent six enfants :

1. William-Roch-Daly Ermatinger né à Montréal le 28 octobre 1846. Il mourut à Montréal vers 1870.

2. Charles-Henry-Catawabiddy Ermatinger né à Montréal le 14 juin 1848. Il réside aux Etats-Unis depuis plusieurs années. Pas marié.

3. Edward Ermatinger né à Montréal le 12 juin 1851. Il est décédé en avril 1891.

4. Edmund Ermatinger né à Montréal le 21 décembre 1855. Il est aux Etats-Unis. Célibataire.

5. Wilhelmina Ermatinger née à Montréal le 25 avril 1857. Mariée à P. E. Smyth, avocat, professeur à l'Académie Commerciale catholique de Montréal. Elle est décédée à Montréal le 4 janvier 1905. Pas d'enfants.

6. Hildebrand Ermatinger né à Montréal le 1er août 1858. Décédé.

IX. Auguste Juchereau Duchesnay

Né à Québec le 13 janvier 1821.

Il épousa, à Trois-Rivières, le 21 juillet 1847, Marie-Angélique, fille de l'honorable Hughes Heney, membre du Conseil Exécutif de 1833 à 1841.

Elle décéda à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, à l'âge de 30 ans, le 13 avril 1858, et fut inhumée dans le cimetière de cette paroisse.

En secondes noces, à Saint-Hyacinthe le Confesseur, le 14 mars 1861, M. Duchesnay épousa Mary-Ann, fille de Richard Nagle et de Mary Madden.

Elle décéda à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, le 26 janvier 1863, et fut inhumée dans l'église de cette paroisse. Elle était âgée de 24 ans.

M. Duchesnay ne lui survécut pas longtemps. Il mourut à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, six mois plus tard, le 13 août 1863, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse.

Aucun enfant n'était né des deux mariages de M. Duchesnay.

X. Sophie-Aménaide Juchereau Duchesnay

Née à Québec le 30 novembre 1822.

Décédée à Québec le 8 septembre 1823, elle fut inhumée dans l'église de Beauport.

XI. Théophile-Narcisse Juchereau Duchesnay

Né à Québec le 25 décembre 1823.

Décédé à Québec le 13 janvier 1824, il fut inhumé le 15 dans l'église de Beauport, sous le banc seigneurial.

IX

Catherine-Amélie-Charlotte d'Irumberry de Salaberry

Née à Beauport le 6 septembre 1788.

Décédée au même endroit le 2 octobre 1861, elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

" Rejeton d'une de nos plus remarquables familles canadiennes-françaises, les d'Irumberry de Salaberry, dont plusieurs membres se sont également distingués en France depuis le quinzième siècle, dans la magistrature et dans l'armée, mademoiselle de Salaberry avait sans cesse à la pensée la devise : *noblesse oblige*. Elle savait donc rehausser encore l'illustration de son origine par une dignité personnelle qui ne s'est jamais démentie. Ses nombreux amis étaient frappés de la

grâce avec laquelle elle les recevait, de l'intérêt et de la délicatesse de sa conversation, de la noble simplicité de ses manières. Pleine de bonté pour tous, elle redoublait de complaisance pour les malheureux. Sa main et son cœur leur étaient toujours ouverts ; les paroles bienveillantes, les sages conseils, les secours de toute sorte accordés avec empressement, la rendaient particulièrement chère aux pauvres. Combien de fois des malades, des infirmes n'ont-ils pas aussi été touchés jusqu'aux larmes, en la voyant pénétrer auprès de leur lit de douleur, leur apportant elle-même ces douceurs si précieuses au milieu des souffrances !

" La religion, qu'elle avait toujours honorée et pratiquée d'une manière si édifiante, a fait la consolation de ses derniers moments, la foi et la piété ont adouci pour elle les frayeurs de l'heure redoutable.

"Les paroissiens de Beauport, accoutumés depuis de longues années à respecter, à vénérer mademoiselle de Salaberry, qu'ils désignaient tous sous le simple et touchant nom de *mademoiselle*, éprouvent dans sa mort une perte bien sensible ; il se fait au milieu d'eux un vide peut-être impossible à combler. Elle était de ces personnes dont le décès fait époque dans une paroisse. " (1)

X

Edouard-Alphonse d'Irumberry de Salaberry

Né à Beauport le 20 juin 1792.

Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le duc de Kent et la comtesse de Saint-Laurent. (2)

---

(1) *Journal de Québec*, 5 octobre 1861.

(2) Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. neuvième, p. 347.

Le 16 juillet 1806, à la demande même de son illustre parrain, il s'embarquait sur le *Champion* pour aller le rejoindre en Angleterre. Le duc de Kent le plaça à ses frais au collège militaire de Marlow, où il se distingua tant par son application à l'étude que par ses succès. L'année suivante, il le mit à Woolwich pour y suivre un cours d'artillerie et de génie. A sa propre demande, en 1812, il fut placé dans l'armée.

Le jeune de Salaberry fut tué dans la nuit du 6 avril 1812, en conduisant une attaque sur Badajoz.

Par une coïncidence assez extraordinaire, fait remarquer M de Gaspé, Badajoz était défendu par un canadien, le lieutenant-général vicomte de Lery, un des généraux les plus célèbres de Napoléon 1er. (1)

Le colonel Fletcher, commandant des Ingénieurs Royaux, apprit dans les termes suivants au duc de Kent la mort de son filleul : " J'ai l'extrême regret d'avoir à apprendre à Votre Altesse Royale la mort du lieutenant de Salaberry, des Ingénieurs, arrivée à l'assaut de Badajoz, dans la nuit du 6 avril. Ce brave officier servait sous les ordres du capitaine Wilkinson, du même corps, et conduisait à une brèche la division légère de l'armée. C'est dans l'exécution de cet ordre et important service qu'il fut tué par une balle de mousquet. Il était universellement estimé de ses frères d'armes, et tous pleurent sa mort."

La veille de sa mort, par un douloureux pressentiment, Edouard-Alphonse de Salaberry avait écrit la

(1) *Mémoires*, p. 469.

note suivante à son dévoué protecteur, le duc de Kent :

" Camp devant Badajoz,

5 avril 1812.

Monsieur,

J'ai reçu ordre de monter à l'assaut d'une des brèches cette nuit. Comme ce service est plutôt dangereux, et que je puis ne pas en revenir, je désire assurer à Votre Altesse Royale ainsi qu'à madame, (1) que, quoiqu'il m'arrive, je n'oublierai jamais combien je vous dois. Veuillez croire que même à mes derniers moments je vous souhaiterai, ainsi qu'à madame, tout le bonheur que vous méritez à tant de titres.

J'ai l'honneur d'être, avec gratitude éternelle,

De Votre Altesse Royale,

le très obéissant et reconnaissant serviteur,

E.-A. de Salaberry.

(1) Madame la comtesse de Saint-Laurent.

Première génération : Michel d'Irumberry de Salaberry
Deuxième génération : I.-M.-L.-A. d'I. de Salaberry
Troisième génération : Charles-Michel d'I. de Salaberry

CHARLES-MICHEL D'I. DE SALABERRY

Né à Beauport le 19 novembre 1778.

A quatorze ans, il s'enrôlait comme volontaire dans le 44ème Régiment de Sa Majesté dans lequel il servit deux ans.

En 1794, par l'influence du duc de Kent, il obtint une commission d'enseigne dans le 60ème Régiment. (1) Il s'embarqua immédiatement pour aller rejoindre son régiment dans les Indes Occidentales.

Sir Charles Gray le nomma lieutenant le 23 août 1794. " Beaucoup de promotion, écrit-il, parce que les officiers périssent par la débauche."

Envoyé à la Guadeloupe, où commandait le général Prescott, il se trouva, le 6 décembre 1794, sur les remparts au bombardement du fort Mathilda, où il vit passer près de lui cinquante bombes et entendit le ronflement de centaines de boulets. Presque tous les hommes de son détachement furent tués ou blessés durant le siège ; ils ne sortirent que trois de cette lutte effroyable.

---

(1) Le voyageur Faribault fait erreur, pour ne pas dire plus, lorsqu'il prétend dans ses notes autobiographiques publiées dans un des volumes de la *Minnesota Historical Society's Collections*, que Salaberry obtint la protection du duc de Kent par son entremise. Voir à ce sujet *Les Canadiens de l'Ouest* de M. Joseph Tassé, tome premier, p. 311, et le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. neuvième, p. 21.

Le duc de Kent, qui commandait à Halifax, fit entrer le jeune de Salaberry dans son régiment, le 4ème. Avant de prendre son service à Halifax, il obtint la permission d'aller voir ses parents à Beauport. C'est en retournant à son poste qu'il naufragea sur l'île du Prince-Edouard (1796).

Comme la guerre continuait, il se fit accorder la permission de monter à bord de l'*Asia* en qualité de lieutenant de marine.

En 1797, il passa à la Martinique, puis à la Jamaïque.

Dans l'intervalle, il avait repris son service dans le 60ème Régiment. En 1799, il était nommé capitaine. Il avait vingt et un ans. " J'ai souvent entendu dire, raconte M. de Gaspé, que sa compagnie et celle du capitaine Chandler étaient les mieux disciplinées du régiment. "

" Le corps des officiers du 60ème Régiment était composé d'hommes de différentes nations : d'Anglais, de Prussiens, de Suisses, d'Hanovriens et de deux Canadiens-Français, MM. de Salaberry et Des Rivières. Il était difficile qu'il régnât beaucoup d'harmonie entre des éléments aussi disparates : les Allemands surtout étaient querelleurs, emportés et duellistes.

" De Salaberry déjeunait avec quelques frères d'armes, lorsqu'un officier allemand entra dans la chambre, regarda le jeune Canadien d'un air insolent et dit :

"— Je viens d'expédier pour l'autre monde un Canadien-Français !

" Il faisait allusion au lieutenant Des Rivières qu'il venait de tuer en duel.

" De Salaberry bondit d'abord comme un tigre,

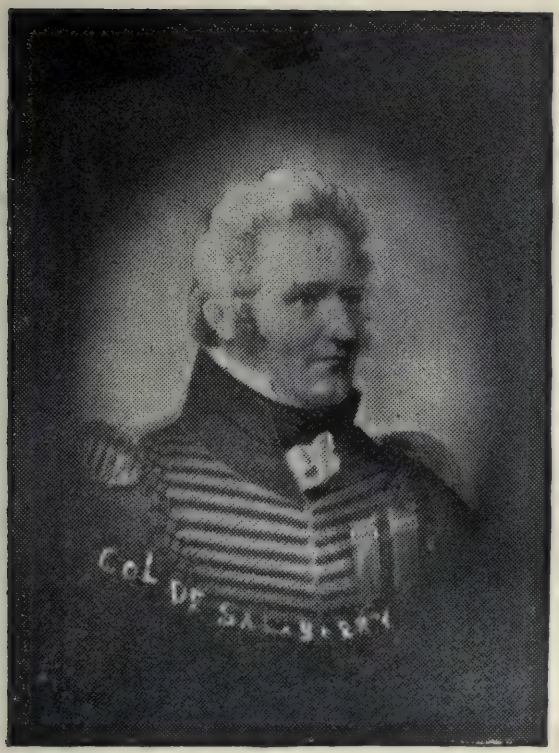

CHARLES-MICHEL D'IRUMBERRY
DE SALABERRY

mais réprimant aussitôt ce premier mouvement, il dit avec calme :

"— C'est bien, monsieur, nous allons déjeuner et vous aurez ensuite le plaisir d'expédier un autre Canadien-Français.

" Le combat fut long et opiniâtre : de Salaberry était bien jeune, tandis que le capitaine allemand, son antagoniste, plus âgé, était un rude ferrailleur. Le jeune Canadien reçut un coup de sabre au front dont il a toujours porté la marque, et les amis voulurent mettre fin au combat, mais le blessé ne voulut jamais y consentir : il se banda la tête avec son mouchoir et le combat recommença avec plus d'acharnement. Je dois à la vérité de dire que le capitaine allemand oncques depuis n'occit ni Canadiens-Français ni autre personne." (1)

En 1803, le capitaine de Salaberry obtint un congé qu'il vint passer au sein de sa famille. L'Angleterre était en paix avec la France.

La rupture du traité d'Amiens fit retourner de Salaberry en Europe.

Le duc de Kent le proposa comme aide de camp d'un général employé aux colonies, puis on le destina à servir en Sicile (1806).

Les cadres de plusieurs régiments étaient loin d'être complets. On proposa à de Salaberry de faire du recrutement. Il accepta avec plaisir, et s'acquitta de cette tâche avee le plus grand succès.

En 1807, il fut sur le point de partir pour Malte, à la suite de sir Charles Green.

En 1808, il est major de brigade en Irlande.

(1) *Mémoires*, p. 483.

L'année suivante, il prenait part à la malheureuse expédition de l'île de Welcheren (Hollande), qui coûta cher et rapporta peu de gloire à l'Angleterre.

En 1810, le général de Rottenburg passait au Canada, et, sur la demande du duc de Kent, choisissait le capitaine de Salaberry comme son aide de camp.

Mais bientôt il allait avoir l'occasion de se distinguer. Les Etats-Unis étaient à la veille de déclarer la guerre à l'Angleterre. La Chambre d'Assemblée adopta une loi pour préparer la défense du pays et armer la milice.

Sir George Prevost, gouverneur-général du Canada, venait d'ordonner la levée de qnatre bataillons de milice d'élite et incorporée ; mais il fallait du temps pour organiser ces bataillons, et pour exercer les recrues au maniement des armes.

Charles-Michel de Salaberry fut chargé, d'abord avec le grade de major, de lever, parmi ses compatriotes, un corps d'élite qui aurait nom *Voltigeurs Canadiens.* Les cadres furent bientôt remplis. Le plus difficile était de discipliner un corps d'hommes composés en grande partie de jeunes gens tapageurs, batailleurs et surtout ennemis de toute discipline. Une petite scène donnera une idée de l'esprit d'indépendance et d'insubordination des nouvelles recrues de la cité de Québec avant que le bras de fer de leur commandant les eût ployés à la discipline.

Nous empruntons à M. de Gaspé, que nous avons cité plusieurs fois déjà, le récit de cette scène :

" De Salaberry entre un jour dans un hangar, lieu ordinaire des exercices, et est témoin d'un spectacle étrange pour un homme accoutumé à la discipline sévère de l'armée anglaise. C'était un carillon à

ne pas entendre Dieu tonner, malgré les efforts des officiers et sous-officiers pour rétablir l'ordre.

" Un nommé Rouleau, un des plus redoutables fiers-à-bras du faubourg Saint-Roch, nu jusqu'à la ceinture et écumant de rage, faisait appel à tous les assistants.

" Il me semble encore voir le sieur Rouleau, habitué à cause de ses rixes continuelles, du banc des prévenus pendant les cours des sessions de la paix. C'était un homme d'une haute stature, maigre, édenté; un composé de nerfs et d'os avec un semblant de chair pour couvrir la charpente ; en un mot un spectre ambulant à l'air féroce. Rouleau se targuait de n'avoir pas perdu les dents à manger des sucreries, ajoutant que ce n'était pas des rossignols qui l'avaient défriché de la sorte.

"— Habille-toi, Rouleau ! lui cria le major d'une voix de tonnerre.

"— Il en faudrait des petits officiers comme vous, vociféra l'indocile conscrit en écumant de rage, il en faudrait des petits officiers pour faire obéir Rouleau !

" Il avait à peine prononcé ces malencontreuses paroles qu'une main de fer, s'appesantissant sur son épaule, l'écrasa sur le plancher comme s'il eût été un petit enfant. Cette prouesse musculaire à laquelle personne ne s'attendait, car le major de Salaberry était d'une taille moyenne, fit tomber la colère du fier-à-bras comme s'il eût été assommé. Il se releva tout moulu et dit :

"— Oui ! Oui ! mon major, je vais m'habiller ! où est ma chemise ?

" Un soldat des Voltigeurs, nommé Côté, je crois, disait en me faisant le récit de cette scène :

"—Nous crûmes que Rouleau avait passé au travers du plancher : le major l'avait aplati comme une punaise. Mais il s'en consola bien vite en disant que ce n'était pas un rossignol qui l'avait étrillé de la pareille façon; si vous en doutez, ajoutait-il, passez lui par les mains.

" Il a fallu, sans doute, des qualités militaires peu communes, et une grande énergie chez le commandant pour faire d'un corps d'hommes, recrutés de la veille, un régiment aussi distingué que celui des Voltigeurs Canadiens, qui égalèrent en bien peu de temps pour la tenue sous les armes et pour la discipline, les meilleures troupes de l'armée régulière. Mais notre héros canadien était né soldat, et on aurait pu croire que la première bouffée d'air qu'il avait respirée en naissant était imprégnée de poudre à canon.

" Les Voltigeurs craignaient leur commandant comme le feu ; le couplet de chanson suivant à son adresse, assez drôle dans sa naïveté toute canadienne, en fait foi :

C'est notre major
Qu'a le diable au corps,
Qui nous don'ra la mort :
Y'a pas de loup ni tigre
Qui soit si rustique,
Sous la rondeur du ciel
Y'a pas son pareil.

" Mais si les Voltigeurs Canadiens craignaient leur commandant, ils en étaient en même temps fiers et l'aimaient ; ceux que j'ai connus, après la guerre de 1812, tenaient tous le même langage :

"— C'est bien vrai que le colonel de Salaberry nous menait sous le fouet, mais c'était un homme

juste : pas plus de passe-droit pour le soldat que pour l'officier, chacun buvait à la même tasse. Nos plaintes étaient toujours écoutées ; et si l'officier avait tort, il était tancée de la belle manière ; pas plus de préférence pour ses parents, (et il en avait plusieurs parmi les officiers) que pour les autres.

" Je regrette de ne pouvoir donner toute la chanson de nos gais Voltigeurs, dans laquelle plusieurs des officiers et sous-officiers attrapaient soit un compliment ou un coup de griffe. Je n'ai su que le premier couplet et le dernier que voici :

" Qu'en a fait la chanson,
C'est trois jolis garçons
Qui sont dans les prisons :
Qui n'ont ni pain, ni viande ;
Rien à leur demande ;
Et pas même un sou
Pour boire un s.... coup. "

" Il est à supposer que le colonel tenait les réfractaires de son régiment à un régime très sévère, ce qui ne leur faisait rien perdre de leur gaîté, mais aiguisait au contraire leur verve poétique. " (1)

En 1812, les Américains traversèrent la frontière à trois endroits différents.

Les armées de l'ouest et du centre furent repoussées par les généraux Brock et Sheaffe.

La troisième armée commandée par le général Dearborn avait pris le chemin de Saint-Jean et d'Odelltown pour marcher sur Montréal. Salaberry et ses Voltigeurs furent chargés de lui barrer le passage.

(1) *Mémoires*, p. 485.

Ses dispositions étaient tellement bien prises, ses mouvements si rapides et si bien coordonnés que le général américain ne put jamais se rendre à l'île aux Noix.

Sir George Prevost, dans un ordre général, félicita le jeune commandant de son succès, et rendit hommage à la bravoure et au courage de ses Voltigeurs.

Le plan de campagne des Américains pour 1813 était de s'emparer de Montréal. Deux corps d'armée devaient descendre, l'un la rivière Châteauguay, l'autre le Saint-Laurent, pour se réunir à l'île Perrot, et de là emporter Montréal.

Le 20 septembre 1813, Hampton franchit la frontière avec 5553 soldats, tant réguliers que miliciens, et 10 canons.

De Odelltown à Lacadie, les chemins étaient impraticables. Les Voltigeurs, par les ordres de Salaberry, avaient coupé les chemins et construit des abatis considérables. La marche des envahisseurs devint extrêmement difficile. Hampton, découragé, revint sur ses pas après quelques escarmouches sans importance. Il retourna à Four-Corners.

Le 21 octobre, l'armée américaine se mit de nouveau en mouvement. Cette fois, Hampton voulait tenter un passage par la rivière Châteauguay. Il repoussa un piquet de milice sédentaire posté à la jonction des rivières Outarde et Châteauguay. Ce léger avantage lui permit de faire avancer son artillerie. Le 25 octobre, l'armée de Hampton était sur les bords de la rivière Châteauguay.

Cependant les mouvements de l'armée américaine n'avaient pas échappé à M. de Salaberry. Il se porta du côté des envahisseurs avec à peu près 300 hommes

tirés des Canadian Fencibles, des Voltigeurs et des milices.

Avec cette poignée d'hommes, il se décida à arrêter la marche des Américains. Sa troupe fut postée sur le côté nord de la rivière Châteauguay. Une petite redoute et un abatis construit à la hâte protégèrent son front. Il appuya son flanc droit par un parti de 22 sauvages, et son flanc gauche par une compagnie du 3ème bataillon de la milice incorporée, à environ 350 pas de distance et de l'autre côté de la rivière dont la largeur en cet endroit n'excédait pas 30 pas. Cette compagnie était commandée par le capitaine Daly. Sur quatre ravins profonds, Salaberry établit autant de lignes de défenses, distantes les unes des autres de 200 pas, à part la quatrième qui était à un demi mille en arrière et commandait, sur le côté droit de la rivière, un gué qu'il était important de défendre, afin de protéger la rive gauche. Il fit faire sur chacune de ces lignes, une espèce de parapet qui s'étendait à quelque distance dans le bois, pour garantir sa droite. Le parapet sur la première ligne formait un angle obtus à la droite du chemin, et s'étendait le long des détours du fossé. Cette position était excellente car elle forçait l'ennemi à traverser une grande étendue de terrain plat et sans défense.

Le 26 octobre au matin, par un temps radieux, Hampton fit traverser la rivière à sa colonne de droite, à trois quarts de mille, en front des piquets canadiens. Bientôt après, cette colonne se déploya sur deux lignes, à environ 75 toises de la position occupée par le capitaine Daly et sa compagnie.

En même temps, la colonne de gauche, commandée par Hampton lui-même, et composée de quatre

régiments d'infanterie et de deux cents cavaliers, s'avança vers l'abatis.

A deux heures de l'après-midi, les envahisseurs ouvrirent le feu.

Les Canadiens répondirent sur toute la ligne par un feu nourri et bien dirigé. Salaberry debout sur un tronc d'arbre renversé, à l'extrême gauche de sa ligne de défense, distinguait tous les mouvements de l'ennemi, sans en être vu. La carabine à la main, il dirigeait son monde de la voix et du geste.

Malgré ses assauts répétés, l'ennemi ne put jamais se forcer un passage. Bientôt, entendant les fanfares des cors et des trompettes placées à dessein par Salaberry, à différents intervalles dans les bois, il crut que les Canadiens s'avançaient en grand nombre, et dès lors son ardeur tomba.

Sur le côté opposé de la rivière, une brigade légère, détachée de la colonne de droite, tenta de tourner la position de Daly et de la prendre en flanc. Les hommes de Daly, soutenus par une compagnie de milice de Châteauguay sous les ordres du capitaine Bruyères, marchèrent en avant avec une telle ardeur qu'ils repoussèrent cette entreprise. Daly et Bruyères, blessés tous deux dans cette furieuse attaque, furent emportés du champ de bataille et remplacés par le lieutenant Schiller qui fit des prodiges de valeur.

Une division, sous les ordres du colonel Purdy, envoyée pendant la nuit précédente, pour s'emparer du gué, et tourner la position des Canadiens, s'égara dans les bois. Arrivée au gué, pendant le combat, elle fut également repoussée et mise en désordre par un piquet de 60 hommes de la milice de Beauharnois.

A six heures du soir, Hampton fit sonner la re-

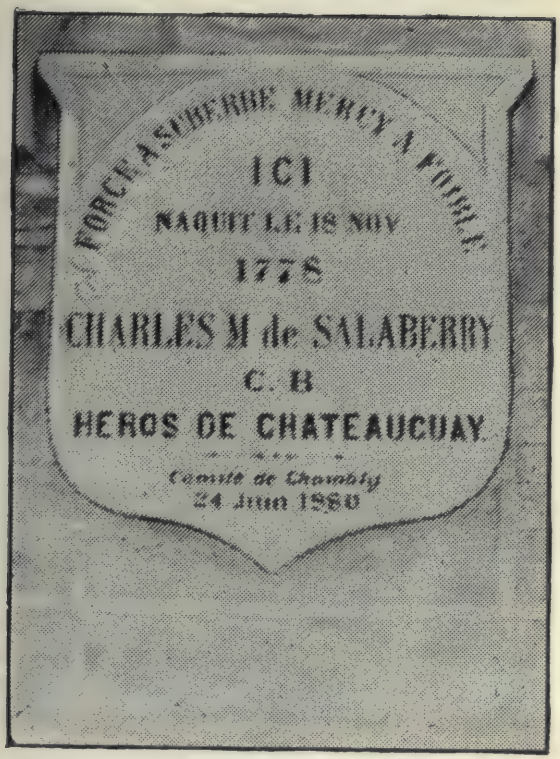

INSCRIPTION PLACÉE SUR LA MAISON
OU NAQUIT LE HÉROS DE
CHATEAUGUAY

traite. Il avait échoué sur toute la ligne. Il se décida à repasser la frontière.

La perte de l'ennemi fut considérable. Salaberry n'avait perdu que deux hommes !

" Tel est ce combat de Châteauguay, remarque M. Adélard Boucher, où les Canadiens se couvrirent d'une gloire immortelle, pour avoir tenu en échec, et finalement forcé à la retraite, une armée vingt fois plus nombreuse, pleine de confiance dans ses propres forces, et dont le chef s'était vanté de venir établir ses quartiers d'hiver à Montréal. On avait vu, sans doute, des batailles plus acharnées et plus meurtrières, mais aucune dont les résultats furent acquis si glorieusement et à si peu de frais. Cet exploit sauva le pays." (1)

Le 25 janvier 1814, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada votait unanimement une résolution de remerciements au lieutenant-colonel de Salaberry et à ses braves.

Le 2 février suivant, le Conseil législatif adoptait également une résolution très flatteuse pour M. de Salaberry.

L'Angleterre elle-même déclara, par la bouche du prince régent et du duc de Kent, que Salaberry et ses trois cents guerriers étaient les sauveurs du pays. Le prince régent fit même frapper une médaille commémorative de Châteauguay et il la fit envoyer au héros avec prière de la porter.

---

(1) *Echo du cabinet de lecture paroissial*, vol. I, p. 8. Sur la bataille de Châteauguay on peut consulter Sulte, *La bataille de Châteauguay ;* W.-D. Lighthall, *An account of the battle of Châteauguay ;* William-F. Coffin, *1812, the war and its moral ;* L.-O. David, *Le héros de Châteauguay ;* W.-J. Anderson, *The life of Edward, duke of Kent*, etc., etc.

Le lieutenant-colonel de Salaberry fut mis à la demi-paye le 25 juillet 1815.

" Il n'eut plus l'occasion de se signaler, dit M. L.-O. David. Il avait conquis tous les grades que l'Angleterre pouvait accorder à un soldat catholique et canadien-français ; la protection même du duc de Kent n'aurait pu le faire sortir des rangs accessibles aux médiocrités. Une telle position ne devait pas convenir à notre immortel compatriote. Il avait assez fait, d'ailleurs, pour un gouvernement qui avait eu l'ingratitude d'enlever à son illustre père la demi-pension qu'il avait si noblement gagnée en combattant pour l'Angleterre. Il renonça à la carrière militaire et vécut ensuite pour sa famille, s'occupant d'administrer la seigneurie que mademoiselle Hertel de Rouville lui avait apportée sous forme de dot. Il avait épousé cette noble demoiselle quelques mois avant la bataille de Châteauguay. Belle alliance ! dont le duc de Kent le félicita.

" C'est à Chambly qu'il fixa sa résidence, au milieu de la population témoin de sa valeur et de sa gloire pendant la guerre. Sur la rivière Chambly, qu'on appelait le *grenier du Bas-Canada*, vivaient alors des familles remarquables par leur origine ou leurs talents, qui se disputaient la palme des belles manières, de la libéralité et de la fidélité aux traditions du passé. On y menait joyeuse vie ; c'était pendant l'hiver une succession de fêtes, de promenades et de *fricots* légendaires. On luttait à qui ferait le plus et le mieux.

" On partait le matin ; on dînait chez le seigneur Jacob ; on prenait les amis en passant, et on allait passer la soirée chez M. Cartier, de Saint-Antoine, ou chez les messieurs Drolet, Franchère et autres. Quel

bruit ! Quel entrain ! On se séparait à regret, avec la promesse de se revoir bientôt.

" C'était une grande joie dans la tribu, lorsqu'on voyait arriver le brave colonel, car il n'était pas le moins bruyant, et lorsque venait son tour de chanter ou de prendre part à un cotillon emporté, à un *reel* favori, il ne tirait pas en arrière. Tout le monde l'admirait pour sa gloire et l'aimait pour la gaieté et l'affabilité de son caractère. " (1)

Le 5 février 1817, près de quatre années après son immortelle victoire, M. de Salaberry était fait compagnon du Très honorable ordre militaire du Bain (C. B.). On avouera que l'Angleterre prit son temps pour reconnaître les services de ce valeureux soldat.

Le 14 décembre 1818, M. de Salaberry était appelé au Conseil législatif de la province du Bas-Canada, où siégeait déjà son père. On fit alors en sa faveur exception à la règle qui défendait au père et au fils de siéger ensemble au Conseil législatif. (2)

Le Léonidas canadien fut frappé d'apoplexie, dans une réunion de famille, chez M. Hatt, à Chambly, le 26 février 1829. Il mourut le lendemain, et fut inhumé dans l'église de Chambly.

Charles-Michel de Salaberry avait épousé, à Chambly, le 14 mai 1812, Marie-Anne-Julie, fille de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, seigneur de Rouville, Chambly, Saint-Olivier, et autres lieux, et de Marie-Anne Hervieux.

Elle se remaria, à Chambly, le 15 janvier 1840,

---

(1) L.-O. David, *Le héros de Châteauguay*, p. 28.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. sixième, p. 145.

au colonel John Glen, ci-devant de Barronquilla, province de Carthagène, Amérique du sud.

Madame Glen décéda à Saint-Mathias de Rouville, chez son fils, le 20 avril 1855, et fut inhumée dans le cimetière de Chambly.

Enfants du lieutenant-colonel de Salaberry et de Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville :

I

MELCHIOR-ALPHONSE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Le continuateur de la lignée.

II

MARIE-ANNE-HERMINE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Chambly le 29 juillet 1815.

Mariée, à Chambly, le 10 février 1836, au docteur Jacob Glen.

M. Glen mourut à Chambly le 19 mai 1837, à l'âge de 30 ans.

Madame Glen décéda au même endroit le 17 mars 1844, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

Nous lisons dans la *Minerve* du 18 mars 1844 :

" La courte existence de madame Glen a été marquée par les plus rudes épreuves, mais pour les supporter, sa piété profonde et sa résignation aux volontés divines, si cruelles qu'elles fussent, lui donnèrent les forces nécessaires. Après avoir perdu son père en 1829, sa jeune sœur en 1832, elle eut à pleurer la mort d'un frère en avril 1837, et le mois de mai suivant, après quinze mois de mariage, son époux lui était enlevé. Alors elle relevait à peine d'une longue maladie

de six mois, et ce ne fut que dans les tendres soins de sa famille et dans l'attachement qu'elle avait pour son fils, alors âgé de quelques mois qu'elle trouva assez de courage pour ne pas succomber à son affliction ; les deux dernières années ajoutèrent encore à ses chagrins et elle se vit ravir dans l'espace de quelques mois et son beau-père et sa belle-mère. Tant d'échecs répétés devaient l'accabler et cependant elle montra beaucoup plus de force d'âme qu'on aurait dû en attendre d'une personne épuisée par les maladies et les souffrances du cœur ; mais à la fin les forces physiques la trahirent et quand sa dernière maladie eut lieu, elle semblait ne plus rien désirer que d'aller retrouver ceux qu'elle avait tant pleurés, et regardait sa vie comme un fardeau, et pour elle et pour ceux qui l'entouraient. Enfin dimanche à midi et demi, après avoir reçu les sacrements la veille avec cette dévotion qui l'avait toujours fait remarquer sans qu'elle le voulut, elle cessa de souffrir et alla recevoir sans doute la récompense de tout ce qu'elle avait eu à endurer ici-bas."

Madame Glen laissait un fils :

CHARLES-WITSHERE-EDWARD GLEN

Né à Chambly le 21 décembre 1836.

Il est médecin et demeure à Chambly.

Il ne s'est pas marié.

III

CHARLOTTE-EMÉLIE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Chambly le 16 mars 1817.

Mariée, à Saint-Hilaire de Rouville, le 28 février

1838, à Augustus Hatt, surintendant des travaux publics de l'écluse de Saint-Ours.

M. Hatt mourut à Saint-Ours le 28 mars 1853, et fut inhumé dans le cimetière anglican de Sorel.

Madame Hatt mourut à Montréal le 21 septembre 1896, et fut inhumée dans le cimetière catholique de Sorel.

De leur mariage étaient nés neuf enfants :

I. Charlotte-Émélie Hatt

Née à Chambly le 15 décembre 1838.

Mariée, à Sorel, le 15 juillet 1866, au docteur Herménégilde Préfontaine.

M. Préfontaine mourut à Troy, état de New-York, le 15 octobre 1896, et fut inhumé dans le cimetière catholique de cette ville.

Madame Préfontaine décéda à Saint-Ours le 8 septembre 1900, et fut inhumée dans le cimetière de Sorel.

Aucun enfant n'était né de leur mariage.

II. Marie-Mathilda Hatt

Née à Chambly le 12 novembre 1840.

Elle réside à Saint-Ours.

III. Staunton-Samuel Hatt

Né à Chambly le 18 février 1842.

Il épousa, à Philadelphie, le 5 novembre 1882, Nellie Powell.

M. Hatt est mort à Québec le 1er novembre 1901, t a été inhumé dans le cimetière catholique de Sorel.

Pas d'enfants.

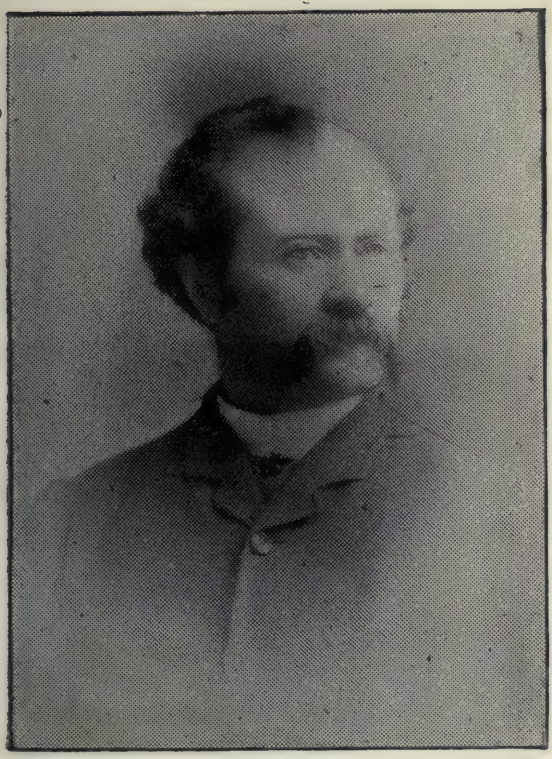

STAUNTON-SAMUEL HATT

Il était, depuis la Confédération, gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil législatif de la province de Québec.

IV. Hermine-Caroline-Eugénie Hatt

Née à Chambly le 1er mai 1845.

Décédée à Sorel le 18 février 1851, elle fut inhumée dans le cimetière catholique de Sorel.

V. Charles de Salaberry Hatt

Né à Chambly le 16 mai 1847.

Il se mit dans le commerce aux Etats-Unis.

Décédé à Sorel le 30 août 1895, et inhumé dans le cimetière catholique.

Il ne s'était pas marié.

VI. Julianne-Eugénie Hatt

Née à Sorel le 21 avril 1848.

Elle est religieuse de Jésus-Marie, à Hochelaga.

VII. Amélie-Elizabeth Hatt

Née à Sorel le 27 mai 1851.

Mariée, à Sorel, le 21 octobre 1873, à Louis-Joseph-Dezery Beaudry, comptable à l'Hôtel de ville de Montréal.

Enfants :

1° Louis-Guillaume de Salaberry Beaudry né à Montréal le 8 août 1874. Ingénieur civil à Shawinigan.

2° Marie-Louise-Lucie Beaudry née à Montréal le 11 juin 1876. Mariée, à Montréal, le 1er février 1896, au docteur Joseph-T. Loranger, qui est décédé

à Montréal, le 30 août 1900, à l'âge de 27 ans, lui laissant deux enfants :

A. Jean-Aubert Loranger né à Montréal le 26 octobre 1896.

B. Marie Alexina-Zélie Loranger née à Montréal le 16 octobre 1897.

3° Louis-Armand-Dezery Beaudry né à Montréal le 14 avril 1879.

VIII. Arthur-Richard Hatt

Né à Saint-Ours le 17 juillet 1853.

Il est dans le commerce à Détroit, Michigan.

Il s'est marié, à Détroit, le 1er février 1888, à Louise, fille de Pierre Lafferty.

Ils ont eu deux enfants décédés en bas âge.

IX. Marie-Louise-Augustine Hatt

Née à Saint-Ours le 15 mars 1856.

Décédée au même endroit le 14 avril 1856, elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

IV

Louis-Michel d'Irumberry de Salaberry

Né à Chambly le 2 juillet 1818.

M. de Salaberry mourut le 14 mai 1870, à l'hospice de Sainte-Marie de Monnoir, où il avait été transporté pour se faire traiter d'un cancer à la langue. Il fut inhumé dans le cimetière de Chambly le 17 mai.

Il ne s'était pas marié.

" Par ses aimables qualités, M. de Salaberry ne

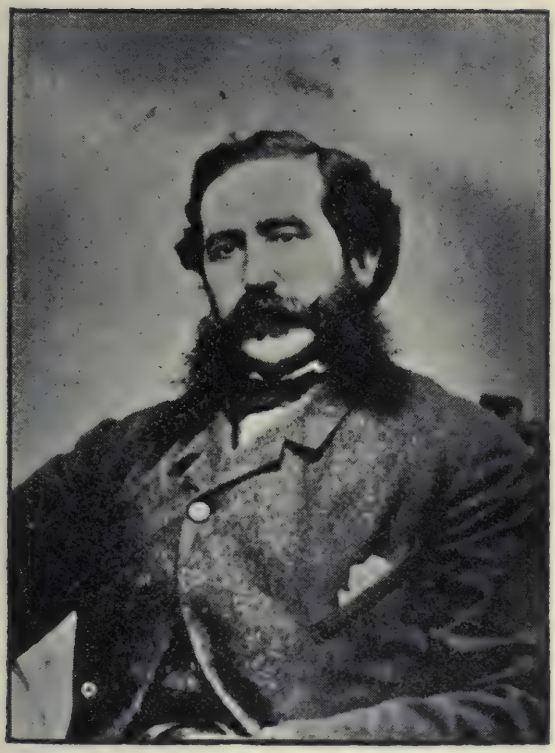

CHARLES-RENÉ-LÉONIDAS D'IRUMBERRY DE SALABERRY

laissa que d'heureux souvenirs à ses nombreux amis." (1)

V

Charles-René-Léonidas d'I. de Salaberry

Né à Chambly le 27 août 1820.

Il entra, en 1855, au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en qualité d'ingénieur et partit pour le Nord-Ouest, où il resta jusqu'au printemps de 1860.

M. de Salaberry, de retour dans la province de Québec, s'occupa de milice. Il fut le premier lieutenant-colonel du 9ème Voltigeurs de Québec dont il avait été le principal fondateur.

Le 15 février 1868, M. de Salaberry présentait, par l'entremise de M. Edward Carter, député de Montréal-centre, la pétition suivante à l'Assemblée législative :

" A l'Assemblée législative de la province de Québec réunie en parlement.

" Charles-René-Léonidas de Salaberry, écuier, de la cité de Québec, par sa présente requête, expose humblement

" Qu'il est le fils de feu le lieutenant-colonel Charles de Salaberry, celui qui, à la bataille du 26 octobre 1813, commandait les Voltigeurs Canadiens, et à qui l'histoire de la patrie a décerné le titre glorieux de " héros de Châteauguay ".

" Que la vie entière du dit feu M. de Salaberry a été consacrée au service de son pays pour lequel il a généreusement sacrifié ses propres intérêts et ceux

(1) La *Minerve*, 17 mai 1870.

de sa famille qu'il a par suite à sa mort laissée pauvre et sans patrimoine.

" Que l'importance des services rendus par le dit feu M. de Salaberry a déjà été officiellement reconnue et constatée, comme le démontrent les résolutions suivantes adoptées en 1814 par le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la ci-devant province du Bas-Canada.

" Conseil législatif, 2 février 1814.

" Ordonné que les remerciements de cette Chambre soient donnés au lieutenant-colonel de Salaberry, des Voltigeurs Canadiens, et aux officiers et hommes sous son commandement immédiat, pour leur conduite et leur bravoure distinguées dans l'action du 26 octobre dernier sur la rivière Châteauguay, où une petite bande héroïque de troupes du pays a repoussé l'armée américaine qui avançait sous le général Hampton. "

" Chambre d'Assemblée, 25 janvier 1814.

" Résolu, nemine contradicente, que les remerciements de cette Chambre soient donnés au lieutenant-colonel Charles de Salaberry, commandant des Voltigeurs Canadiens, et aux différents autres officiers sous son commandement, pour leurs efforts distingués dans l'affaire glorieuse qui a eu lieu mardi, le vingt-sixième jour d'octobre dernier, sur la rivière Châteauguay ; et que l'orateur de cette Chambre soit chargé de les signifier au dit lieutenant-colonel de Salaberry et aux différents autres officiers. Que cette Chambre reconnait sensiblement la valeur distinguée et la discipline qu'ont montrées les officiers non commissionnés, soldats et miliciens de la petite bande sous le commandement immédiat du lieutenant-colonel Charles de Sala-

berry dans la défaite signalée de l'armée américaine sous le commandement du général Hampton, à Châteauguay susdit, et qu'ils leur soient signifiés par les officiers commandants de ces corps, qui sont priés de les remercier de leur conduite courageuse et exemplaire. "

" Qu'une année plus tard, le 20 mars 1815, l'Assemblée législative du Bas-Canada, convaincue que le dit feu M. de Salaberry avait mérité de ses compatriotes plus qu'un témoignage ordinaire de gratitude, adopta à l'unanimité l'adresse suivante :

" A Son Altesse Royale le prince régent du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

" Qu'il plaise à Votre Altesse Royale.

" Nous les fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblées en Parlement Provincial, supplions très-humblement qu'il plaise à Votre Altesse Royale de prendre en sa très gracieuse considération, les services que le lieutenant-colonel de Salaberry a rendus à son pays, tant par son habileté que par son courage dans l'affaire glorieuse du vingt-sixième jour d'octobre 1813 sur la rivière Châteauguay en repoussant à la tête de trois cents de ses compatriotes une division de l'armée américaine sous le commandement du général Hampton déconcertant par là les plans de l'ennemi, diminuant son assurance et assurant le salut de cette Province.

" C'est pourquoi les fidèles Communes de Sa Majesté supplient très-humblement Votre Altesse Royale, de vouloir bien prendre en considération ces services distingués et pour exciter à l'avenir l'émulation de nos compatriotes pour la défense de cette Province contre les ennemis de Sa Majesté, ordonner qu'il soit

fait au lieutenant-colonel de Salaberry une concession des terres de la Couronne, ou de donner tel autre ordre que Votre Altesse Royale dans sa sagesse jugera convenable.

" Que par une adresse à Sir George Prevost, l'Assemblée législative du Bas-Canada lui demanda de supplier aussi Son Altesse Royale d'ordonner qu'il soit fait telle concession de terres de la Couronne, que dans sa sagesse et sa libéralité elle trouvera convenable au lieutenant-colonel de Salaberry en considération de ses services distingués à l'affaire glorieuse de Châteauguay, le 26 octobre 1813, où avec une poignée de nos compatriotes il a repoussé une division de l'armée américaine sous le général Hampton....

" Qu'aucune action n'a jamais été prise sur les dites adresses et que les services du dit feu M. de Salaberry sont demeurés jusqu'à ce jour sans récompense.

" Votre pétitionnaire ose espérer qu'il lui suffira de rappeler cette dette de la Patrie à lui et à sa famille et demande respectueusement à cette honorable Chambre de vouloir bien prendre en considération leur présente juste réclamation.

" Et votre pétitionnaire ne cessera de prier. "

Le 20 février, M. Carter demanda la formation d'un comité spécial, chargé de prendre en considération la pétition en question. M. Carter, en quelques phrases bien senties, fit l'éloge du héros de Châteauguay et montra les titres que lui et sa famille avaient à la reconnaissance des Canadiens.

M. Antoine Chartier de Lotbinière Harwood, député de Vaudreuil, qui appuyait la motion de M. Carter, fit aussi un joli et éloquent discours. Il se décla-

ra heureux d'appuyer la motion de M. Carter et toute la Chambre, affirma-t-il, devait partager son opinion, car elle trouvait une occasion de réparer au nom du pays, une injustice qui datait de loin. Elle pourrait acquitter une dette de reconnaissance envers la mémoire du Léonidas canadien et les descendants de ce vaillant défenseur de la patrie. Il y avait longtemps que le pays aurait dû accomplir cet acte de générosité qui l'aurait honoré, car tout pays qui reconnaît le mérite de ses grands hommes élève un monument à sa propre gloire. M. Harwood énuméra les services rendus au pays par M. de Salaberry, et termina en demandant à la Chambre de faire un bon accueil à la demande de M. Charles-René-Léonidas de Salaberry. (1)

L'honorable M. Chauveau, premier ministre, exprima sa satisfaction de voir le mouvement qui s'opérait en faveur de la famille de Salaberry ; mais il émit l'avis qu'il vaudrait mieux remettre à une autre session la prise en considération de la proposition de M. Carter. Ce dernier, en conséquence, retira sa proposition.

A la session suivante, le 16 mars 1869, M. Hemming, député de Drummond et Arthabaska, proposa, appuyé par M. Chapleau, député de Terrebonne, que la requête de M. de Salaberry fut renvoyée à un comité spécial. MM. Hemming, Chapleau, Laberge, député de Châteauguay, firent éloquemment ressortir les services rendus en 1812-13, par le lieutenant-colonel de Salaberry et insistèrent sur la reconnaissance que le pays lui devait. (2)

---

(1) Le discours de M. Harwood fut publié dans la *Minerve* et dans le *Journal de Québec* du 2 mars 1868.

(2) Le discours de M. Laberge fut publié dans les journaux du temps.

Le gouvernement, par la voix du premier ministre, l'hon. M. Chauveau, déclara qu'il ne pouvait consentir au renvoi de la pétition à un comité spécial, mais qu'heureux de voir l'unanimité de sentiments manifestés par la Chambre en faveur de la famille du héros de Châteauguay, il n'hésiterait pas à saisir la première occasion qui se présenterait de reconnaître dans les fils ou les petits-fils les services du père.

Effectivement, le 17 juillet 1869, le gouvernement Chauveau se rendait à la promesse faite par la bouche de son chef pendant la session, en nommant M. de Salaberry agent forestier pour toute la région de Montréal.

Le public reçut cette nomination avec une grande satisfaction. Un journal s'en faisait l'écho le lendemain :

" A sa réunion d'hier, le cabinet provincial a nommé M. Charles de Salaberry au poste de surintendant des bois et forêts.

" Le gouvernement n'a fait en nommant M. de Salaberry que se rendre au vœu unanime de la Législature et que tenir l'engagement qu'il avait pris durant la dernière session. Nous ajouterons que par là il s'acquitte d'un devoir et paie la dette de reconnaissance contractée par le pays à l'égard de la famille d'un des héros les plus nobles de notre histoire.

" La nomination de M. de Salaberry rencontrera, nous en sommes convaincu, l'approbation générale ; car s'il est un sentiment qui domine tous les autres, parmi nous, c'est la générosité, c'est le culte de nos gloires."

M. de Salaberry conserva cette charge jusqu'à sa mort.

La vente du territoire du Nord-Ouest par la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement du Canada en 1868 occasionna un soulèvement parmi les Métis. Le 3 novembre 1869, ils s'emparaient du fort Garry, et, le 8 décembre suivant, ils formaient un gouvernement provisoire sous la présidence de M. John Bruce.

Le gouvernement du Canada constatant enfin qu'il avait agi avec trop de précipitation, décida d'envoyer sur les lieux trois commissaires pour expliquer la situation aux Métis.

Le grand-vicaire Thibault, le lieutenant-colonel de Salaberry et M. D.-A. Smith, nommés commissaires se rendirent au fort Garry, et, le 18 décembre, ils donnaient des explications dans une assemblée générale. A cette même réunion, quarante délégués, représentant le pays, furent chargés de délibérer sur les propositions du gouvernement du Canada.

Les délégués se réunirent au fort Garry le 25 janvier 1870. Les commissaires, MM. Thibault, de Salaberry et Smith, furent de nouveau entendus et, sur leur suggestion, les Métis choisirent trois délégués pour aller s'entendre avec le gouvernement, à Ottawa.

Les choses semblaient s'arranger pour le mieux, lorsqu'un soulèvement provoqué par le docteur Schultz vint mettre à néant le travail des délégués canadiens.

MM. Thibault, de Salaberry et Smith furent arrêtés par Riel et ses partisans. Prisonniers sur parole, l'évêché de Saint-Boniface leur fut assigné pour prison. Ils y restèrent jusqu'au retour de Rome de Mgr Taché, le 8 mars 1870. Celui-ci obtint de Riel l'ordre de renvoyer les délégués à Ottawa.

Le lieutenant-colonel de Salaberry mourut au

manoir de l'Assomption, chez son gendre, M. La-Rocque, le 25 mars 1882. Il fut inhumé auprès de sa deuxième femme, dans le caveau de la famille Allard, au cimetière de Notre-Dame de Richelieu.

Il s'était marié trois fois.

En premières noces, à Saint-Mathias de Rouville, le 30 janvier 1849, il épousa Marie-Victorine-Cordélia Franchère, fille de Thimothée Franchère et de Marie-Anne-Eléonore Faribault. Elle mourut à Saint-Mathias de Rouville le 19 avril 1855, et fut inhumée dans le cimetière de cette paroisse.

En deuxièmes noces, à Chambly, le 1er septembre 1869, le lieutenant-colonel de Salaberry épousa Louise-Joséphine Allard, fille de feu Joseph Allard, seigneur de Chambly, et de Adèle-Bathilde Soupras. Elle mourut à Chambly le 30 mai 1877, et fut inhumée dans le caveau de la famille Allard, cimetière de Notre-Dame de Richelieu.

Enfin, en troisièmes noces, à Joliette, le 3 novembre 1880, M. de Salaberry épousa Marie-Louise Baby, fille de Joseph Baby, notaire, et lieutenant-colonel de milice. Madame de Salaberry, depuis la mort de son mari, demeure à Montréal, chez son frère, l'honorable juge Baby.

M. de Salaberry eut trois enfants de son premier mariage et quatre de son deuxième :

I. Léonidas-Charles d'Irumberry de Salaberry

Né à Saint-Mathias de Rouville le 18 novembre 1849.

En 1870, il fit l'expédition de la Rivière-Rouge en qualité de lieutenant dans le bataillon de Québec.

De retour au pays l'année suivante, il se remit à

l'étude du droit et fut reçu avocat en 1873. Il pratiqua d'abord à Montréal, puis, en 1883, alla s'établir aux Etats-Unis.

Il est mort à New-York le 12 juillet 1903.

Il s'était marié mais n'eut pas d'enfants.

II. Marie-anne-Cordélia-Lilia d'Irumberry de Salaberry

Née à Saint-Mathias de Rouville le 11 juin 1851.

Mariée, à l'Assomption, le 7 avril 1874, à Louis-René-Hertel LaRocque, aujourd'hui employé au bureau du shérif, à Montréal.

Enfants :

1° Marie-Aurélie-Henriette LaRocque née à Montréal le 15 janvier 1875.

2° Marie-Cordélia-Aline LaRocque née à Montréal le 4 février 1877.

3° Joseph-Charles-Edouard-Hertel LaRocque né à l'Assomption le 17 avril 1879. Décédé au même endroit le 20 janvier 1889, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

4° Joseph-Paul-Rocbrune LaRocque né à l'Assomption le 21 mars 1880.

5° Joseph-George-René LaRocque né à l'Assomption le 22 août 1883.

6° Joseph-Philippe-Lionel LaRocque né à l'Assomption le 6 mai 1885. Décédé au même endroit le 18 juillet 1885, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

7° Joseph-Alexandre-Hervé LaRocque né à l'Assomption le 24 avril 1886.

8° Joseph-Côme-Hyppolite LaRocque né à l'As-

somption le 24 avril 1886. Décédé au même endroit le 1er juillet 1886, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

9° Joseph-Robert-Hertel LaRocque né à l'Assomption le 28 juillet 1889.

10° Joseph-Edouard-Maurice LaRocque né à l'Assomption le 9 mars 1891. Décédé au même endroit le 3 juillet 1891, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

11° Marie-Louise-Marguerite LaRocque née à Montréal le 3 mai 1894. Décédée au même endroit le 13 octobre 1896, elle fut inhumée dans le cimetière de la Côte des Neiges.

III. Charles-Joseph-Benjamin d'Irumberry de Salaberry

Né à Saint-Mathias de Rouville le 19 août 1853.

Décédé au même endroit le 25 janvier 1854, il fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

IV. Joseph-Alexandre-René d'Irumberry de Salaberry

Né à Chambly le 2 juillet 1870.

Il a été reçu avocat en juillet 1896.

Il a d'abord pratiqué à l'Assomption. Il est établi à Hull depuis 1900.

M. de Salaberry a épousé, à l'Assomption, le 5 juin 1894, Caroline-Rachel, fille du docteur Charles Faribault et de Catherine Leprohon.

Enfants :

1° Hertel-Joseph-Jean d'Irumberry de Salaberry né à Montréal le 9 mars 1895. Décédé à l'Assomption le 22 juillet 1895.

2° Louise-Marguerite-Marie d'Irumberry de Salaberry née à l'Assomption le 11 novembre 1896.

3° Marie-Arthur-Charles-Bernard d'Irumberry de Salaberry né à l'Assomption le 17 janvier 1898.

4° Joseph-Edouard-Marie-Charles d'Irumberry de Salaberry né à l'Assomption le 7 décembre 1899. Décédé au même endroit le 2 mai 1900.

5° Albert-Jean d'Irumberry de Salaberry né à Hull le 18 octobre 1902.

V. Marie-Julie-Bathilde-Charlotte-Alice d'Irumberry de Salaberry

Née à Chambly le 15 octobre 1872.

Mariée, à Montréal, le 12 décembre 1899, à James-Graham Lewis, marchand de ferronnerie.

Elle est décédée à Montréal le 2 novembre 1900, et a été inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

Enfant :

Joseph de Salaberry Graham Lewis né à Montréal le 2 novembre 1900.

VI. Marie-Thérèse-Emélie d'Irumberry de Salaberry

Née à Chambly le 4 mars 1874.

Mariée, à Montréal, le 13 mai 1897, à Charles Archer, avocat.

Enfant :

Marie-Eugénie-Pauline Archer née à Montréal le 26 mars 1898.

VII. Pierre-Marie d'Irumberry de Salaberry

Né à Chambly le 4 juillet 1876.

Décédé au même endroit le 7 juillet 1876, il fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse.

VI

Charles-Maurice-Juchereau d'Irumberry de Salaberry

Né à Chambly le 3 août 1824.

" Ce jeune homme, lisons-nous dans la *Minerve* du 24 avril 1837, qui n'avait pas encore atteint sa 14e année, a été la victime d'un accident affreux qui a privé sa famille et ses amis de voir se réaliser les espérances que son heureux caractère et ses généreuses dispositions leur avaient fait concevoir. Le samedi, 15 du courant, vers midi, il partait pour la chasse. Quatre heures plus tard il avait la cuisse fracassée par son propre fusil de manière à ne laisser aucune ressource aux hommes de l'art qui lui ont prodigué des secours immédiatement. Il eut de suite connaissance du danger où il était, et cependant la douceur de son caractère et la bonté de son cœur dont il avait déjà donné tant de preuves, ne se sont pas démenties, même au milieu des douleurs les plus aiguës. Après avoir en bon chrétien demandé et obtenu le pardon de ses fautes, le reste de sa triste existence fut employé à donner des marques d'affection à sa famille éplorée, rangée autour de son lit. Le lendemain de cet événement déplorable, à six heures et demi du soir, il a remis son âme à son Créateur, et est allé rejoindre son père et sa jeune sœur, étant ainsi la troisième épreuve qu'il plaisait à Dieu de faire subir à sa mère, à ses trois frères et à ses ux sœurs dans le court espace de huit ans. "

Il fut inhumé à côté de son père, dans l'église de Chambly, ainsi qu'il l'avait demandé avant de mourir.

VII

Catherine-Eugénie d'Irumberry de Salaberry

Née à Chambly le 12 septembre 1825.

Elle mourut du choléra à Chambly le 20 juin 1832, et fut inhumée dans le cimetière de Chambly.

Première génération : Michel d'Irumberry de Salaberry
Deuxième génération : I.-M.-L.-A. d'I. de Salaberry
Troisième génération : Charles-Michel d'I. de Salaberry
Quatrième génération : Melchior-Alphonse d'I. de Salaberry

MELCHIOR-ALPHONSE D'I. DE SALABERRY

Né à Saint-Philippe de Laprairie le 20 mai 1813. (1)

Il n'avait pas encore seize ans à la mort de son père en 1829. L'année suivante, lord Aylmer arrivait au Canada et offrait une commission dans l'armée au jeune de Salaberry. Mais sa mère n'avait pas oublié que trois de ses beaux-frères étaient morts à l'armée et que son mari avait été payé d'ingratitude pour les services rendus au pays. Aussi, au nom de son fils, remercia-t-elle poliment mais fermement l'offre de lord Aylmer.

Celui-ci tout le temps qu'il demeura au Canada fut le protecteur du jeune de Salaberry.

Le 22 août 1837, M. de Salaberry était appelé au

---

(1) Le régiment de son père était alors cantonné à Saint-Philippe. M. de Salaberry fut nommé Alphonse en l'honneur de Alphonsine Montgenet de Saint-Laurent, baronne de Fortisson. Le duc de Kent écrivait au héros de Châteauguay le 8 août 1813 : "Madame de Saint-Laurent et moi qui avons été si heureux d'apprendre votre judicieux mariage avons éprouvé un nouveau plaisir en apprenant que madame de Salaberry vous avait donné un fils et que vous l'aviez nommé Alphonse en son honneur. Vous pouvez donc juger comment nous nous unissons pour demander au ciel que ce nom soit plus heureux pour le nouveau-né que le nom de Edouard ne le fut à votre pauvre frère."

Conseil législatif, mais il n'y siégea pas, la Constitution ayant été suspendu le 27 mars 1838.

En 1837-38, M. de Salaberry résidait à Chambly. Il demeura fidèle au gouvernement. Apprenant que les rebelles avaient formé le complot de s'emparer du fort Chambly, il s'y renferma avec une trentaine d'hommes, et, pendant la nuit, le mit dans un tel état de défense que, le lendemain, lorsque les rebelles se présentèrent, ils virent qu'ils ne réussiraient pas et se retirèrent. Il obtint ensuite de sir John Colborne que ceux des rebelles qui remettraient leurs armes et s'en retourneraient paisiblement dans leurs foyers ne seraient pas inquiétés. Ceux-ci qui pour la plupart avaient été entraînés par des meneurs peu scrupuleux furent bien heureux de s'en retirer à aussi bon marché. (1)

L'année suivante, sir John Colborne offrit un siège à M. de Salaberry dans le Conseil Spécial, mais il refusa d'y siéger.

Le 4 mai 1839, M. de Salaberry était fait aide de camp extra.

Sous l'Union, les électeurs de Rouville le choisirent comme leur député. Il fut élu le 8 avril 1841 contre Thimothée Franchère après une lutte acharnée. Il ne siégea qu'une session.

Le 4 février 1845, M. de Salaberry se faisait recevoir avocat au barreau de Montréal. Il pratiqua pendant quelque temps avec M. R.-S.-M. Bouchette.

Deux ans plus tard, le 23 avril 1847, il était nommé, conjointement avec M. Joseph Jones, coroner de Montréal.

Le 1er juillet 1848, le gouvernement se rendait

(1) *Chronicle*, 30 mars 1867.

L'HON. MELCHIOR-ALPHONSE
DE SALABERRY

aux vœux de toute la Province en lui confiant la charge pleine de responsabilités de député-adjudant-général de la milice du Bas-Canada.

" Le Bas-Canada, dit le *Journal de Québec* du 6 juillet 1848, contracta dans ses luttes contre les États-Unis une dette d'honneur envers le père de M. de Salaberry, pour le plus beau fait d'armes qui ait illustré les Canadiens-français, à Châteauguay ; cette dette n'avait pas été payée, le héros étant mort oublié, si ce n'est dans le souvenir de ceux qui combattirent glorieusement à ses côtés. Aujourd'hui le pays la paie cette dette dans la personne de son fils. "

Lorsque, en 1858, le colonel de Rottenburg abandonna son poste d'adjudant-général des milices pour prendre le commandement du 100e Régiment, le lieutenant-colonel de Salaberry était en droit d'espérer le remplacer. Mais le gouvernement, qui avait ses vues, laissa cette charge sans titulaire.

M. de Salaberry avait hérité de la stature et de la force de son père et de son grand-père, et on croyait qu'il avait une constitution de fer, mais il souffrait d'une maladie de cœur qui l'emporta à l'âge peu avancé de 57 ans. Décédé à Québec le 27 mars 1867, il fut inhumé le 30 mars avec les honneurs militaires dans l'église de Beauport.

" Ce matin, lisons-nous dans le *Journal de Québec* du 30 mars 1867, une foule compacte se massait dans les abords de la cathédrale et s'étendait sur tout le parcours de la rue Saint-Jean, jusqu'à la rue Sainte-Angèle. A son attitude calme et silencieuse, on voyait qu'elle voulait saluer une dernière fois le représentant d'une noble famille, et témoigner qu'elle appréciait à leurs justes valeurs les services rendus à la patrie par le noble soldat qui vient de s'éteindre et par

ses ancêtres. Pourquoi les rappeler ici, tous savent qu'ils ont compris que noblesse oblige, et qu'ils sont toujours restés fidèles à leur belle devise : *Force à superbe, Mercy à faible*, que le bon roi Henri IV donnait à un membre de cette illustre famille sur le champ de bataille de Coutras, en récompense de sa bravoure et de sa magnanimité ?

"Le colonel Alphonse de Salaberry, fils du héros de Châteauguay, embrassa, comme ses ancêtres, la carrière militaire, mais les événements ne lui ont pas donné l'occasion de mettre en relief les vertus héréditaires dans sa famille. Cependant, à plusieurs reprises, il sut rendre d'éclatants services à ses compatriotes et surtout en sauver un grand nombre de l'exil pendant les mauvais jours de 1837 et 1838.

" Plus tard, il remplit à Montréal la charge de coroner du district, et fut nommé, en 1848, député-adjudant-général de la milice. C'est en cette qualité qu'il rendit d'importants services à l'organisation de notre force militaire que personne ne doit oublier. "

Il avait épousé, à Montréal, le 22 septembre 1846, Marie-Emélie, cinquième fille de l'honorable Louis Guy, conseiller législatif de la province du Bas-Canada, et de Josephte Curot.

Elle est morte à Montréal le 10 avril 1888, et a été inhumée au cimetière de la Côte des Neiges, dans le terrain de la famille Guy.

De leur mariage naquirent huit enfants :

I

CHARLES-LOUIS-MELCHIOR-ALPHONSE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Montréal le 3 juillet 1847.

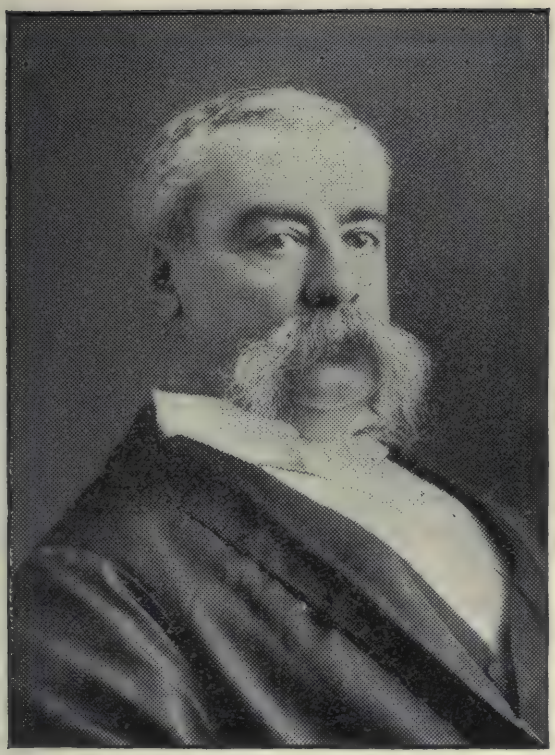

L'HON. JUGE JOSEPH-GUILLAUME BOSSÉ

Décédé à Montréal le 24 avril 1848, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

II

MATHILDE-AMÉLIE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Montréal le 2 octobre 1848.

Mariée, à Montréal, le 28 septembre 1869, à Joseph-Guillaume Bossé, aujourd'hui juge de la Cour d'Appel de la province de Québec.

Madame Bossé fut tuée presque instantanément dans un accident de voiture, à la Rivière-du-Loup, en bas, le 15 juillet 1898. Elle fut inhumée au cimetière Belmont, à Québec.

" On ne saurait se faire une idée de la sensation produite en ville, hier soir, dit le *Soleil* du 16 juillet 1898, quand arriva la dépêche de la Rivière-du-Loup, annonçant la mort accidentelle de madame Bossé, épouse de l'honorable juge Bossé, de la Cour d'Appel. La dépêche ajoutait que l'émoi était grand parmi toute la population de la localité.

" Nous nous l'expliquons facilement, car la famille Bossé occupe une position considérable à cette place d'eau.

" Madame Bossé revenait hier après-midi de Kamouraska, en voiture, en compagnie de mesdemoiselles Bossé. En descendant une côte, une pièce du harnais se brisa, le cheval prit peur et s'élança avec furie.

" La voiture alla se briser sur un poteau de télégraphe, les dames étant précipitées en bas de la voiture.

" Les deux jeunes filles furent sauvées. Mais

madame Bossé, étant une personne forte et lourde, fut blessée à mort. On la releva et on la transporta chez un M. Lapointe, où elle expira une demi-heure après.

" Le corps est parti ce matin par le train express de la Rivière-du-Loup pour Québec où il arrivera à midi.

" Nous nous associons bien sincèrement au deuil de toute cette grande famille si cruellement éprouvée."

Enfants :

I. MARIE-AMÉLIE-ANGÉLIQUE-LUCIE-ANNE BOSSÉ

Née à Québec le 31 mai 1870.

Mariée, à Québec, le 10 mai 1893, à James-Francis Tracey, avocat, de Albany, état de New-York, fils de l'honorable John Tracey et de Maria McCarty.

Ils ont un fils :

Walter Tracey né à Albany le 26 mars 1894.

II. MARIE-JOSEPH-JUCHEREAU-DE SALABERRY BOSSÉ

Né à Québec le 8 septembre 1871.

Il est surintendant de la Quebec Jacques-Cartier Electric Company, à Québec.

Il a épousé, à Lévis, le 12 octobre 1897, Marie-Elizabeth, fille cadette de George-Taylor Davie, constructeur de navires, et de Marie-Euphemia Patton.

Ils ont deux enfants :

1° Marie-Joseph-Amélie-Marguerite Bossé née à Québec le 9 juin 1899.

2° Marie-Joseph-Ivan-Wenceslas-Davie-de Salaberry Bossé né à Québec le 5 janvier 1901.

MARIE-JOSEPH-JUCHEREAU DE SALA-
BERRY BOSSÉ

III. Marie-Joseph-Henri-Hullet Bossé

Né à Québec le 30 mai 1873.

Il a fait la campagne du Sud-Africain avec le contingent canadien.

Il est présentement à Winnipeg.

IV. Marie-Hermine-Joséphine-Yvonne Bossé

Née à Québec le 10 septembre 1874.

V. Marie-Joseph-Adéline-Constance Bossé

Née à Québec le 6 février 1876.

Décédée au même endroit le 17 juillet 1876, elle fut inhumée au cimetière Belmont.

VI. Marie-Joseph-Juliette Bossé

Née à Québec le 4 septembre 1877.

Elle est entrée au monastère des Ursulines de Québec le 23 mai 1903. Elle est connue sous le nom de Mère de la Nativité.

VII. Marie-Joseph-Jehanne-Adèle Bossé

Née à Québec le 24 août 1880.

Décédée au Lac Saranac, état de New-York, le 5 août 1902, et inhumée le 7 dans le cimetière Belmont, à Québec.

" L'honorable juge Bossé passe par une cruelle épreuve, remarque excellemment la *Presse* du 6 août. Sa fille cadette, Jehanne, charmante enfant de dix-huit ans, vient de mourir dans les montagnes des Adirondacks, où elle était allée vainement chercher le réta-

blissement de sa santé. Les paroles humaines sont bien impuissantes devant ces douleurs si profondes et si légitimes qui envahissent le cœur d'un père. Nous nous contentons d'offrir nos condoléances à l'honorable juge et à son estimable famille, dont la consolation sera le souvenir indélébile d'une sœur accomplie, qui aurait, par sa beauté comme par son esprit, occupé une situation brillante dans la société et qui laisse derrière elle ce subtil et rafraîchissant parfum de la bonté et de la vertu."

VIII. MARIE-JOSEPH-CHARLES-LUCIEN BOSSÉ

Né à Québec le 25 avril 1882.

Décédé au même endroit le 25 juin 1896, et inhumé au cimetière Belmont.

IX. MARIE-JOSEPH-HENRI-GUY-GEORGES BOSSÉ

Né à Québec le 24 août 1883.

X. MARIE-JOSEPH-GUILLAUME-PAUL BOSSÉ

Né à Québec le 17 mai 1887.

Décédé au même endroit le 16 janvier 1888, et inhumé au cimetière Belmont.

III

MARIE-EUGÉNIE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Montréal le 14 novembre 1849.

Décédée à Québec le 13 mai 1856, elle fut inhumée dans le cimetière de Beauport.

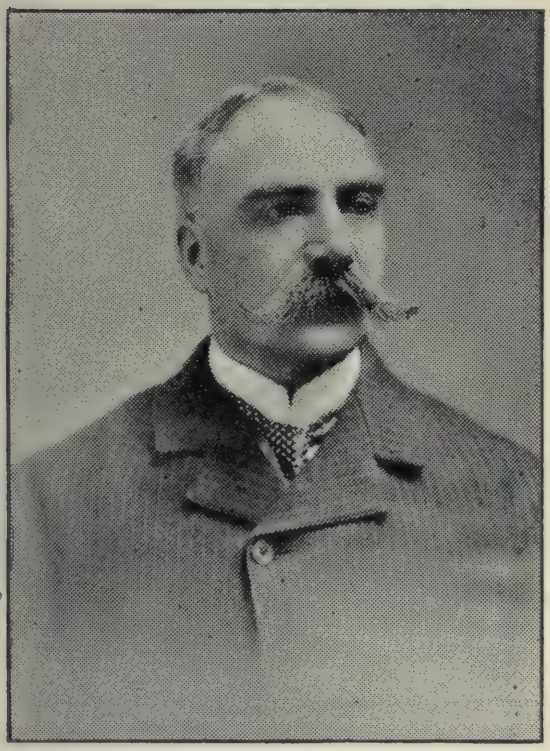

HENRI-OSCAR-PASCHAL D'IRUMBERRY
DE SALABERRY

IV

SAUVEUR-ALFRED-MAURICE-ROMAIN D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Montréal le 15 juin 1851.

Ingénieur civil.

Célibataire.

V

HENRI-OSCAR-PASCHAL D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Charlesbourg (1) le 5 février 1853.

Notaire à Montréal.

Célibataire.

VI

ROBERT-CHARLES-CHATEAUGUAY D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Né à Charlesbourg le 3 septembre 1854.

Décédé à Québec le 10 février 1855, et inhumé dans le cimetière de Beauport.

VII

MARIE-HERMINE-CÉCILE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

Née à Québec le 28 novembre 1855.

Mademoiselle de Salaberry a eu l'honneur d'être présentée à la reine Victoria par Son Altesse Royale

(1) Baptisé à Notre-Dame de Québec.

la princesse Louise, aujourd'hui duchesse d'Argyle, dans une audience privée en 1889.

VIII

Chateauguay-George-Hypolite-Guy d'Irumberry de Salaberry

Né à Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, le 13 septembre 1857.

Il est notaire et pratique à Montréal.

Célibataire.

CHATEAUGUAY-GEORGE-HYPOLITE-
GUY DE SALABERRY

APPENDICE

LETTRE DE MGR CHS-FRS BAILLY DE MESSEIN, EVEQUE DE CAPSE ET COADJUTEUR DE QUÉBEC, À L'HON. IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY

28 juin 1792.

Monsieur,

Si je ne suis pas des premiers qui par lettre ou par écrit ont eu l'honneur de vous féliciter sur votre élection, j'ai la satisfaction néanmoins d'y avoir pris une part particulière par mes vœux précédents, et la joie que j'ai ressentie en l'apprenant : et en vérité je félicite autant le comté de Québec de son choix que celui qui a su réunir par son mérite des voix et des inclinations si différentes. Quoiqu'il en soit, j'espère et je me flatte que les vrais intérêts de la province vous seront aussi à cœur que ceux du comté de Québec. Le nom de Salaberry est aussi connu que chéri de tous les Canadiens qu'il l'est à Beauport.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. F. de Capse.

LETTRES DE LA SŒUR MARIE-CATHERINE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE A SON COUSIN, L'HON. IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY (1)

Hôtel-Dieu, Montréal,
24 décembre 1797.

Ma chère cousine,

Après avoir feuilleté tous nos martyrologes pour trouver *Sainte Souris*, nom d'amitié donné par M. de Salaberry à sa femme, je suis restée bien persuadée que vous serez la première Souris qui entrera au Royaume des cieux. Cette vérité bien établie, il me restait un autre embarras, c'est que j'avais oublié votre nom de baptême ; j'ai découvert enfin que vous portiez celui de Catherine, et je viens vous souhaiter votre fête sans art, sans élégance, mais avec toute la sincérité d'un cœur qui vous aime avec toute la tendresse dont il est capable. J'ose vous offrir une pelotte de toilette ; c'est bien peu de chose, si vous n'avez égard au désir que j'aurais de vous présenter quelque chose qui fut digne de vous, mais où le prendre ? Mes respects à notre major.....ou pour mieux dire, mille amitiés à notre cher Sa Sa Sa Salaberry.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié que vous me connaissez,

Ma chère cousine, votre très-humble servante et bonne amie.

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal,
10 décembre 1799.

Savez-vous bien, mon cher cousin,

Que je suis toute fière et encore plus satisfaite de

(1) La sœur Céloron mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 25 mai 1809, après 47 ans de profession.

penser que mon premier miracle a été fait en votre faveur ? S'il plaît à Dieu, ce ne sera pas le dernier, et je me mettrai sur le pied d'en faire au moins trois par semaine, qui auront tous pour objet votre bonheur et celui de votre charmante famille, qui m'est bien plus chère que je ne puis l'exprimer. Je n'ai pas oublié la chère, belle et bonne Souris, le jour de sa fête, et je lui ai donné un bouquet tout spirituel : vous savez que les Saints n'en donnent point d'autres, et qu'ils ont le précieux secret de tout spiritualiser. Ne soyez pas inquiet de la santé de M. Roques ; il se porte bien, les confessions d'une sainte ne doivent pas beaucoup fatiguer, et je va toujours mon train, je crois même que je suis obligée à quelques séances de plus, car comme vous êtes sans prêtres dans votre gouvernement, je me propose de me confesser à votre place, envoyez-moi votre procuration en bonne forme pour traiter de vos affaires, car on ne voudrait peut-être pas me croire sur ma parole, et nous vivons dans un siècle où on a multiplié les formalités à l'infini.

L'envoi que vous faites du meilleur savonnier de votre *gouvernement*, mérite de notre part, la plus sincère reconnaissance ; cependant je ne vous en remercierai point, je vous connais trop bien, monsieur le gouverneur, pour ne pas savoir que le plaisir de nous obliger, est pour vous une jouissance des plus pures ; nous tâcherons de nous procurer ce plaisir le plus souvent que nous pourrons.

Notre mère vous dit mille choses affectueuses et respectueuses, ainsi qu'à madame de Salaberry. Pour moi, j'embrasse la mère et tous les aimables enfants, excepté Edouard qui le souffrira mieux de loin que de près.

Adieu donc, mon cher de Salaberry, je suis avec tous les sentiments que vous connaissez et que je vous laisse le soin de caractériser, votre vraie amie et cousine.

Sœur CÉLORON.

---

30 décembre 1799.

Bonjour, mon cher cousin,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année, à

vous, à ma chère Souris, à tous les souriceaux, de la part de toutes vos cousines et surtout de la cousine supérieure ; la cousine Lepailleur fera ses commissions elle-même, c'est *caquet-bon bec*, mais non pas sous tous les rapports.

Je vous dois une réponse pour votre spirituelle épître, mais je vous avoue que je ne sais comment m'y prendre ; mettez-vous à ma place ; j'arrive de la crèche où j'ai fait une longue station ! j'ai fait présent du gouverneur, de la gouvernante et de toute leur famille à l'enfant Jésus et à la Sainte Vierge, etc., tout cela ne m'a pas donné l'esprit qu'il me faudrait pour répondre à de si jolies choses ; je n'ai acquis dans mon voyage, aucune ressemblance avec la divinité, mais beaucoup avec le bœuf et l'âne.... Sancho dirait : *dis moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* Quoiqu'il en soit, je crois que l'ancienne..... s'en serait mieux acquitté que la nouvelle. Ce n'était pas à Bethléem que la gaillarde faisait ses pélérinages, ni qu'elle prenait ses leçons, malgré cela, je ne me changerais pas, *tant il est vrai que chacun est fou de sa marotte.* Vous apercevez-vous que je suis farcie de proverbes, mon cher de Salaberry, il vous faut bien de la patience pour me lire, mais l'amitié couvre tous les défauts de ses amies. Et à propos d'amis, vous paraissez désolé de la maladie du docteur Lœdel ; je vous annonce qu'il est hors de danger depuis plusieurs jours, à ce que m'a dit monsieur Lyon qui le soigne, il est encore très faible, et le sera, dit-on, le reste de l'hiver.

Adieu, mon cher cousin, je vous réitère les remerciments de la communauté pour toutes vos politesses, pour tout le bien que vous nous faites, et plus encore, pour celui que vous voudriez nous faire ; elle vous assure de leur respectueux attachement, ainsi que ma chère cousine que j'embrasse de tout mon cœur, sans attendre vingt-deux ans, cela est bon pour M. le gouverneur qui pourra dire avec David : *Expectans Expectavi....*

Ce qui ne vous empêchera pas d'être toujours

avec l'amitié la plus sincère, sa chère cousine.

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal,
16 mars 1800.

Mon cher cousin,

Il y a bien longtemps, bien longtemps que je ne vous ai écrit, et si vous voulez en savoir la raison, c'est que je crains de vous obliger à des réponses, qui nécessairement doivent vous surcharger. Monsieur de Montigny m'a fait un détail de vos occupations, et surtout de vos énormes correspondances, qui m'a effrayé. Ce n'est pas qu'au fond je ne sois bien convaincue, que la mienne vous plaît peut-être plus que celle de bien d'autres, et cette conviction ne vient point, ce me semble, d'amour propre, (car jamais il n'a logé sous un voile) mais de la connaissance que j'ai de votre amitié et de votre excellent cœur. Voyez comme je rends justice à mes amis, j'espère que vous avez de moi les mêmes sentiments, et que vous êtes persuadé que soit que je vous écrive ou non, mon affection, pour tout ce qui porte le nom de Salaberry ne souffrira jamais de diminution.

Comment se porte ma chère Souris ? Dites-lui, je vous prie, mille choses de ma part, je l'embrasse de tout mon cœur, ainsi que son aimable famille dont tout le monde chante les louanges ; quand on est sur cet article, on ne cherche plus de sujets de conversation ; elle est intarissable, encore on ne dit pas tout.

On nous menace de ne pas vous revoir, on dit que vous partirez de Saint-Jean pour Québec, et que le Prince vous a déjà adressé plusieurs lettres à Beauport ; cela est expressif et marque clairement son intention. Vous avez en lui, un ami et un protecteur tels que vous méritez d'en avoir ; quand on use, comme vous, de sa faveur, que pour faire des heureux, on ne fait point de jaloux, et c'est sur ce ton que j'entends tout le monde s'en expliquer. Recommandez-

lui notre pauvre maison, et vos pauvres cousines, et mettez-nous toutes sous sa royale protection. Comme il viendra, dit-on, ce printemps, et que je ne vous aurai pas à côté de moi, il faut que vous me fassiez un plaisir d'avance, et je l'exige absolument : c'est de m'envoyer le modèle d'une lettre de compliment pour son arrivée ; je ne sais point écrire à des altesses ; d'ailleurs, vous le connaissez mieux que personne et vous savez quel langage lui plaît le plus. N'oubliez pas de me donner jusqu'à son adresse. Je me regarde si sûre que vous ne me refuserez pas, que je vous en remercie d'avance. Point d'objections, je les prévoie toutes, elles portent à faux. Quand je vous écris, mon cher de Salaberry, je n'ai pas besoin d'emprunter un style étranger, parce que mon cœur conduit ma main, mais il ne parle pas de même pour tout le monde, et quand il ne dit mot, je suis sotte comme un vison. Voyez quelle confiance j'ai en vous, pour vous faire un aveu que je ne ferais pas à *monsieur Roques*.

Adieu, mon cher cousin, notre mère vous assure de son respect ainsi que M. de Salaberry, et moi je vous dis tout simplement que je suis votre cousine.

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal,
29 décembre 1800.

Mon cher cousin,

S'il me reste encore une teinture de mythologie, il me semble que les anciens faisaient, le premier de janvier, la fête de Janus à deux visages, et peut-être quelques modernes en font-ils encore autant ; mais pour moi, qui ne rend aucun culte à cette double divinité, et qui n'ai qu'un visage comme je n'ai qu'un cœur, je viens vous renouveler, au commencement de cette année, les sentiments que je vous ai voués, ainsi qu'à ma chère Souris que j'embrasse de tout mon *simple* cœur, aussi fort que si j'en avais deux. Mon estime et ma tendresse pour vous et pour elle, sont chez moi un sentiment nécessaire et attaché à mon ex-

istence et le moyen de ne pas estimer ce qui est estimable, et de s'empêcher d'aimer ce qui est si aimable ! Aussi ne fais-je aucun effort pour cela ; je me livre tranquillement aux douces impressions que vos vertus font sur mon cœur, et je suis au commencement de ce siècle ce que j'étais à la fin de l'autre, car ne vous en déplaise, monsieur le chronologiste, nous commençons le dix-neuvième siècle.

Je n'ai pu m'empêcher de rire de la rigueur du sort qui poursuivait vos dernières lettres, mais vous ne savez pas que peu s'en est fallu qu'elles n'aient été à dix lieues, avant de venir jusqu'à moi. Vous les aviez mises sous l'adresse de Mlle de St-Ours qui était alors chez son frère le chevalier ; heureusement que la grosseur du paquet engagea la sœur Lepailleur, qui ne pouvait se résoudre à le mettre à la poste, de le décacheter ; elle s'en sçut bon gré, car elle en avait ainsi que moi, et nous les aurions attendues longtemps.

J'ai ri de bon cœur de la proposition que vous me faites d'envoyer ma lettre à Son Altesse Royale, vraiment, le tour serait joli, et je ne vous le défenderais pas, si vous vouliez me permettre de la refaire, et de lui donner une petite tournure à la Salaberry ; je passerais alors pour une femme d'esprit auprès du prince et sans doute, il y aurait de quoi flatter un amour-propre qui, quoique voilé, n'en est pas moins délicat ; mais si vous les laissez telles que je les ai écrites à mon cher cousin, je vous prie de les garder sous le silence, et pour votre honneur et pour le mien, car vous passeriez pour un homme de mauvais goût, et je veux vous conserver votre réputation.

Notre mère vous présente ainsi qu'à madame de Salaberry, son très-humble respect ; elle se flatte que vous voudrez bien recevoir par moi, l'expression de ses sentiments d'estime et de gratitude pour les bontés que vous avez pour la maison, dont vous nous avez donné des preuves réitérées, et nous vous tenons compte de la volonté que vous avez de nous rendre service, lors même que vous n'en trouvez pas l'occasion.

Adieu, mon cher de Salaberry, ce n'est pas une

lettre du jour de l'an, car on dit qu'elles doivent être courtes, mais c'est que les lettres du jour de l'an ne sont pas toujours des lettres de cœur, et celle-ci en vient, ainsi que les sentiments avec lesquels je suis,

Mon cher cousin,

Votre très humble et obéissante servante

Sœur CÉLORON

Hôtel-Dieu, Montréal,

28 décembre 1803.

Mon cher cousin,

Je me rappelle que l'année dernière, vous me marquâtes que ma lettre était arrivée comme vous entriez à table, le plaisir de la lire vous avait empêché de manger, je ne veux pas que cela arrive davantage, et si elle prend si mal son temps, je vous prie de la garder pour le dessert, car ne point dîner pour entendre dire : " mon cher de Salaberry, je vous souhaite une bonne et heureuse année, ainsi qu'à ma chère Souris et à sa nombreuse et charmante famille ; je prie Dieu de répandre sur vous, ses plus abondantes bénédictions, et s'il daigne exaucer mes vœux, il ne manquera rien à votre bonheur, je désire, etc, etc, etc, tout cela, dis-je, ne remplit pas l'estomac, c'est de la viande crue, et bon à entendre, quand on a pris le café ; je suis sûre qu'Edouard sera de mon sentiment, et sur cet article, je m'en rapporte à son avis que je vous prie de suivre.

Je crois, mon cher cousin, que voilà la dernière lettre que je vous écrirai, car je suis dans ma soixantième année (sous votre respect), et je me souviens de vous avoir vu faire la grimace, quand on parlait devant vous d'une femme de soixante ans ; je les aurai complets au mois d'août, et alors je me tiendrai dans un humble silence, je ne serais pas bonne à être lue même après le diner.... tiens, ma Souris, lis si tu

veux, la lettre de ta vieille cousine..... pour moi, je ..... ah j'entends tout cela d'avance, et je ne m'exposerai pas à de telles humiliations ; cette pauvre sœur, avec ses soixante ans, elle commence à radoter, et elle croit bonnement qu'elle doit plaire par droit de..... vétérance, etc., etc.

Notre mère, quoiqu'elle aie soixante et douze ans, vous offre, ainsi qu'à madame, son respectueux hommage ; ma sœur Lepailleur qui n'en a que cinquante-deux, a encore huit ans à figurer, elle vous présente le sien. Je n'irai pas plus loin, car je vous enverrais l'extrait baptistaire de toutes les sœurs.

Adieu, mon cher cousin, adieu pour la dernière fois, je suis votre cousine et meilleure amie.

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu,

16 juillet 1804.

Mon cher cousin,

Tout bien considéré, je n'ai pas encore 60 ans et j'ai encore un mois à me voir, je puis donc vous écrire sans vous faire évanouir ; je vais en profiter car outre mon inclination naturelle qui me porte à m'entretenir avec vous, j'ai pour cette fois un motif de plus, c'est de vous congratuler, au nom de notre mère et de toute la communauté, de la marque publique d'estime que vous venez de recevoir et qui vous était si justement due.

Il y avait longtemps, mon bon ami, que notre maison votait pour vous et c'est dommage qu'on ne fasse pas aux femmes l'honneur de prendre leur suffrage, on verrait ce qu'elles savent faire. Après tout, il me semble qu'on devrait plutôt complimenter ceux qui vous ont élu, car, par votre élection, ils ont donné une preuve de leur discernement qui certainement leur fait beaucoup d'honneur. Quant à moi, je suis peu propre à faire un compliment, quand mon cœur n'est pas d'intelligence avec ma plume, mais avec vous, mon cher de Salaberry, l'esprit n'est d'aucun usage, et le

cœur seul en fait tous les frais. Au reste, ce cœur, quoique sexagénaire ne mérite pas qu'on le méprise, car il a si peu de service qu'il en vaut presqu'un neuf. La sœur Lepailleur, en qualité de dépositaire, dit qu'elle vous fait son compliment double et qu'elle met la maison sous votre protection. Elle a déjà de grands projets, pour la réussite desquels elle pense que vous lui serez d'une grande utilité ; pour moi, je ne vous recommande rien, persuadée que toute la maison vous prierait en vain de ne lui rendre aucun service, et que vous nous obligeriez malgré nous.

Mais que dirai-je à ma chère sœur ? ou plutôt que ne lui dirai-je pas ? je vous laisse carte blanche, ne craignez pas d'excéder, vous n'irez jamais aussi loin que moi. Savez-vous que je n'entends parler que de votre famille ? De la beauté des filles, des talents prématurés des garçons, etc. Je dis quelquefois sur le ton de l'humeur : quoi ! je n'entendrai parler que des de Salaberry..... Eh quelle merveille donc qu'un bon arbre produise de bons fruits ? Si les choses étaient autrement, je pardonnerais la surprise, mais je ne vois rien que de naturel dans le mérite de cette postérité ; c'est même un article de foi qu'ils doivent être ce qu'ils sont, et on pourrait leur appliquer la réponse du général des Jésuites à Clément IV : " Sint ut sunt aut non sint."

En qualité d'ami de notre maison, je me fais un plaisir de vous annoncer que M. McTavish a légué mille louis à l'Hôtel-Dieu, dont moitié à la communauté et l'autre à l'hôpital ; voilà un grand trait de générosité, et qui nous a d'autant plus étonné que nous n'étions pas du tout en connaissance avec lui.

Adieu, mon cher cousin, quand vous m'écrirez, donnez-moi donc votre adresse avec tous vos titres, car je ne connais guère les usages du monde ; il me semble pourtant, que pour les représentants, on met : à l'honorable ; mais moi qui vous trouve très-honorable sans être représentant, je vous aurais toujours titré de la sorte, si je n'avais cru que cela allait sans dire. Adieu encore une fois, je suis, avec tous les sentiments

que vous me connaissez, votre cousine et très-humble servante,

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal,
le 21 décembre 1804.

Mon cher cousin,

Comment vous exprimerais-je la satisfaction que j'ai ressentie, en voyant vos chers enfants ? Ce sont de ces sensations qui ne se rendent point. Maurice a tellement grandi que je ne l'aurais pas reconnu, si quelque chose de doux et de noble dans sa figure ne m'eut annoncé que c'était un de Salaberry, avant même qu'il m'eut remis votre lettre. A son retour de Saint-Jean, il m'a présenté le capitaine, le seul de la famille que je ne connaissais que de réputation, car il a fait un tel bruit, qu'il a percé les cloîtres, et je crois qu'on parle de lui chez les carmélites. J'ai été bien mortifié, mon cher cousin, de ne pouvoir vous écrire par eux mais depuis leur visite jusqu'à leur départ, il n'y avait qu'une heure d'intervalle qui était rempli par des devoirs auxquels je ne pouvais me refuser. En vain mon cœur réclamait contre, il a fallu lui imposer silence et l'obliger à sacrifier ; ce n'est pas la première fois que j'ai agi de la sorte avec lui ; il devait être accoutumé à mes manières, mais il a beaucoup de peine à contracter cette habitude.

Je vous prie, cher cousin, de dire mille choses à ma chère cousine, je prends tant de part à la joie que je crois la sentir ; je m'imagine la voir au milieu de sa belle et nombreuse famille, il n'est pas commun d'en voir une si bien composée, mais il est vrai qu'il y a de grandes raisons pour cela.... je les salue tous et les aime de tout mon cœur.

Notre mère supérieure vous présente son respect ainsi qu'à madame ; la sœur Lepailleur me charge de vous remercier de la mention particulière que vous faites d'elle, et vous assure de ses respectueux sentiments ; pour moi, mon cher de Salaberry, je vous dis rien des miens, vous les connaissez, ils sont toujours

les mêmes. Je vous prie d'en être persuadé et de me croire, pour la vie,

Votre chère cousine,

Sœur CÉLORON

Hôtel-Dieu, Montréal,
27 décembre 1804.

Eh bien, mon cher cousin,

Me voilà encore avec toute ma suite qui consiste en soixante ans, quatre mois, vingt-sept jours, huit heures, trente-deux minutes et treize secondes, j'ai l'horloge sous les yeux (car la chose est importante et il faut être exacte) tout cela se présente aujourd'hui devant vous, pour vous offrir le plus respectueux hommage et vous souhaiter une bonne année. Vous ne direz pas que je suis isolée, car ce cortège m'accompagne partout, et même ma cour grossit tous les jours. Parmi toutes ces personnes, il n'en est pas une qui ne vous soit pas dévouée, ainsi que moi, et qui ne désire être un jour à votre service et à celui de ma chère cousine que j'aime, comme on aime à quinze ans, car le cœur ne vieillit pas. Dites-lui, je vous prie, en mon nom, tout ce que la tendresse et l'estime peuvent inspirer. Vous voyez que mon âge ne me fait pas perdre courage, et que je vous écris comme si de rien n'était, quoique bien informée de vos dédains pour les femmes de soixante ans ; j'ai même trouvé le secret d'en tirer vanité et peut-être serez-vous de mon avis, n'est-il pas vrai, mon cher cousin, que j'ai plus de printemps que les roses et les lis ? Car après tout, ils n'en ont qu'un, et moi j'en ai soixante, et bientôt soixante et un.

Notre mère vous présente ses souhaits les plus sincères et les plus amples, aussi ceux de toute la communauté ; en particulier, je vous offre ceux de ma sœur Lepailleur qui vient de faire environ six mille livres de savon avec les lards gâtés du gouvernement : elle a si bien appris de Smith, qu'elle le fait aussi bien que lui, sans le secours de personne, et c'est à vous qu'elle est redevable de cet avantage.

Je souhaite l'année la plus heureuse à toute votre famille, surtout à M. le capitaine, et j'embrasse de tout mon cœur les demoiselles.

Adieu, mon cher et bon ami, je me porte bien, à quelques gentillesses près qui se produisent à soixante ans : l'ouïe un peu dure, un œil qui pleure, les dents qui tombent, l'humeur un peu chagrine, etc., mais tout cela n'est rien et ne m'empêche pas d'être, mon cher cousin,

Votre très-humble et obéissante servante,

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal,
16 septembre 1805.

Mon cher cousin,

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit et que je ne vous ai remercié des peines que vous avez prises auprès de M. Dunn et de l'avocat-général, pour nos intérêts. Pour ce qui regarde ce dernier, je vous avoue que je ne puis m'empêcher de rire en lisant, dans votre lettre, qu'il n'avait pas voulu vous remettre nos titres, parce qu'il se réservait le plaisir de nous les remettre lui-même, etc ; je pénétrai sa finesse, et que pour vous empêcher de réitérer vos demandes (car tout le monde connaît votre zèle à servir vos amis) il vous fermerait la bouche par cette défaite si polie ; comment, mon cher de Salaberry, avec sa candeur et sa franchise militaire, qui mourrait plutôt que de manquer à sa parole, pourrait-il se défier des ruses du barreau ? Ces gens-là tiennent boutique et vous n'êtes pas à bout. Je lui ai écrit quelques jours avant son départ pour Québec, et je lui disais que : Monsieur de Salaberry m'ayant marqué qu'il voulait bien nous rendre nos papiers, et que, prévoyant que ses grandes occupations ne lui permettaient pas de nous procurer l'honneur et le plaisir de les recevoir de sa main, je le priais de nous les envoyer, etc ; je n'ai pas même eu de réponse et le voilà parti.... Je vous prie, mon cher cousin, de

ne pas vous rebuter et de tâcher de les tirer de ses mains. Je ne les croirai en sûreté que quand ils seront dans les vôtres. Il faut que je vous fasse ma confession toute entière ; quand je vis avec quelle bonne foi vous aviez donné dans le piège de M. Sewell, je vous donnai le titre que vous donniez à notre *bon* gouverneur, et je m'écriai : Ah ! le *bon* Salaberry, le voilà pris.... il a peine à croire que tout le monde ne soit pas aussi vrai que lui ! Me pardonnez-vous cela, mon cher cousin ? Oh ! oui, j'en suis sûre, et que vous n'en serez pas moins ardent pour me rendre service.

Toute la communauté vous salue respectueusement, en particulier, mes sœurs l'assistante et Lepailleur, mille tendres choses à ma chère Souris et à toute la famille que je chérie si tendrement ; tous les jours, je recommande à Dieu tout ce qui porte le nom de Salaberry, et s'il exauce les vœux que je lui adresse pour vous, il ne manquera rien à votre bonheur. Adieu, mon cher cousin, je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez, mon cher cousin,

Votre très-humble et affectionnée,

Sœur CÉLORON.

Hôtel-Dieu, Montréal, 1806.

Mon cher de Salaberry,

Vous ne voulez pas les honneurs du triomphe et moi je vous les décerne ; votre victoire est plus glorieuse que toutes celles de Bonaparte : en conséquence, je vais vous faire élever un arc ou autre monument au milieu de la communauté pour éterniser la mémoire de cette mémorable expédition. En attendant cette marque de ma vive et sincère gratitude recevez mes remerciments, et ceux de la communauté pour cette faveur signalée. Ne m'envoyez pas les papiers par les courriers, à moins que Mademoiselle de Saint-Ours ne trouve le moyen de me les faire parvenir par Séguin, sans qu'il sache ce que c'est ; si non, attendez l'occasion de quelques honnêtes gens qui ne soient pas du

barreau, et surtout que l'avocat-général ne sache pas quand vous les ferez partir, de peur qu'il ne fasse courir après.

Vous avez dû recevoir une lettre de moi qui vous apprend que j'ai vu Monsieur Lebreton ; il me paraît que ce Monsieur est resté longtemps par les chemins ; je l'ai vu le soir et il partait le lendemain matin ; je n'ai pu écrire à mon pauvre frère, mais je tâcherai de renouer la partie.

Je vous adresse une lettre pour le coadjuteur, et vous prie de la faire parvenir, le plus tôt possible. Si la suscription n'est pas dans les formes, remettez une seconde enveloppe et une nouvelle adresse; il excusera bien une pauvre religieuse qui n'en sait pas plus long.

Toute la communauté vous salue, particulièrement mes sœurs, l'assistante et Lepailleur. J'embrasse ma chère Souris et toute l'aimable famille, surtout ma chère Adélaïde. Adieu, mon cher cousin, je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez,

Votre cousine et très-humble servante,

Sœur CÉLORON.

1807

Mon cher cousin,

Je commence par vous faire un procès sur le peu d'étendue que vous supposez à mes sentiments ; vous craignez que votre lettre m'étant remise par Mlle de St-Ours, que je n'avais pas vue depuis longtemps, le plaisir de la retrouver ne fut un obstacle à la lecture de votre aimable épitre. Oh ! vous ne connaissez pas encore mon cœur, il n'est pas si étroit, qu'il ne puisse embrasser deux objets ; eh ! bien, monsieur le major, apprenez que j'ai lu votre lettre en la recevant, et que je l'ai fait lire à Mlle de Saint-Ours. Et d'abord, je vous remercie de toutes les peines que vous avez eues pour nos papiers, qui sont enfin entre nos mains ; il nous a été facile de voir qu'ils ne les ont pas même regardés ; l'arc de triomphe vous est dû en toute justice,

mais pour la statue, vous avez deviné....je craindrais qu'elle ne se contentât pas de faire signe, comme celle du festin de Pierre, ou bien, le signe vaudrait le jeu, ce serait un beau train.... Allons, allons, point de statue, voilà qui est décidé.

Rassurez-vous, mon cher de Salaberry, au sujet du coadjuteur, il est vraiment digne de l'épiscopat, puisqu'ayant reçu ma lettre le mercredi, il m'a fait l'honneur de me répondre le jeudi, par le retour de la poste. Mlle de St-Ours, qui me fit part de vos inquiétudes, à ce sujet, me dit que s'il ne l'eut pas fait, elle aurait craint que vous n'eussiez traversé son élection, et nous avons ri ensemble comme vous pouvez imaginer ; elle dit que vous allez en concevoir la plus grande opinion, et que voilà sa réputation établie dans votre esprit, d'une manière si solide, qu'il serait impossible d'y donner atteinte.

J'embrasse mille fois ma chère cousine, et toute son aimable famille qui m'est si chère. Quand vous écrirez à vos chers enfants absents, dites leur de ma part tout ce que vous pouvez imaginer de plus affectueux et ne craignez pas d'excéder. Quand vous en recevrez des nouvelles, faites m'en part et ne doutez pas du vif intérêt que je prends à tout ce qui porte le nom de Salaberry.

Toute la communauté vous salue respectueusement, ainsi que ma chère cousine. Mes sœurs l'assistante et Lepailleur veulent que je les mentionne en particulier. Pour moi, mes sentiments vous sont connus depuis longtemps, et je craindrais que la répétition ne vous ennuyât, car assurément, ils n'auraient pas pour vous les charmes de la nouveauté. Je termine donc tout simplement, en vous assurant que je suis, à l'ordinaire,

Mon cher cousin,

Votre très humble

et très-obéissante servante,

Sœur CÉLORON.

ORDRE-GÉNÉRAL DE SIR GEORGE PREVOST

Office de l'adjudant-général,
Quartiers-généraux, La Prairie, 27 nov. 1812.

Son Excellence le commandant des forces saisit cette occasion d'exprimer au lieutenant-colonel de Salaberry son approbation entière de sa conduite dans la direction de l'avant-garde, ainsi que le haut sentiment qu'il éprouve de l'alacrité avec laquelle les corps de Voltigeurs, Voyageurs, les bataillons de milice incorporée, la troupe de cavalerie légère du capitaine Platt, et le bataillon des Volontaires et compagnies de flanc, des 2ème et 3ème bataillon de la milice de Montréal, se sont rendus à leurs différents postes pour repousser l'invasion méditée, et si elle eût été faite, Son Excellence avait raison d'attendre de la valeur et discipline des forces régulières de Sa Majesté, et de la loyauté enthousiaste et courage de tous les sujets canadiens de Sa Majesté, que cette invasion aurait tourné dans la défaite et la disgrâce de l'ennemi.

Les exertions extraordinaires qui ont été faites en cette occasion, et qui ont attiré l'attention de Son Excellence et son approbation, ne peuvent manquer de produire les conséquences les plus heureuses pour la tranquillité future et la prospérité du pays.

Les ordres-généraux de ce jour et ceux du 26 du courant, seront entrés dans les livres généraux d'ordre et lus à la tête de tous les corps et sur la parade.

Edward Baynes, Adjt.-Gén.

LETTRE DE L'HON IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY À SON FILS LE LIEUTENANT-COLONEL CHARLES-MICHEL DE SALABERRY

A Beauport, 1er décembre 1812.

Mon très-cher fils,

Je viens de voir les ordres généraux. Il ne se peut

rien de plus flatteur pour toi, et conséquemment pour moi. Reçois, mon enfant, les félicitations de ton père après celles de ton général. Je suis pénétré d'une indicible satisfaction. Elle est bien partagée par ta mère et toute la famille. On te rend une justice qui t'est bien duë. Malgré cela j'éprouve un sentiment de reconnaissance pour sir George, de te l'avoir renduë d'une manière si honorable. Tu as eû bien du tourment, bien des peines : eh ! bien, t'en voilà payé. Tu reçois le prix le plus précieux pour le bon militaire et l'homme d'honneur. L'un et l'autre se trouvent éminemment en toi, et jamais personne ne le fut davantage. Le bonheur que tu mérites en ces deux qualités et aussi comme un si bon fils, t'accompagnera toujours si mes vœux sont exaucés. Je te souhaite toutes les bénédictions que l'Etre Suprême puisse répandre sur les humains. Je t'assure, mon enfant, qu'un des plus heureux instants de ma vie a été celui où j'ai vu l'ordre-général qui te désigne si honorablement. En effet, que peut-on avoir dans la vie de plus agréable que de voir un fils qu'on aime et qu'on estime, signalé à l'estime publique, et recevoir ce tribut d'honneur à la tête des troupes par le général-en-chef. Je félicite notre chère aimable Marie-Anne sur ces circonstances si flatteuses pour son mari et conséquemment bien précieuses pour elle. Assûre-la de notre tendre attachement, de toute la famille qui se joint aussi à tous les sentiments que je viens de t'exprimer. Tu penses aisément que tout cela vient du cœur. Ainsi en est-il du parfait attachement de ton bon père et ami,

Ls. de Salaberry

RAPPORT DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL DE WATTEVILLE À SIR GEORGE PREVOST

Ferme Morrison, 27 octobre 1813.

Monsieur,

Je me permets d'adresser à Votre Excellence un

rapport reçu la nuit dernière du lieutenant-colonel de Salaberry, commandant les postes les plus avancés et les piquets sur la rivière Châteauguay, relatant les circonstances d'une attaque faite par l'ennemi, hier après-midi, contre les postes placés sons ses ordres. Votre Excellence me permettra d'observer que le lieutenant-colonel de Salaberry s'est fait beaucoup d'honneur, et mérite mes plus chaudes recommandations pour le jugement et l'activité qu'il a déployés en choisissant le terrain qu'il a ensuite fortifié en très peu de temps, ce qui, joint à la bonne conduite en général de ses troupes, a fait que l'ennemi n'a pu réussir dans cette première tentative contre nos avant-postes sur le Châteauguay.

Rien d'extraordinaire n'a eu lieu cette nuit. Ce matin, à l'aurore, j'ai envoyé le major de brigade Burke vers le haut de la rivière. Aussitôt son retour, j'espère être en état de faire savoir à Votre Excellence si l'ennemi est rentré dans son ancienne position (selon la lettre du lieutenant-colonel de Salaberry) ou s'il est encore aux alentours de nos postes.

J'ai l'honneur.....

L. de Watteville,

Adjudant-général.

A Son Excellence,

Lieutenant-général sir George Prevost.

ORDRE DE BRIGADE DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL DE WATTEVILLE

Right's Home, Chateauguay River,
27th oct. 1813.

Advance
Brigade order.

Major general de Watteville has much satisfaction in conveying to the troops composing the advance, by

desire of His Excellency the commander of the forces, the high sense which His Excellency entertains of the conduct of the several corps engaged with the ennemy in the affair of yesterday, under the immediate command of lieutenant-colonel de Salaberry.

His Excellency was pleased to express his entire approbation, of the discipline, coolness, and bravery displayed by all ranks on this occasion, which reflects the highest honor upon all concerned.

GEO. F. BURKE,
Major of brigade.

ORDRE-GÉNÉRAL DE SIR GEORGE PREVOST

Quartiers-généraux, à la Fourche sur la rivière Châteauguay, 27 oct. 1813.

Son Excellence, le gouverneur en chef et commandant des forces, a reçu du major-général de Watteville le rapport de l'affaire qui eut lieu, en front des positions avancées de son poste, mardi, à 11 heures du matin, entre l'armée américaine sous le commandement du major-général Hampton, et les piquets avancés de la force britannique, mis en avant pour couvrir les partis de travailleurs sous la direction du lieutenant-colonel de Salaberry. Par la judicieuse position qu'a su prendre cet officier, et l'excellente disposition qu'il a faite de sa petite troupe, composée de la compagnie légère des Fencibles Canadiens et de deux compagnies de Canadiens Voltigeurs, l'attaque de la principale colonne de l'ennemi, commandée par le général Hampton en personne, a été repoussée avec perte ; et la brigade légère des Américains sous le colonel McCarty a été également arrêtée dans ses progrès au sud de la rivière par la marche pleine de bravoure et de courage de la compagnie de flanc du 3e bataillon de milice incorporée sous le capitaine Daly, soutenue par la compagnie du capitaine Brugnier (Bruyères), de la milice sédentaire. Les capitaines Daly et Brugnier

(Bruyères), ayant été tous deux blessés, et leurs compagnies ayant souffert quelque perte, elles ont été immédiatement remplacées par une compagnie de flanc du Ier bataillon de milice incorporée. L'ennemi s'étant retiré, est retourné de nouveau à l'attaque qui n'a fini qu'avec le jour par la défaite honteuse et complète de ses troupes, étant forcée par une poignée d'hommes dont le nombre ne montait pas à la vingtième partie de la force qu'ils avaient à combattre, mais qui, par leur bravoure déterminée ont maintenu leur position, et mis à l'abri de toute insulte les partis de travailleurs, qui ont ensuite continué leurs ouvrages sans inquiétude. Le lieutenant-colonel de Salaberry témoigne qu'il a été fortement soutenu par le capitaine Ferguson, de la compagnie légère des Fencibles Canadiens, par les capitaines Jean-Baptiste Duchesnay et Juchereau Duchesnay, des deux compagnies de Voltigeurs, par le capitaine Lamotte, les adjudants Hebden et Sullivan, et par tous les officiers et soldats engagés dans l'action, qui ont montré un courage et une fermeté remarquables et dignes d'éloges.

Son Excellence, le gouverneur en chef et commandant des forces, ayant eu la satisfaction d'être lui-même témoin de la conduite des troupes en cette brillante occasion, se fait un devoir et un plaisir de payer le tribut d'éloge qui est si justement dû au major-général Watteville, et aux arrangements admirables qu'il a pris pour la défense de son poste ; au lieutenant-colonel de Salaberry pour sa conduite judicieuse et si digne d'un officier, qu'il a montrée dans le choix de sa position et dans la disposition de ses forces ; et à tous les officiers et guerriers engagés avec l'ennemi. Outre ces témoignages de la plus vive reconnaissance qu'ont mérités les corps engagés, pour leur bravoure et leur fermeté, Son Excellence doit encore les plus grands éloges à toutes les troupes de cette station, pour leur constance, leur discipline, et leur patience à endurer les fatigues et les privations qu'elles ont éprouvées. Leur détermination à persévérer dans cette conduite honorable ne peut manquer d'assurer la victoire aux braves et loyaux Canadiens, et de jeter

le trouble et la confusion dans le cœur de l'ennemi, s'il pensait à souiller de sa présence cet heureux pays.

Par le rapport des prisonniers, la force de l'ennemi se montait à 7500 hommes d'infanterie, 400 de cavalerie, et 10 pièces de campagne. La force britannique actuellement engagée n'excédait pas 300 hommes. L'ennemi a beaucoup souffert de notre feu, aussi bien que du sien propre, quelques uns de leurs corps détachés, ayant, par méprise, tiré les uns sur les autres dans le bois.

Il y a eu de la compagnie légère des Canadiens, 3 de rang et file tués, 1 sergent et 3 de rang et file blessés.

Des Voltigeurs, 4 de rang et file blessés.

De la compagnie de flanc du 3e bataillon, 1 capitaine blessé, 2 de rang et file tués, 6 blessés, et 4 qui manquent.

Des Chasseurs de Châteauguay, 1 capitaine blessé.

Total : 5 de rang et file tués ; 2 capitaines, 1 sergent, 11 de rang et file blessés, et 4 de rang et file qui manquent.

Le capitaine Daly, du 3e bataillon de la milice incorporée, a reçu deux blessures considérables, mais non dangereuses. Le capitaine Bruyères, des Chasseurs de Châteauguay, n'a été que légèrement blessé.

Edward Baynes, Adjt. Gén.

DÉPÊCHE DE SIR GEORGE PREVOST AU COMTE BATHURST, MINISTRE DES COLONIES

Quartiers-généraux, Montréal, 30 octobre 1813.

My Lord,

Par ma dépêche No. 91 du 8 de ce mois, j'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Seigneurie que le major-général Hampton occupait, avec une force considérable de réguliers et de miliciens, une position sur la rivière Châteauguay, près l'établissement de Four Corners.

De bonne heure, le 21, l'armée américaine traversa la frontière entre le Bas-Canada et les Etats-Unis, surprit une petite bande de nos guerriers sauvages et repoussa un piquet de la milice sédentaire posté à la jonction des rivières Outarde et Châteauguay, où elle campa et prit des mesures pour ouvrir une route de communication sur ses derrières afin d'amener son artillerie.

Le major-général Hampton ayant terminé ses arrangements le 24, commença le jour suivant ses opérations contre mes avant-postes.

Vers onze heures, dans la matinée du 26, sa cavalerie et ses corps légers furent aperçus des deux côtés de la rivière, par un détachement qui protégeait les habitants employés à abattre des arbres pour construire un abatis.

Le lieutenant-colonel de Salaberry, qui avait le commandement des piquets les plus avancés, composés de la compagnie légère des Fencibles Canadiens, et de deux compagnies de Voltigeurs, sur la rive nord de la rivière, disposa de sa petite troupe d'une si excellente manière, qu'il arrêta la marche de la principale colonne de l'ennemi, dirigée par le major-général Hampton en personne et accompagnée par le brigadier-général Izard.

La brigade légère de l'armée américaine, sous le colonel McCarty, fut repoussée de la même manière dans sa marche par le côté sud de la rivière où elle rencontra la compagnie du flanc droit du 3e bataillon de la milice incorporée sous les ordres du capitaine Daly, et supportée par la compagnie des Chasseurs de Châteauguay sous le capitaine Bruyères ; ces deux officiers ayant été blessés, et leurs compagnies venant de subir des pertes, la position qu'elles occupaient fut couverte immédiatement par une compagnie de flanc du 1er bataillon de la milice incorporée ; l'ennemi se rallia et revint à l'attaque à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il se vit forcé d'abandonner la partie à la fin du jour, se voyant déjoué sur tous les points par une poignée d'hommes qui soutinrent leur position avec bra-

voure et réussirent à protéger nos travailleurs contre toute insulte.

Etant par bonheur arrivé sur la scène de l'action peu après le commencement, j'ai été témoin de la conduite des troupes en cette glorieuse occasion et ce fut pour moi une grande satisfaction que de pouvoir leur adresser des éloges sur le terrain même.

Je remerciai le major-général de Watteville des sages mesures prises par lui pour la défense de cette position, le poste avancé ; aussi le lieutenant-colonel de Salaberry pour le bon jugement qu'il a montré en choisissant le champ de bataille, et la bravoure et l'adresse avec lesquelles il s'y est maintenu.

Je reconnus que les officiers et les hommes engagés dans l'action de ce matin-là méritaient les plus fortes louanges en raison de leur bravoure et de leur fermeté, et j'ajoutai qu'il fallait continuer à agir avec le zèle, la fermeté, la discipline et la résistance à la fatigue et aux privations qu'ils avaient jusque-là manifesté.

J'ai signalé particulièrement l'aide habile que le lieutenant-colonel de Salaberry a reçu du capitaine Ferguson, commandant de la compagnie légère des Fencibles Canadiens ; et du capitaine J. B. Duchesnay, du capitaine Juchereau-Duchesnay, de l'adjudant Hebden, des Voltigeurs, de l'adjudant O'Sullivan, de la milice sédentaire, et du capitaine La Motte, appartenant au corps des guerriers sauvages.

La plupart des troupes anglaises étant employées à la défense du Haut-Canada, le salut du Bas-Canada dépend surtout de la valeur et de la constance de ses bataillons incorporés et de sa milice sédentaire, jusqu'à l'arrivée du 70e régiment et des deux bataillons de marine que nous attendons de jour en jour. C'est pourquoi j'éprouve une très vive satisfaction en portant à la connaissance de Votre Seigneurie le fait que les sujets canadiens de Sa Majesté, comprenant toutes les classes, semblent déterminés à poursuivre une loyale et honorable ligne de conduite.

Par le rapport des prisonniers ennemis dans l'affaire de Châteauguay, les forces américaines auraient été de sept mille hommes d'infanterie et de

deux cents chevaux, avec dix pièces de campagne. Nous n'avons pas eu de réellement engagés dans l'action plus de trois cents hommes de notre côté.

L'ennemi a beaucoup souffert de notre feu, aussi de son feu à lui, certains corps détachés dans les bois ayant tiré les uns sur les autres.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie le rapport des tués et blessés le 26 et je profite de cette circonstance pour solliciter humblement de Son Altesse Royale le prince Régent, comme marque de sa gracieuse approbation de la conduite des bataillons de milice incorporée, cinq drapeaux pour les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e bataillons.

J'ai l'honneur,
George Prevost.

Le Très honorable comte Bathurst.

Rapport des tués, blessés et manquants après l'action de Châteauguay, le 26 octobre 1813 :

Compagnie légère des Fencibles Canadiens : 3 hommes tués, 1 sergent, 3 hommes blessés.

3e bataillon milice incorporée, compagnie de flanc : 2 hommes tués, 1 capitaine et 6 hommes blessés, 4 hommes manquants.

Chasseurs de Châteauguay : 1 capitaine blessé.

Total : 5 soldats tués, 2 capitaines, 1 sergent, 13 soldats blessés, 4 soldats manquants.

Noms des officiers blessés : capitaine Daly, 3e bataillon de milice incorporée, deux blessures graves ; capitaine Bruyères, des Chasseurs de Châteauguay, blessure légère.

Edward Baynes,
Adjudant-général.

LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY

3 novembre. 1813.

Comme un détail circonstancié de l'affaire récente

sur la rivière de Châteauguay pourrait ne pas déplaire à vos lecteurs, je vous prie d'insérer dans votre gazette l'ébauche suivante. Quelque diffuse et quelque défectueuse qu'elle soit, comme description, elle a au moins le mérite de l'exactitude, ayant été écrite par un

Témoin oculaire.

L'armée américaine stationnée à Four Corners, sous le général Hampton, après avoir si longtemps fixé l'attention de nos troupes, commença enfin à s'approcher de nos frontières, le 21 du mois dernier. Le même jour, vers quatre heures de l'après-midi, son avant-garde poussa notre piquet stationné à Piper's Road, à environ dix lieues de l'église de Châteauguay. Aussitôt que le major Henry, de la milice de Beauharnois, commandant à la rivière des Anglais, eût reçu avis de l'approche de l'ennemi, il en informa le major de Watteville et fit avancer immédiatement les capitaines Levesque et Debartzch avec les compagnies du flanc du 5 ème bataillon de la milice incorporée, et environ deux cents hommes de la division de Beauharnois. Cette force s'avança d'environ deux lieues cette nuit là, et s'arrêta à l'entrée d'un bois au travers duquel il n'aurait pas été prudent de passer. Le lendemain au matin, de bonne heure, ils furent joints par le lieutenant-colonel de Salaberry, avec ses Voltigeurs, et la compagnie légère du capitaine Ferguson, du régiment canadien. Le lieutenant-colonel de Salaberry remonta à près d'une lieue sur la rive gauche de la rivière, à l'autre extrémité, et une patrouille de l'ennemi s'étant montrée à quelque distance, il fit faire halte à sa petite force. Le lieutenant-colonel, qui avait eu l'avantage de reconnaître tout le pays au-dessus de Châteauguay dans une expédition sur la frontière américaine, quelques semaines auparavant, savait que le bord de la rivière ne pouvait fournir une meilleure position. Le bois était rempli de ravines profondes, sur quatre desquelles il établit quatre lignes de défense, l'une après l'autre. Les premières lignes étaient

distantes l'une de l'autre d'environ deux cents pas ; la quatrième était à peu près un demi-mille en arrière, et commandait sur la rive droite de la rivière un gué qu'il était très-important de défendre, afin de protéger la rive gauche. Il fit faire sur chacune de ces lignes une espèce de parapet qui s'étendait à quelque distance dans le bois, pour garantir sa droite. Le parapet sur la première ligne formait un angle obtus à la droite du chemin, et s'étendait le long des détours du fossé. Toute cette première journée fut employée à fortifier cette position, qui, quant à la force, ne le cède à pas une de celles qu'on aurait pu choisir. Elle avait aussi l'avantage de forcer l'ennemi, s'il était disposé à attaquer, de traverser une grande étendue de terrain inhabité et de s'éloigner de ses ressources, tandis qu'au contraire nos troupes avaient tout à souhait et étaient bien soutenues à l'arrière.

La rive droite de la rivière était couverte d'un bois épais, et l'on eut aussi soin de se mettre en garde auprès du gué, et l'on posta en avant de l'autre un piquet de soixante hommes de la milice de Beauharnois.

Le lieutenant-colonel ne borna pas son attention aux ouvrages ci-dessus. Pour assurer sa protection davantage, il ordonna à un parti de trente bûcherons, de la division de Beauharnois, d'aller en avant de la première ligne, afin de détruire les ponts, et de faire des abatis. En conséquence, tous les ponts furent détruits dans l'espace d'une lieue et demie, et il fut fait un abatis formidable à environ un mille en avant de la première ligne, s'étendant du bord de la rivière à trois ou quatre arpents dans le bois, où il joignait, sur la droite, une terre marécageuse, ou savanne, par laquelle il était presque impossible de passer. Les quatre lignes étaient ainsi complètement à couvert. On savait bien que l'ennemi avait une dizaine de canons, et il lui devenait impossible de les amener.

C'est à la force de la position choisie et fortifiée de la sorte, ainsi qu'à l'héroïsme de notre petite armée, que nous devons la victoire brillante qui a été obtenue. Les talents et l'habileté d'un officier commandant ne

se distinguent pas moins sans doute dans le choix de son terrain avant la bataille, que dans la disposition de ses troupes au fort de la mêlée, et l'on ne fera que rendre justice au lieutenant-colonel de Salaberry en disant que lui seul doit être loué de l'arrangement admirable établi pour la défense de son poste.

Après que le colonel de Salaberry eut fait ces dispositions judicieuses, le major-général de Watteville vint voir son camp, et lui fit l'honneur d'approuver tout ce qu'il avait fait.

Quoique les abatis eussent été achevés le second jour on tint continuellement en cet endroit des partis de travailleurs, afin de le rendre encore plus formidable ; on envoya des troupes en avant pour les protéger, et il y avait toujours en outre à l'arrière un piquet nombreux. Le 29 du mois passé, vers dix heures du matin, une avant-garde de l'ennemi vint à portée de mousquet de l'abatis. Le lieutenant Guy, des Voltigeurs, qui était en front avec une vingtaine d'hommes, fut contraint de reculer après avoir échangé quelques coups de fusil, et fut soutenu par le lieutenant Johnson, du même corps, qui commandait le piquet à l'arrière des travailleurs, qui se virent dans la nécessité de retraiter et ne se remirent pas à l'ouvrage de tout le jour.

Dès que le lieutenant-colonel de Salaberry eut entendu le feu, il partit du front de la première ligne. Il prit avec lui trois compagnies du capitaine Ferguson, du régiment canadien, qu'il déploya à la droite et à l'avant de l'abatis ; celle du capitaine J. B. Duchesnay, à qui il ordonna d'occuper la gauche, en s'étendant en même temps du côté de la rivière, et celle du capitaine Juchereau-Duchesnay qui, avec environ 50 ou 60 miliciens de Beauharnois, fut placée derrière, en potence, à la gauche de l'abatis, de manière à pouvoir prendre l'ennemi en flanc, s'il avançait contre la milice de Beauharnois, sur la rive droite de la rivière. J'oubliais de dire qu'il y avait environ une vingtaine de sauvages avec les hommes de la compagnie du capitaine Ferguson sur la droite. Le lieutenant-colonel se plaça au centre de la ligne du front. Il voyait alors devant

lui un ennemi avec lequel il s'était deux fois efforcé d'en venir aux prises depuis le commencement de cette campagne ; l'occasion tant désirée se présentait, et l'événement a montré comment il a su en profiter. Entre l'abatis et la première ligne étaient placées la compagnie de Voltigeurs du capitaine Ecuyer et la compagnie légère du capitaine Debartzch, du 5me bataillon de la milice incorporée, ayant leurs piquets de flanc sur la droite. Un gros corps de sauvages, sous le capitaine Lamothe, était répandu dans le bois, à la droite du capitaine Debartzch. Le lieutenant-colonel McDonell, de l'infanterie légère de Glengarry, se transporta avec une partie de sa brigade légère, de la 3me et 4me lignes à la 1re et la 2me. Tous ces mouvements se firent avec une grande rapidité.

Sur ces entrefaites, l'ennemi commença à se former dans une grande plaine qui aboutissait presque à une pointe en front de l'abatis. Le général Hampton commandait en personne sur la rive gauche de la rivière ; il avait avec lui le 10me, le 31me et autres régiments, faisant environ trois mille ou trois mille cinq cents hommes, avec trois escadrons de cavalerie et quatre pièces d'artillerie. Néanmoins, l'artillerie ne fut pas employée dans l'action. Un gros parti de l'ennemi, se montant à environ quinze cents hommes, pénétra à travers les bois sur la rive droite de la rivière ; il était composé des 4me, 33me, 35me, et des bataillons de Chasseurs volontaires. Le reste de l'armée américaine se formait derrière la force qui était sur la rive gauche.

Peu après que le colonel de Salaberry eut fait ses dispositions, comme on a déjà dit, une forte colonne d'infanterie s'avança par la plaine au devant de là, et le colonel, voyant que cette colonne s'était exposée à être prise en front et en flanc, avantage qu'il avait attendu quelque temps, il tira le premier, et l'on s'aperçut que son feu avait jeté bas un officier à cheval ; c'était un bon augure. Alors il ordonna au trompette de sonner la charge, et aussitôt les compagnies du front firent un feu vif et bien dirigé qui arrêta quelques minutes la marche de l'ennemi. Il demeura quelque

temps en repos, puis, faisant un tour à gauche, il se forma en ligne, et dans cette position, lâcha plusieurs volées. Néanmoins, par ce mouvement, le feu de la gauche de sa ligne porta entièrement sur la partie du bois qui n'était pas occupée par nos troupes ; mais le feu de sa droite fut assez fort pour obliger nos piquets à venir chercher un abri derrière l'abatis. L'ennemi prit ce mouvement pour le commencement d'une retraite, et fut bien trompé, car il ne put s'emparer d'un pouce de l'abatis. Les *huzzas* retentissaient d'un bout à l'autre de son armée : mais nous ne lui cédâmes pas même dans le combat de cris ; nos compagnies du front crièrent à leur tour, et les *huzzas* furent répétés par celles de la queue, et ensuite par les troupes de la première ligne, qui fit jouer les trompettes dans toutes les directions pour porter l'ennemi à croire que nous étions en plus grand nombre. Cette ruse de guerre eut l'effet désiré, car nous avons ensuite appris des prisonniers qu'ils estimaient notre force à 6 ou 7000 hommes. Après ces clameurs mutuelles, on tira pendant quelques volées de part et d'autres. L'ennemi n'essaya pas une fois de pénétrer dans l'abatis. Il continua cependant son feu, qui fut rendu à propos, particulièrement par ceux de la gauche. Peu après, il commença à se ralentir, comme si l'attention de l'ennemi eût été dirigée de l'autre côté de la rivière. Là les trompettes, qui étaient au front, donnèrent le signal d'avancer, en conséquence de quelques manœuvres, et le lieutenant-colonel McDonell, curieux d'ajouter de nouveaux lauriers à ceux qu'il avait déjà cueillis à Ogdensburg, vint de la première et seconde ligne avec la compagnie du capitaine Levesque, comme je crois, et une autre.

Vers la fin de l'engagement sur la rive gauche, l'ennemi qui, sur la droite, avait fait reculer les miliciens de Beauharnois, commença sur notre gauche, un feu vif, qui lui fut rendu par la gauche de la compagnie du capitaine J.-B. Duchesnay et la droite de celle du capitaine Juchereau-Duchesnay. Alors le lieutenant-colonel de Salaberry ordonna au lieutenant-colonel McDonell, qui avait repris sa position, d'empêcher

l'ennemi d'avancer. Le capitaine Daly, qui fut choisi pour ce service, traversa au gué, amena avec lui les restes de la milice sédentaire de l'autre côté, et s'avança avec rapidité le long de la rivière.

Le feu de l'ennemi ayant presque cessé à l'abatis, et le lieutenant-colonel de Salaberry voyant que l'action allait devenir sérieuse sur la droite, laissa sa situation au centre du front et se plaça sur la gauche avec les troupes jetées derrière en potence. Là, il monta sur un gros tronc d'arbre, et quoique très-exposé au feu de l'ennemi, l'examina de sang-froid avec la longue-vue. Alors, il donna ses ordres en français au capitaine Daly, et lui enjoignit de répondre dans la même langue, afin de n'être pas entendu de l'ennemi. Le capitaine Daly poussa vaillamment les ennemis devant lui pendant quelque temps ; mais, se ralliant sur leurs troupes de derrière, qui étaient presque en ligne avec la force sur la rive gauche, ils attendirent son approche et le reçurent avec un feu bien entretenu. Il fut blessé dès l'abord ; nonobstant sa blessure, il continua de pousser en avant avec sa compagnie, et dans le temps qu'il encourageait ses hommes, et par ses paroles et par son exemple, il fut blessé pour la seconde fois et tomba. Le capitaine Bruyères, de la milice de Beauharnois, fut aussi blessé dans le même temps, mais légèrement. Leurs hommes, n'étant plus en état de résister à une force si supérieure, furent contraints de reculer, ce qui se fit dans un fort bon ordre, sous le commandement du lieutenant Schiller ; et l'on entendit, encore une fois, les cris joyeux des ennemis, mais leur joie fut celle d'un moment ; car ils ne furent pas plutôt arrivés vis-à-vis de la potence, que, par l'ordre du lieutenant-colonel de Salaberry, les troupes qui se trouvaient là firent sur eux un feu vif et bien dirigé, qui les arrêta tout-à-coup dans leur marche hardie et les mit dans la plus grande confusion. Vainement tâchèrent-ils de résister ; ils se dispersèrent et retraitèrent avec précipitation. Il était alors environ deux heures et demie de l'après-midi ; et le général Hampton, voyant que ses troupes sur la rive droite ne réussissaient pas mieux que celles de la rive gauche, or-

donna à ces dernières de retraiter, après être demeurées inactives pendant près d'une heure, bien qu'elles fussent assaillies de temps à autre par nos escarmoucheurs, qui étaient parfaitement à couvert dans l'abatis. Nos troupes restèrent dans leur position et couchèrent, cette nuit-là, sur le terrain qu'elles avaient occupé durant la journée. Le lendemain, au point du jour, elles furent renforcées par la compagnie des Voltigeurs du capitaine Rouville et la compagnie de grenadiers du capitaine Levesque, du 5e bataillon de la milice incorporée, et de soixante hommes de la division de Beauharnois, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel McDonell. Ce fut à cet officier distingué que le lieutenant-colonel de Salaberry confia le soin de la défense de l'abatis. On poussa des piquets à deux milles plus avant qu'on avait encore fait ; la journée se passa dans l'attente d'une seconde attaque, mais nul ennemi ne se montra. Ses piquets étaient postés de telle sorte qu'une vingtaine d'hommes tombèrent entre nos mains sur la rive droite de la rivière. On trouva aussi sur cette même rive, une grande quantité de fusils, de tambours, de havresacs, de provisions, etc. Tout indiquait fortement dans quel désordre l'ennemi avait été jeté et avait effectué sa retraite. Nos troupes enterrèrent plus de 40 de leurs gens, outre ceux qu'ils enterrèrent eux-mêmes, et parmi lesquels se trouvaient deux ou trois officiers de distinction. On trouva deux chevaux morts sur la rive gauche, et l'ennemi emmena dans des charriots plusieurs de ses blessés de ce côté de la rivière.

Le 28 au matin, le capitaine Lamothe, avec environ 150 sauvages, alla reconnaître l'ennemi, qui, suivant le rapport du colonel Hughes, des ingénieurs, avait abandonné son camp le jour précédent. Un parti des miliciens de Beauharnois, soutenu par le capitaine Debartzch, brûla et détruisit les ponts nouvellement érigés à un mille de l'ennemi, qui avait transporté son camp à environ une demi-lieue de Piper's Road, c'est-à-dire à environ deux lieues de sa première position. Le capitaine Lamothe pénétra dans le bois avec ses sauvages, et malgré l'infériorité de sa force, cet officier

actif et zélé engagea un combat partiel avec l'ennemi, qui eut un homme tué et sept blessés.

Le 30, un parti de chasseurs sauvages, sous le capitaine Ducharme, donna avis que l'ennemi avait, le 29, abandonné son camp à Piper's Road dans le plus grand désordre, et était sur le chemin des Quatre-Fourches.

Ici finit l'expédition du général Hampton contre le Bas-Canada. Je me suis étendu dans la description de la scène du combat, de la position et des mouvements des troupes engagées, sans craindre de lasser la patience du lecteur. Sur un tel sujet, l'attente empressée d'un public canadien recherchera naturellement avec anxiété toute espèce d'information, et dans un démêlé aussi difficile et aussi mémorable, il n'est pas de circonstance, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait son intérêt particulier.

D'après toutes les informations qu'on a pu tirer des prisonniers, il paraît que l'intention de l'ennemi était de s'avancer par la rivière de Châteauguay jusqu'aux bords du Saint-Laurent, pour y attendre la coopération du général Wilkinson, qui devait prendre Kingston dans sa route en descendant :

" *Rusticus expectat dum defluat amnis* "

On a aussi appris des prisonniers que la force de l'ennemi se montait à 7000 hommes d'infanterie, 400 de cavalerie et 10 ou 12 pièces de canon. Le lecteur éloigné ou imbu de préjugés ne croira peut-être pas que toute la force engagée de notre côté n'excédait pas 300 hommes ; mais c'est le fait ; nous l'affirmons sans crainte d'être contredit. Le reste de notre armée était en réserve par derrière.

Il est tout-à-fait flatteur de pouvoir ajouter que ces trois cents hommes et leur brave commandant étaient tous Canadiens, à l'exception du brave capitaine Ferguson, de trois hommes de sa compagnie et de trois officiers appartenant à d'autres corps. Qu'on le dise toutes les fois qu'on fera mention de la bataille de Châteauguay, et il faudra que le préjugé cache sa tête hideuse et que les murmures de la malveillance soient étouffés par la honte et la confusion.

Les officiers et soldats engagés dans cette journée mémorable se sont tous couverts de gloire. Le capitaine Ferguson, de l'infanterie légère du régiment canadien, et les deux capitaines Duchesnay se sont grandement distingués dans le commandement de leurs compagnies respectives et en exécutant plusieurs mouvements difficiles avec autant de sang-froid et de précision qu'en un jour de parade. La bravoure du capitaine Daly, de la brigade de flanc de la milice, qui conduisit, à la lettre, sa compagnie au milieu des ennemis, ne pouvait être surpassée. On n'a pas moins remarqué, dans ce combat sévère, le courage et la bravoure du capitaine Lamothe, du département des sauvages, du lieutenant Pinguet, de l'infanterie légère canadienne, du lieutenant et adjudant Hebden, des Voltigeurs, du lieutenant Schiller, de la compagnie du capitaine Daly. Les lieutenants Guy et Johnson, des Voltigeurs, formèrent leurs piquets sur la ligne de défense, après qu'ils se furent retirés, et se conduisirent avec une grande bravoure durant tout l'engagement. Le capitaine Ecuyer, des Voltigeurs, et le lieutenant Powell, de la compagnie du capitaine Levesque, se sont fait beaucoup d'honneur par leurs efforts pour s'assurer des prisonniers dans les bois, en s'exposant à un péril imminent. Les capitaines Longtin et Huneau, de la milice de Beauharnois, se sont fait remarquer par leur bonne conduite ; le premier se mit à genoux au commencement de l'action, fit une courte prière avec ses hommes, et leur dit, en se relevant, qu'à présent qu'ils avaient rempli leur devoir envers leur Dieu, ils faisaient leur devoir pour leur Roi. Louis Langlade, Noël Annance et Barlet Lyons, du département des sauvages, étaient dans l'action du 26 et l'affaire du 28. Leur conduite a été remarquable durant tout ce temps.

Je ne passerai pas sous silence les noms des soldats Vincent, Pelletier, Vervais, Dubois et Caron, des Voltigeurs, dont quelques-uns traversèrent la rivière à la nage, et firent prisonniers ceux qui refusaient de se rendre.

A l'égard du lieutenant-colonel de Salaberry, le

plus égoïste doit avouer que ses services importants le rendent digne de remerciements et de la reconnaissance de sa patrie.

On ne sait ce qu'on doit admirer d'avantage, ou son courage personnel comme individu, ou son habileté et ses talents comme commandant. Nous le voyons, longtemps avant le combat, montrer le plus profond jugement dans le choix de sa position et la fortifier ensuite par tous les moyens que lui suggèrent sa sagacité. Nous le voyons, au fort de l'action, embrasser tout par des vues grandes et étendues, défendant chaque point, et pourvoyant à tout accident. Mais son mérite et celui de sa petite armée devient encore plus éclatant quand nous réfléchissons à l'état critique des temps, immédiatement avant cette brillante victoire. Les affaires paraissaient désespérées dans le Haut-Canada ; le découragement commençait à faire sentir ses tristes effets ; on nous avait même dit, sous haute autorité, "que très-probablement le moment approchait où il serait finalement déterminé si l'attente présomptueuse de l'ennemi devait être réalisée par l'invasion et la conquête de cette province, ou s'il ne devait trouver que la défaite dans son entreprise." Ce moment est passé : les amis de leur pays se le rappeleront avec reconnaissance ; l'aspect des affaires est changé. L'ennemi, pour nous servir d'une phrase à la mode, a bien "pollué notre sol," mais il a été repoussé par un commandant canadien, à la tête d'une troupe de Canadiens qui ne se montait pas à la vingtième partie de la force qui leur était opposée. (1)

* * * *

ORDRE-GÉNÉRAL DE SIR GEORGE PREVOST

Bureaux de l'adjudant général,
Quartiers généraux,
Montréal, le 4 novembre 1813.

Il a plû à Son Excellence, le gouverneur en chef

(1) *Quebec Mercury*, 9 novembre 1813.

et commandant des forces, d'ordonner que si l'ennemi ne faisait plus de nouvelles tentatives pour envahir cette province, les bataillons de la milice sédentaire incorporés, soient déchargés de leurs services, et qu'ils retournent à leurs divisions respectives dans l'ordre suivant :

Les divisions de Saint-Ours et de Belœil le 7, de Beauharnois et de Saint-Denis le 8, de Verchères le 9, de Chambly le 10, de Boucherville le même jour, la division de Vaudreuil continuera en devoir jusqu'au 16, les Chasseurs de Châteauguay au 17, le 1er bataillon de milice sédentaire incorporée marchera de Beauharnois à Montréal en deux divisions le 13 et le 14, le bataillon de Trois-Rivières de sa position actuelle le 14 et le 15.

Les armes et accoutrements dont les officiers commandants de la milice sédentaire ne se soucieront pas de répondre à Sa Majesté, seront reçus pour être mis en magasin à Laprairie, à Chambly, à Longueil et à Montréal. Le 1er bataillon de milice sédentaire et le corps des Trois-Rivières déposeront leurs armes et accoutrements de milice au magasin du Roi à Montréal.

Les munitions au-delà de six rondes de cartouches à balles pour chaque fusil retenues en la possession des corps, seront remises au département de l'artillerie.

Les couvertes, havresacs et cantines seront remis aux magasins.

Son Excellence, le gouverneur en chef et commandant des forces, déclare avec orgueil et satisfaction aux braves et loyaux miliciens du Bas-Canada sa reconnaissance du zèle et de la promptitude avec lesquels ils ont volé à leurs postes, et de la patience et de la fermeté avec lesquelles ils ont enduré, dans cette saison rigoureuse, les fatigues et les privations auxquelles ils ont été exposés ; la fermeté et la discipline ont brillé dans tous, et la bravoure et l'intrépidité qu'ont montrées six compagnies composées, à quelque peu d'hommes près, de Fencibles et de miliciens canadiens, sous la conduite immédiate du lieutenant-colonel de Salaberry, en repoussant, avec honte, une armée

américaine, de vingt fois leur nombre, couvrent le nom canadien d'un honneur qui ne se ternira jamais.

Edward Baynes,
Adjudant-Général.

LETTRE DE L'HON. IGNACE-MICHEL-LOUIS-ANTOINE DE SALABERRY À SON FILS LE LIEUTENANT-COLONEL CHARLES-MICHEL DE SALABERRY

6 novembre 1813.

Mon très cher fils,

Je te félicite avec toute l'effusion d'un cœur paternel. La force de ce sentiment doit t'être connue, surtout à présent que tu es père. Je ne pourrais jamais te peindre ce que nous avons éprouvé en apprenant tes dangers et ta gloire ; il y avait bien de quoi porter le trouble, même en des cœurs moins sensibles. Ta mère a eu un tremblement universel. Enfin, elle en a été indisposée. Plus de calme ayant succédé, il n'est resté qu'une joie pure, mêlée à la tendresse et à l'estime.

Très-certainement on ne vit jamais de combat plus disproportionné, conséquemment de succès plus glorieux, c'est inouï, miraculeux. Quoique cela ait l'air fabuleux, il est pourtant vrai que c'est toi avec tes 300 braves, qui as sauvé le pays, en arrêtant l'invasion de cette année qui nous menaçait. Une poignée d'hommes repousser, mettre en déroute, chasser enfin une armée de plus de sept mille hommes, est un prodige.

Sans être très-dévot, on ne peut que reconnaître ici un trait particulier de la divine Providence. Elle seule a pû vous sauver à travers un feu qui devait être bien violent : toi spécialement, mon cher enfant, monté sur ce *charger* de nouvelle espèce. A travers les périls de cette mémorable journée, tu étais du moins

exempt de celui de tomber sous ton cheval tué ou blessé.

J'avoue qu'on n'en peut avoir de plus ferme et de plus inébranlable au feu : malgré cela je te conseille et te prie très instamment de ne plus choisir un tel coursier. Perché là-dessus, c'est être une cible. Braver les dangers est bien digne d'un homme de ton caractère ; mais il ne faut pas en chercher d'inutiles. Tu es, je pense, le premier général qui ait gagné une bataille, étant grimpé sur une souche. Crois-moi, change de monture.

Ls. de Salaberry

LETTRE DU COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE ANGLAISE À SIR GEORGE PREVOST

Horse Guards,
24th December 1813.

Sir,

I am to acknowledge the receipt of your dispatch of the 30th october last, reporting the very gallant and successfull resistance made by the Detachments under the command of Lieut.-Colonel de Salaberry against an attack of a very superior body of the ennemy's army, led by major-general Hampton in person, upon the advanced posts near the Châteauguay river ; and I have derived much satisfaction from receiving so flattering an account of the eminent skill and determined bravery, displayed by the officers and men of the very small portion of Regular troops (1) and militia, employed on this occasion, and I shall not fail to

(1) Il n'y en avait pas.

bring their conduct under the gracious consideration of the Prince Regent.

I am sir
Yours
Frederick
Commander in Chief.

Lieut.-General
Sir George Prevost, Bart,
Etc, Etc, Etc.
Canada.

LETTRE DE L'HON M. PANET AU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY

Quebec, 25th january 1814

Sir,

In obedience to the commands of the House of Assembly of Lower Canada I have the honor to inclose you one of their Resolutions dated the 25th january 1814.

Although I participated as a member of the Assembly in the unanimous approbation of your conduct, permit me to express the great satisfaction I experienced individually on the occasion, and to assure you that I am,

Sir
Your obedient and
very humble servant,
A. Panet
Speaker

To
Lieut. Colonel de Salaberry
Canadian Voltigeurs.

RÉSOLUTION DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA

Province du Bas Canada,
Chambre d'Assemblée,
Mardi, 25 janvier 1814.

Résolu, nemine contradicente, que les remercie-

ments de cette Chambre soient donnés au lieutenant-colonel Charles de Salaberry, commandant des Voltigeurs Canadiens, et aux différents autres officiers sous son commandement, pour leurs efforts distingués dans l'affaire glorieuse qui a eu lieu mardi, le vingt-sixième jour d'octobre dernier, sur la rivière Châteauguay ; et que l'orateur de cette Chambre soit chargé de les signifier au dit lieutenant-colonel Charles de Salaberry et aux différents autres officiers — que cette Chambre reconnaît sensiblement la valeur distinguée et la discipline qu'ont montrées les officiers non commissionnés, soldats et miliciens de la petite bande sous le commandement immédiat du lieutenant-colonel Charles de Salaberry, dans la défaite signalée de l'armée américaine sous le commandement du général Hampton à Châteauguay susdit, et qu'ils leur soient signifiés par les officiers commandants de ces corps, qui sont priés de les remercier de leur conduite courageuse et exemplaire.

A. Panet, orateur.

Wm. Lindsay, greffier, Ass.

LETTRE DU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY À L'ORATEUR DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA

Côteau du Lac, le 31 janvier 1814.

A l'honorable Chambre d'Assemblée.

Monsieur l'orateur,

Je reçois aujourd'hui la résolution que vous me faites l'honneur de m'adresser de la part de l'honorable Chambre d'Assemblée, par laquelle ce corps si respectable daigne m'offrir des remerciements et à tous les combattants sous mon commandement à l'action de Châteauguay.

Quand mes trois cents braves compagnons ont

empêché l'armée ennemie de pénétrer dans le pays, nous ne pensions eux et moi qu'à faire simplement notre devoir, qu'à servir notre souverain et sauver notre patrie des malheurs d'une invasion. Dans la seule satisfaction d'avoir réussi, nous trouvions toute notre récompense : cependant aujourd'hui nous en recevons encore une autre, et infiniment précieuse, dans l'honneur distingué qu'il a plu à la Chambre d'Assemblée de nous conférer. Elle nous offre des remerciements ! Ce généreux procédé fait sur nous la plus vive et la plus profonde impression, qui durera autant que notre existence. La patrie se montrant, par ses représentants, si noblement reconnaissante, met le plus haut prix et le plus flatteur aux services de ses enfants.

Qu'il nous soit permis d'exprimer la reconnaissance la plus respectueuse et la plus parfaite. Que l'honorable Chambre daigne la recevoir comme notre sentiment éternel. Monsieur l'orateur est supplié de vouloir bien la lui faire agréer.

Selon les désirs de la Chambre, ses résolutions seront communiquées avec la plus grande exactitude et célérité, aux officiers, sous-officiers et autres hommes intrépides, de tous rangs, qui ont eu part à l'action du 26 octobre dernier.

Chs. de Salaberry, lieutenant-colonel
et surintendant des Voltigeurs Canadiens.

LETTRE DE L'HON. M. SEWELL AU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY

Quebec, 11 march 1814.

Sir,

I have the honor to transmit to you, the thanks of the Legislative Council of this Province unanimously voted on the 2d of february last to yourself and to the officers and men under your immediate command for

"distinguished conduct and bravery in the action of the 26 of october last, on the River Chateauguay when a small but heroic band of native troops, repulsed the Advance of the American Army under General Hampton."

Upon an occasion so exclusively and so highly honorable to his Majesty's Canadian subjects, in which loyalty, courage, zeal and ability were equally conspicuous, I have the highest satisfaction in obeyeing the order of the Legislative Council which directs me to signify their thanks to you, and to request that you will communicate them to the officers and men, to whom they have reference in the way which you may deem proper.

I have the honor to be,
Sir,
Your most obedient
and very humble servant,
J. Sewell,
Speaker, L. Council,
Lower Canada.

Lieut. Col. de Salaberry.

RÉSOLUTION DU CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA

Mercredi, 2 février 1814.

Ordonné que les remerciements de cette Chambre soient donnés au lieutenant-colonel de Salaberry, des Voltigeurs Canadiens, et aux officiers et hommes sous son commandement immédiat, pour leur conduite et leur bravoure distinguées, dans l'action du vingt-six octobre dernier, sur la rivière Châteauguay, où une petite bande héroïque de troupes du pays, ont repoussé l'armée américaine qui avançait sous le général Hampton.

LETTRE DU DUC DE KENT AU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY
(Traduction)

Palais de Kensington,
21 mars 1814.

Mon cher de Salaberry,

C'est le 22 décembre que je reçus votre lettre du 28 octobre précédent ; les détails de votre brillant exploit, contre l'ennemi, ne vinrent à ma connaissance que quelques jours plus tard par l'entremise de votre illustre père et de votre beau-frère Duchesnay.

Je n'ai pas autre chose à vous dire à cet égard sinon que je n'apprécie pas moins votre conduite distinguée, dans l'occasion mémorable dont il s'agit, que si le fait m'eut été mandé, par ceux pour qui c'eut été un devoir de le faire, et cela d'une manière proportionnée à votre mérite. On peut facilement comprendre pourquoi plus ample justice ne vous a pas été rendue ; pourtant il est peut-être plus prudent de garder le silence à cet égard ; vû surtout (croyez-en ma parole) qu'ici il n'y a qu'une voix sur l'honneur que vous vous êtes fait dans cette circonstance. J'espère avec une ferme confiance que les efforts que fait en ce moment le gouvernement pour envoyer une force suffisante en Amérique, auront l'effet de maintenir notre supériorité sur le lac Ontario.

J'éprouve une grande satisfaction, en voyant que la milice canadienne, tant la milice incorporée que la milice sédentaire, s'est si bien conduit. Quand je considère combien les lois concernant les milices, sont impuissantes à former de simples citoyens à l'art de la guerre, je trouve que votre mérite est au-dessus de tout éloge, pour avoir réussi à amener vos Voltigeurs à l'état de perfection qu'on m'informe qu'ils ont atteint.

Pour ce qui vous regarde personnellement je vous avouerai en toute candeur, que je désire, aussitôt qu'il s'en présentera une occasion favorable, vous voir élever

au rang de colonel. Nommé d'abord aide de camp honoraire du prince régent vous seriez ensuite promu au grade de colonel propriétaire du Régiment Canadien qui sous votre commandement ne pourra que s'illustrer, et par ce moyen vous pourrez résider dans votre propre pays, pour le plus grand avantage de celui-ci, et pour votre honneur à vous-même. Ne songez donc pour aucune considération à quitter l'armée, tandis qu'il n'y a aucune apparence qu'on songe à vous en retirer jamais et à vous ôter par là la faculté de défendre vos Dieux pénates.

Je ne puis que joindre ici mes souhaits affectueux, et vous réitérer, en finissant, l'expression des sentiments d'amitié et d'estime avec lesquels je serai toujours,

Mon cher de Salaberry,

Votre fidèle,

Edward.

ORDRE GÉNÉRAL DE SIR GEORGE PREVOST

Bureau de l'adjudant-général,

Quartiers-généraux, Québec, 26 mars 1814.

Son Excellence, le gouverneur en chef et commandant des forces, éprouve la plus grande satisfaction à obéir aux ordres de Son Altesse Royale le prince Régent, transmis dans une lettre du Très honorable comte Bathurst, un des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté, dont ce qui suit est une copie, et que Son Excellence a ordonné de publier en forme d'ordres généraux, pour être lue à la tête de tous les corps sous son commandement.

" Son Altesse Royale a observé avec la plus grande satisfaction l'habileté et la bravoure qui ont paru dans les officiers et les hommes qui composaient le détachement des troupes opposées à l'armée du général Hampton. La résistance qu'elles ont opposée avec succès à un ennemi aussi disproportionné, a abattu la confiance de l'ennemi, déconcerté ses plans, et a mis en sûreté cette partie des frontières cana-

diennes. Son Altesse Royale voit avec un plaisir particulier que les sujets canadiens de Sa Majesté ont eu enfin l'occasion (que Son Altesse Royale désirait depuis longtemps leur être procurée) de réfuter par leurs propres glorieux efforts pour la défense de leur pays, les accusations calomnieuses de désaffection et de déloyauté que l'ennemi avait avancées avant sa première invasion de la province.

"Vous ne manquerez pas d'exprimer au lieutenant-colonel de Salaberry en particulier, et à tous les officiers et hommes sous son commandement, en général, la très-gracieuse approbation de Son Altesse Royale de leurs services méritoires et distingués. Son Altesse Royale m'a ordonné de vous envoyer, par la première occasion sûre, les drapeaux que vous avez sollicités pour les bataillons de milice incorporée, sentant qu'ils ont montré une habileté et une disposition à les défendre d'insulte, qui leur donnent le meilleur titre à une pareille marque de distinction."

Par ordre de Son Excellence,

Edward Baynes,
Adjt.-Genl. A. S.

ADRESSE PRÉSENTÉE AU PRINCE RÉGENT PAR LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA

Lundi, 20 mars 1815.

A Son Altesse Royale le Prince Régent du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale,

Nous, les fidèles sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblés en Parlement Provincial, supplions très-humblement qu'il plaise à Votre Altesse Royale de prendre en sa très-gracieuse considération les services que le lieutenant-colonel Charles de Salaberry a rendu à son pays, tant par son habileté que par son courage, dans l'affaire glorieuse du vingt-

sixième jour d'octobre mil huit cent treize, sur la rivière Châteauguay, en repoussant, à la tête de trois cents de nos compatriotes, une division de l'armée américaine, sous le commandement du général Hampton, déconcertant par là les plans de l'ennemi, diminuant son assurance, et assurant le salut de cette Province.

C'est pourquoi les fidèles Communes de Sa Majesté supplient très-humblement Votre-Altesse Royale de vouloir bien prendre en considération ces services distingués, et pour exciter à l'avenir l'émulation de nos compatriotes pour la défense de cette Province contre les ennemis de Sa Majesté, ordonner qu'il soit fait au lieutenant-colonel Charles de Salaberry une concession de terres de la Couronne, ou de donner tel autre ordre que Votre Altesse Royale, dans sa sagesse, jugera convenable.

ADRESSE PRÉSENTÉE À SIR GEORGE PREVOST PAR LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA

Lundi, 20 mars 1815.

A Son Excellence sir George Prevost, baronnet, capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur les provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et leurs différentes dépendances, vice-amiral d'icelles, lieutenant-général et commandant de toutes les forces de Sa Majesté dans les dites provinces du Bas-Canada et Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, et leurs différentes dépendances, et dans les îles de Terre-Neuve, Prince-Edouard, Cap-Breton et Bermudes, etc, etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblées en Parlement Provincial, prenons la liberté d'approcher humblement de Votre Excellence pour lui soumettre nos

très-humbles adresses à Son Altesse Royale, l'une pour remercier Son Altesse Royale de ses soins paternels envers cette Province, durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, et la supplier de vouloir accorder une certaine portion de terres dans cette province aux troupes de Sa Majesté, qui, étant licenciées, désireront s'y établir, ainsi qu'aux Voltigeurs Canadiens et aux milices qui ont servi durant la dite guerre ; une autre pour supplier aussi Son Altesse Royale d'ordonner qu'il soit fait telle concession de terres de la Couronne, que dans sa sagesse et sa libéralité, elle jugera convenable, au lieutenant-colonel Charles de Salaberry, en considération de ses services distingués à l'affaire glorieuse de Châteauguay, le vingt-six octobre mil huit cent treize, où, avec une poignée de nos compatriotes, il a repoussé une division de l'armée américaine, sous le commandement du général Hampton ; et enfin une troisième pour prier humblement Son Altesse Royale de vouloir bien prendre en considération la constitution actuelle des cours de justice en cette province, et donner tels ordres qui puissent mettre la Législature de ce pays à même de remédier aux inconvénients qui existent dans l'administration actuelle de la justice ; et prier Votre Excellence de vouloir bien les faire parvenir à son Altesse Royale.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de nos sentiments de gratitude, pour avoir, par votre prudence, par la sagesse de vos mesures, et par votre habileté, conservé des provinces importantes à l'empire, et pour la sollicitude paternelle avec laquelle Votre Excellence a veillé au bonheur des sujets de Sa Majesté, et pour prier Votre Excellence d'être assurée que ces bienfaits resteront pour toujours profondément gravés dans le cœur des Canadiens.

LETTRE DU COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE ANGLAISE AU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY

Horse Guards,
1st July 1815.

Sir,

The Prince Regent having been graciously pleased to command, in the name and on the behalf of His Majesty, that you should be permitted to bear a Medal commemorative of the Battle of Chateauguay, I have the satisfaction to transmit to you the Medal, which, with the Approbation of His Royal Highness, has been struck for the occasion, and to desire that you acknowledge the receipt of it.

I am,
Sir,
Your's
Frederick

Lieut-Colonel
Chas de Salaberry
Canadian Voltigeurs

MONUMENT DE SALABERRY À CHAMBLY

Dès 1870, M. J.-O. Dion avait proposé d'élever à Chambly un monument à la mémoire du héros de Châteauguay.

En janvier 1879, un comité se forma à Chambly pour commémorer par une fête commune le centenaire et le cinquantième anniversaire de la mort du lieutenant-colonel de Salaberry.

La fête eut lieu le 25 février suivant. Une messe de *requiem* fut chantée dans l'église de Chambly pour le repos de l'âme de M. de Salaberry, et dans l'après-midi, à une réunion du comité général, il fut décidé d'élever, par souscription nationale, un monument au héros. Le soir, il y eut concert et banquet. MM. de Boucherville, Globensky, L.-O. David, Bernier et d'Orsonnens prononcèrent des discours patriotiques.

M. J.-O. Dion se mit ensuite à l'œuvre pour recueillir des souscriptions. " Il écrivit à droite et à gauche, dit M. L.-O. David, il alla de ville en ville, de village en village, de porte en porte, mendier pour le monument du héros de Châteauguay." (1)

Enfin, le 4 août 1880, on confiait au sculpteur Hébert l'exécution du monument projeté. L'ouvrage devait être entièrement terminé et livré dans le mois de mars 1881.

L'inauguration du monument de Salaberry eut lieu à Chambly le 7 juin 1881. Le gouverneur-général, le marquis de Lorne, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Robitaille, plusieurs ministres, des militaires, des députés, etc, etc, s'étaient donné rendez-vous dans le joli village de Chambly.

La *Minerve* faisait à cette époque la description suivante du monument de Salaberry :

" La statue est en bronze. Elle est en pied et mesure six pieds et demi, y compris le socle. Le héros est debout, appuyé sur la jambe gauche. La position est celle du militaire au repos. Attitude calme et noble, assurée, sans jactance, tel qu'il convient à un héros. La tête est droite, le regard porté en avant, comme contemplant le champ de bataille.

" Les deux mains se croisent sur la poignée du sabre, dont la pointe repose sur le socle. Le manteau militaire, attaché sur les épaules et rejeté en arrière, vient se replier sur la bouche d'un canon placé à la gauche.

" La base est d'une grande simplicité mais très élégante dans la forme. Elle appartient au style dorique, avec écusson portant les armes de la famille du héros, celles de Chambly et de la province de Québec. Sur la face principale est inscrit : " Au héros de Châteauguay, 26 octobre 1813."

" Au bas de cette inscription est un trophée composé du drapeau des Voltigeurs, d'une branche de

(1) C'est aussi M. Dion qui, le 28 juin 1880, fit poser une tablette commémorative sur la maison même où était né M. de Salaberry à Beauport.

laurier et d'une couronne. Le monument, statue et piédestal compris, a une hauteur de vingt-sept pieds."

LE LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY ET SON TITRE DE COMPAGNON DU BAIN

En 1817, le lieutenant-colonel McDonell, étant passé en Angleterre, fut surpris et choqué de l'oubli dans lequel on laissait Salaberry.

Il écrivait à son ancien chef :

" Parmi tous les héros renommés qui ont obtenu des grades, des médailles et des croix de compagnons du Bain, je ne trouve pas que l'on vous ait rien accordé pour Châteauguay. Puis-je faire ou dire quelque chose pour vous à cet égard aux Horse Guards ? J'aurais beaucoup de plaisir à soulever la question lors même que je n'y serais pas intéressé du tout ; mais j'avais l'honneur d'être votre lieutenant-général en cette occasion. J'ai l'intention de dire ces choses aux Horse Guards, vu que mon digne et aimable ami, le général Baynes n'a pas jugé à propos de le faire dans ses ordres généraux, ou ses dépêches. J'ai l'intention de dire (et je crois que je puis aisément le démontrer) que c'est l'action de Châteauguay, et non celle de Chrysler's Farm, qui a sauvé Montréal qui aurait été dans le plus imminent danger si les généraux ennemis n'avaient pas été réellement moins habiles que les nôtres. "

Quelques semaines plus tard, le lieutenant-colonel McDonell, fidèle à sa parole, écrivait à sir Henry Farrens :

" Bureau de M. Donaldson,

" Whitehall, 14 janvier 1817.

" Monsieur,

" A la demande du lieutenant-colonel de Salaberry, des Voltigeurs Canadiens, maintenant en Canada, j'ai l'honneur de vous exposer pour l'information de Son Altesse Royale, le commandant en chef, qu'ayant

été second en commandement dans l'importante action de Châteauguay, dans le Bas-Canada, je déclare sur mon honneur que le mérite d'occuper cette position et du combat est exclusivement dû au lieutenant-colonel de Salaberry qui a agi sous ces deux rapports d'après son propre jugement, le major-général de Watteville n'étant venu de sa station, à quelques milles en arrière, qu'à la fin de l'affaire, après que l'ennemi eut été défait, en conséquence d'un avis que je lui envoyai que nous étions chaudement engagés avec l'ennemi.

" Le lieutenant-colonel de Salaberry ayant eu, dans cette affaire, la bonne fortune de défaire une division de 7,000 hommes de troupes régulières, la plus grande armée régulière que la nation américaine ait jamais mené à l'action,—j'espère que Son Altesse Royale le commandant en chef lui fera l'honneur de prendre le sujet en sa gracieuse considération.

" J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. McDonell

Le lieutenant-colonel McDonell tint son ami de Salaberry au courant de ses démarches, comme la lettre suivante le fait voir :

" 32, Gayfield Square, Edimbourg,

" 2 février 1817.

" Mon cher de Salaberry,

" J'ai profité de la première occasion pour parler à sir Henry Farrens de l'injustice qui vous avait été faite d'omettre votre nom dans la liste des compagnons du Bain. Il répondit à ceci que, (en conséquence d'une demande que j'avais faite, réclamant le rang, à partir de la date de l'affaire d'Ogdensburg), le duc avait mis votre nom sur une liste qui se préparait en ce moment pour publication, mais, qu'il ne pouvait pas agir au sujet de votre réclamation sans quelque recommandation officielle. Je l'assurai, sur mon honneur, de la circonstance comme témoin oculaire, et lui dit clairement que sir George et ceux qui l'entouraient avaient eu quelque mauvais vouloir à votre égard à cette époque,

et qu'ils n'avaient pas jugé à propos de vous donner le crédit auquel vous aviez des droits.

" Après quelqu'hésitation, il me demanda si je lui écrirais une lettre officielle sur le sujet : ce que je consentis à faire, et le jour suivant, je lui envoyai une communication, et je n'ai pas de doute que cela réussira, car il m'a dit de ne pas perdre de temps, vu que la liste était pour paraître immédiatement dans la gazette. Je crois qu'ils y ont fait entrer tous ceux qu'ils ont eu ordre d'y inclure. Battersby, McDonald et Taylor y sont tous, me dit-on.

" Nous, les inspecteurs, sommes tous mis de côté, chose dont je ne suis pas fâché, car j'aimerais mieux être à demi-paie. D'après quelque discussion que j'ai eue avec quelques officiels, je ne serais pas surpris que les défenses coloniales fussent mises sur un meilleur pied, quant à la défense interne, mais je crois qu'ils réduiront la force de l'armée du Canada. Le cri universel en Angleterre est pour un retranchement de dépense.

" Rappelez-moi au souvenir de mes anciens amis. Je pense souvent au Canada, où j'ai passé d'heureux jours.

" Croyez-moi, mon cher de Salaberry,

" Votre très sincère,

" G. McDonell.

" Lieutenant-colonel de Salaberry."

LETTRE DU GÉNÉRAL NAYLOR AU LIEUTENANT-COLONEL DE SALABERRY

College of Arms, London,
22 feby 1817.

Sir,

His Royal Highness the Prince Regent having been pleased, in the name and on the behalf of His Majesty, to nominate you a companion of the most

honourable military order of the Bath, it becomes my duty to transmit the enclosed paper, which I have to request you will fill up with a statement of your military services, agreably to the regulations announced in the Gazette of the 4th of January 1815, and that you will address the same to me, under cover, to the secretary at war, London.

.....

I have the honour to be,
Your most obedient humble servant,
Gen. Naylor,
York Herald and
Genealogist of the Bath.

LA VICTOIRE DE CHATEAUGUAY

La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde ;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent sur ses pas,
Comme lui, d'un air gai, vont braver le trépas.
Huit mille Américains s'avancent d'un air sombre ;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur [nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars doit bientôt éclaircir.
Le héros canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant, et donné le signal.
Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance.....
Le grand nombre l'arrête.....il ne recule pas ;
Il offre sa prière à l'ange des combats,
Implore du Très-Haut le secours invisible,
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible.
Les ennemis confus poussent des hurlements ;
Les chefs et les soldats font de faux mouvements.
Salaberry, qui voit que son rival hésite,

Dans la horde nombreuse a lancé son élite :
Le nuage s'entr'ouvre ; il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie :
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie ;
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit dans les forêts.
Oui ! généreux soldats, votre valeur enchante :
La patrie envers vous sera reconnaissante.
Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument :
" Ici les Canadiens se couvrirent de gloire ;
Oui ! trois cents sur huit mille obtinrent la victoire.
Leur constante union fut un rempart d'airain
Qui repoussa les traits du fier Américain.
Passant, admire-les.... Ces rivages tranquilles
Ont été défendus comme les Thermopyles ;
Ici Léonidas et ses trois cents guerriers
Revinrent parmi nous cueillir d'autres lauriers."

J.-D. MERMET. (1)

A SALABERRY

Quoi ! pas un mot pour te défendre !
Ta gloire, tes exploits, tout cela dans l'oubli !
Ton nom est-il enseveli
Pour toujours sous ta cendre ?
Toi le héros de Châteauguay,
Toi, le vainqueur de la Pointe-aux-Erables,
Ces noms impérissables
Passeraient sans le tien à la postérité ?

Chaque fois qu'on écrit l'almanach des grands hommes,
Déchire-t-on la page où brillait ton talent ?
L'encre est-elle effacée, ou si le firmament
Qu'habite ton étoile échappe aux astronomes ?
Où sont donc ces obus, ces bombes, ces boulets,

(1) *Spectateur*, 25 novembre 1813.

Dont les Américains ont senti la brûlure,
Et qui, sur leurs canons, gravait ta signature
Au bas de tes hauts faits !

Où sont-ils donc ces jours d'orgueilleuse mémoire
Où les feux du génie auréolaient ton front,
Et séduisaient Clio qui cousait à l'histoire
Le feuillet qu'elle fit pour illustrer ton nom ?
Il était beau ce temps où tu voyais tout rose !
Voir au ciel, et pour nous l'horizon s'éclaircir,
Et contempler dans l'avenir
Le socle où son apothéose
S'élève grandiose,
N'est-ce pas l'idéal du bonheur, du plaisir ?

Quand, de gloire enivrée, une jeunesse altière
Se ruait âme et corps sur les rangs ennemis
Qui cédant au courage allaient dans la poussière
Former des monceaux de débris ;
Ici, sous le plomb mortel qui rasait ton panache,
Tu marchais à la tête, et montrais le chemin
Où tes jeunes guerriers glanaient à pleine main
Leur part des lauriers qu'on t'arrache.

Ces braves Voltigeurs, trempés à ton creuset,
Ils étaient beaux à voir sur le champ de bataille !
Demi-dieux par le cœur et géants par la taille,
Ils tordaient dans leurs bras l'Amérique en arrêt !

Quand la mort vint poser ses doigts nus et livides
Sur ton front où Bellone avait tracé des rides
Et l'immortalité ;
Quand ton âme, fuyant sa demeure argileuse,
S'élançait vers son Dieu pour prendre, radieuse,
Sa place à son côté ;
Vit-on nos citoyens, dans des groupes funèbres,
Se pencher sur la tombe et répandre des pleurs ?
Ce jour fut-il inscrit parmi les jours célèbres,
Dans le livre des cœurs ?

Mais j'interroge en vain : depuis longtemps la place
N'était plus dans les cœurs qu'un vide, qu'un espace ;
Le poète a jeté pour toi dans l'avenir
De l'encens et du baume ;
Mais l'histoire dira qu'un héros, un grand homme,
Trahit la liberté, qu'il aurait dû servir.

J. PHELAN (1)

COUPLETS

Sur l'air : *Loin des embarras et du bruit*, etc, ou *Mon père était pot.*

De notre pays les héros
Ont chassé les alarmes ;
Ils nous font goûter du repos
La douceur et les charmes.
Ces moments de paix
Ce sont leurs bienfaits,
Les fruits de leur courage.
Du pays l'honneur
Est de leur valeur
Et le prix et l'ouvrage.

De ma muse, Salaberry,
Daigne accepter l'hommage,
Dans tous nos cœurs ton nom chéri
Doit vivre d'âge en âge,
Briller désormais,
Rester à jamais,
Au temple de mémoire ;
La postérité
L'y verra gravé
Des mains de la victoire.

Morrisson tu brilles aussi
Des rayons de la gloire,
Pourrions-nous mettre dans l'oubli

(1) La *Minerve*, 28 décembre 1835.

De ton nom la mémoire ?
Il est célébré
Il sera chanté
Par la reconnaissance ;
On doit le repos
Aux braves héros
Qu'a conduits ta vaillance.

En vain l'Amérique enverra
Dans sa fureur altière,
Pour soumettre le Canada
Sa phalange guerrière ;
Aux champs de l'honneur
Toujours la valeur
Peut braver sa puissance,
Quand Mars et Pallas
Pour guider nos pas
Semblent faire alliance.

Nos pères furent triomphants
Des horreurs de la guerre :
Puissent de leurs noms leurs enfants
Remplir aussi la terre.
Dans leur noble ardeur
De l'antique honneur
Toujours suivre la trace,
Encor plus heureux
Couronner nos vœux
Montrant la même audace.

UN CANADIEN

CHAMBLY

J'ai vu Chambly ; j'ai vu sa fertile campagne,
Sa rivière, ses bois et sa triple montagne.
J'ai vu dans ses jardins la déesse des fleurs
Aux charmes de Pomone unissant ses couleurs.
J'ai, sur ses flots d'argent, vu le canot fragile,
Aux couplets des rameurs, devenir plus docile.

Dans ce site attrayant, tout plaît et tout séduit,
Excepté le temps seul, qui trop vite s'enfuit.
J'ai vu briller partout les plus belles demeures ;
J'ai tout compté, tout vu, mais sans compter les heures ;
J'ai vu ses habitants, et tous m'ont répété
Que le plus doux devoir est l'hospitalité.
Toujours francs, toujours gais, ils m'ont offert l'image
Des hommes du vieux temps, des héros du bel âge.
C'est là que tout mortel n'obéit qu'à la loi
Et se donne à lui seul le beau titre de roi.
C'est là qu'un droit égal, une franchise extrême,
En montrant cent maisons, montre toujours la même.
Français de caractère, ils sont Anglais de cœur,
Et doublent leur patrie, en doublant leur bonheur.
C'est ainsi qu'autrefois, au sein de l'harmonie.
Fleurit des premiers grecs l'heureuse colonie.
J'ai vu, j'ai respecté le ministre du lieu ;
Mon âme s'est élevée à l'autel du vrai Dieu :
Mais mon cœur des vertus dût admirer le temple.
Là j'ai vu l'homme heureux qui prêche par l'exemple :
Et chez lui j'ai connu cette pure amitié
Qu'en tout autre pays on ne voit qu'à moitié.
Héros et citoyen, tendre époux et bon maître,
Il est père de tous sans vouloir le paraître.
Au camp Léonidas, aux champs Cincinnatus,
Thémistocle au conseil, à table Lucullus,
Sans avoir les défauts de la Grèce et de Rome,
Il réunit en lui les vertus du grand homme.
On voit à ses côtés, l'air pur, l'air grand, l'air gai ;
L'air de Chambly s'y joint à l'air de Châteauguay.
On contemple, on admire et bientôt on s'amuse ;
Le héros devient chantre et fait briller sa muse.
Son aimable compagne aux convives flattés
Présente l'ambroisie et porte des santés ;
L'enfant avec douceur gesticule et sautille ;
Et le bon mot succède au nectar qui pétille
Je me tais, mais où donc ai-je tant vu, tant ri ?
Chacun le devine.....C'est chez Salaberry.

J. D. Mermet

DISCOURS DU MARQUIS DE LORNE, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, PRONONCÉ À CHAMBLY LE 7 JUIN 1881

Je suis heureux de m'unir à vous dans cette commémoration des services rendus à la patrie par un vaillant soldat.

Nous sommes rassemblés pour inaugurer un monument consacré à la mémoire d'un homme qui représente dignement le noble esprit de son temps. Ce même esprit existe encore de nos jours, et si l'occasion s'en présentait, une foule de Canadiens imiteraient l'exemple de ce grand homme et s'efforceraient même de réaliser ses exploits.

Cette statue nous rappelle le trait caractéristique de nos compatriotes. Content de peu pour lui-même, la grandeur seule pouvait le satisfaire quand il s'agissait de sa patrie. Tel était le caractère de Salaberry ; tel est celui du Canadien de nos jours.

C'est à Chambly, c'est près du champ de bataille où il eut la bonne fortune de pouvoir faire éclater cette bravoure, glorieuse tradition de sa race, que nous plaçons cette statue.

Ce n'est pas dans un esprit de vaine gloire que nous élevons ce monument ; mais c'est dans l'espérance que les vertus antiques conservées dans le souvenir de tous, pourront guider et éclairer les générations futures.

Ces vertus brillaient d'un vif éclat dans cet homme distingué que ses talents militaires rendaient apte à accomplir son devoir à la gloire de nos armes.

N'oublions pas en lui élevant ce monument, de rendre, en même temps, à ses frères, le tribut d'hommages qu'ils méritent.

Ils se livrèrent, eux aussi, à l'heure du danger, à cette profession des armes qui, en quelque sorte, était innée chez eux. Trois d'entre eux succombèrent en défendant l'honneur de ce drapeau, qui est aujourd'hui le symbole de notre union et de nos libertés.

Dans ce beau pays, autrefois son séjour, il existe entre notre époque et celle où il vécut, un contraste qui s'impose forcément à nos réflexions. Où nous voyons maintenant de vastes et fertiles campagnes, un pays traversé par nos voies ferrées et où nos rivières permettent à nos bateaux à vapeur d'aborder, on ne voyait, quand cette lutte héroïque était soutenue par de Salaberry, Perrault, Mailloux, Daly, et Duchesnay, que quelques arpents cultivés au milieu de vastes forêts. Trop souvent, hélas ! ces forêts abritaient même des armées ennemies.

Maintenant que nous nous réjouissons au souvenir des hauts faits accomplis à l'endroit où les Canadiens, Anglais et Français, se sont également illustrés, il n'est pas nécessaire de m'arrêter sur les tristes événements de ces jours. Nous sommes en paix, et nous vivons avec le peuple grand et généreux qui nous avoisine, dans les douceurs d'une amitié et d'une alliance qui, nous l'espérons, seront durables.

Alors ils essayèrent de nous vaincre, mais la bravoure des Canadiens sut leur inspirer ce sentiment de respect profond qui est le fondement solide d'une amitié durable.

Nous devons être heureux et nous réjouir de ce que nos rivalités avec eux n'existent maintenant que dans l'arène féconde du commerce.

Grâce à cette ère pacifique, l'accroissement journalier de nos ressources et le développement des forces vives de la nation rendraient toute guerre entreprise contre le Canada longue et difficile ; aussi ne désirent-ils aucunement envahir notre territoire, et, nous l'espérons, un tel désir ne se manifestera plus jamais, car les nations, à moins que la division ne provoque intervention, ne s'interposent pas aujourd'hui aussi souvent qu'autrefois dans les affaires de leurs voisins.

Si en 1812 le Canada fut si cher aux Canadiens, combien plus ne doit-il pas l'être aujourd'hui ! Alors, en effet, sa population peu nombreuse goûtait les douceurs de la liberté sous l'égide d'une constitution peu libérale ; maintenant, il renferme dans son sein un grand peuple, se développant sans cesse, se gou-

vernant par lui-même à l'intérieur, jouissant avec fierté de la forme de constitution la plus libre, et ayant la faculté, par l'entremise de sa propre représentation, de bénéficier de l'influence diplomatique d'un grand empire pour l'avantage de son commerce avec les nations étrangères. Chez nous, aucun parti ne voudrait provoquer des révolutions ou un changement quelconque de gouvernement. Personne n'a de chance de succès dans la vie publique, en Canada, personne ne reçoit l'appui de notre peuple, s'il n'aime avant tout nos libres institutions.

Le gouverneur-général qui, grâce à votre invitation, se trouve en ce moment au milieu de vous, n'est, en tant que chef de gouvernement fédéral, que le premier et continuel représentant du peuple. Cependant ce n'est pas seulement comme personnage officiel que je me réjouis d'être avec vous aujourd'hui ; c'est pour moi une satisfaction personnelle, ce sont de joyeux instants que ceux où il m'est donné de visiter, en compagnie des membres de la famille de Salaberry, le théâtre de tant de grandeur et de courage.

La Princesse et moi, nous ne pourrons jamais oublier les relations d'amitié intime qui ont existé entre le prince Edouard, duc de Kent, et le colonel de Salaberry, amitié de famille qui, j'ose l'espérer, ne sera pas restreinte à nos aïeux. La Princesse m'a prié de vous exprimer le profond intérêt qu'elle porte à cette solennité ; elle désire que je vous fasse part du regret qu'elle a de ne pouvoir se trouver avec vous aujourd'hui. Elle espère cependant, pouvoir admirer ce monument où, pour la première fois, l'art d'un de nos sculpteurs a si bien commémoré la loyauté, le courage, et le génie d'un guerrier canadien.

LES VOLTIGEURS

Vous fûtes glorieux, jours de dix-huit cent douze,
Quand nos pères, grands cœurs qui battaient sous la
Oubliant d'immortels affronts, [blouse,
Sous les drapeaux anglais, en cohortes altières,
La carabine au poing, se ruaient aux frontières
En chantant avec les clairons !

Gars à la joue imberbe, hommes aux mains robustes,
Toujours prêts à venger toutes les causes justes
Comme à braver tous les pouvoirs !
Toujours prêts—ces héros—au premier cri d'alerte,
A répondre, arme au bras et la poitrine ouverte,
A l'appel de tous les devoirs !

Regardez-les passer, ces guerriers d'un autre âge,
Conscrits dont le sang-froid, la gaieté, le courage
Font honte au soldat aguerri !
Où vont-ils ? Au combat! D'où viennent-ils! De France!
Comment s'appellent-ils ? Ils s'appellent vaillance !
Demandez à Salaberry.

Ce sont les Voltigeurs ! Ils sont trois cents à peine ;
Mais, vainqueurs d'une lutte ardente, surhumaine,
Ils vont, de leur sang prodigues,
Sous des trombes de feu, riant des projectiles,
Un contre vingt, inscrire auprès des Thermopyles,
Le nom rival de Châteauguay.

Avenir, saluez ! saluez tous ces braves.
Leur héroïsme a su, repoussant les entraves
Qu'on forgeait pour nos conquérants,
Rajeunir sur nos bords la légende de gloire,
Qui dit que lorsque Dieu frappe fort dans l'histoire,
C'est toujours par la main des Francs.

LOUIS FRÉCHETTE

GRAVURES PUBLIÉES DANS CET OUVRAGE

Bossé, L'hon. juge Joseph-Guillaume 122
— Marie-Joseph-Juchereau de Salaberry.... 124
Campbell, Thomas-Edmund 72
Duchesnay, Edouard Juchereau 66
— L'hon. Edouard-Louis-Ant.-Chs. J.. 64
— Michel-Louis Juchereau..... 62
Ermatinger, Frederick-William..... 80
Hatt, Staunton-Samuel..... 102
Kent, Le duc de..... 40
Saint-Ours, L'hon. Roch-François de..... 70
Salaberry, Armes de la famille de..... 10
— Charles-Michel de..... 88
— Charles-René-Léonidas de..... 104
— Châteauguay-George-Hypolite-Guy de 128
— Henri-Oscar-Paschal de..... 126
— Inscription sur la maison de..... 96
— L'hon. Ignace-Michel-Louis-Antoine de 32
— L'hon. Melchior-Alphonse de..... 120
Taché, Eugène-Etienne..... 68
Tracey, Charles..... 76
Wotherspoon, Ivan..... 74

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE

Allan, Mabel 74
Allard, Joseph 112
— Louise-Joséphine 112
Allison, Thomas 42
Anderson, W.-J. 40, 97
Archer, Charles 115
— Marie-Eugénie-Pauline 115
Armontgorry, Philippe-Hermine d' 6
Artigny, Berthelot d' 29
Aylmer, Lord 119
Baby, Joseph 112
— L'hon. juge 112
— Marie-Louise 112
Bailly de Meissein, Mgr Chs-Frs 129
Baynes, Edward 145
Beaudry, Louis-Armand-Dezery 104
— Louis-Guillaume de Salaberry 103
— Louis-Joseph-Dezery 103
— Marie-Louise-Lucie 103
Beauharnois, Le gouverneur de 17
Bédard, Pierre 37
Belestre, M. de 27
Bender, Olympe-Eléonore 67
Berthen de Pommery 10
Blondeau, Suzanne 54
Bonne, L'hon. juge de 33
Bossé, L'hon. juge Joseph-Guillaume 123
— Marie-Amélie-Angélique-Lucie-Anne 124
— Marie-Hermine-Joséphine-Yvonne 125
— Marie-Joseph-Adéline-Constance 125
— Marie-Joseph-Amélie-Marguerite 124
— Marie-Joseph-Charles-Lucien 126
— Marie-Joseph-Guillaume-Paul 126
— Marie-Joseph-Henri-Guy-Georges 126

Bossé, Marie-Joseph-Henri-Hullet 125
— Marie-Joseph-Ivan-Wenceslas-Davie de S. 124
— Marie-Joseph-Jehanne-Adèle 125
— Marie-Joseph-Juchereau de Salaberry 124
— Marie-Joseph-Juliette 125
Boucher, Adélard 97
Boucherville, L'hon. M. de 176
Bouchette, R.-S.-M 120
Bowyer, Emma-Brookland 76
Bradbury, Harriett-Maria 75
Brock, Le général 93
Bruyères, Le capitaine 96
Brymner, Douglas 37
Burgoyne, Le général 28
Campbell, Archibald-Grey 73
— Bruce-Frederick 73
— Colin-Augustus-Monk 74
— Duncan-John-D'Urban 73
— Edmund-Alexander-Charles 72
— Marie-Hermine-Laura 73
— Patrick-Eyre-Donald 74
— Robert-Peel-William 73
— Thomas-Edmund 71
— Thomas-Juchereau 73
Carmanet, Julie de 6
Carroll, Maggie-Maud 79
Carter, Edward 105
Céloron de Blainville, Marie-Françoise-Catherine 130
Chandler, Le capitaine 88
Chapleau, Sir J.-Adolphe 109
Chauveau, L'hon. P.-J.-O 109
Clarke, Alured 28
Coffin, William-F 97
Colborne, Sir John 76, 120
Craig, Le gouverneur 37
Cumming, Eleonora 75
Curot, Josephte 122
Curtis, Hester 79
Daly, Le capitaine 95, 96
David, L.-O 97, 98

Davie, George-Taylor 124
— Marie-Elizabeth 124
Dearborn, Le général 93
Deschambault, Le lieutenant-colonel 31
Desjardins, Henri-Guillaume 80
DesRivières, M 88
Dion, J.-O. 176
Dorion, Joseph-Adolphe 70
— Marie-Amélie 71
— de Saint-Ours, Eugène-Alexandre 71
Drouard, Louis-Catherine 23
— Michel 22
Duchesnay, Amélie-Charlotte Juchereau 74
— Annie-Adèle Juchereau 80
— Antoine-Louis Juchereau 34
— Arthur Juchereau 68
— Auguste Juchereau 82
— Blanche Juchereau de Saint-Denys .. 75
— Caroline-Elisa Juchereau 81
— Charles-Henri-Alexandre Juchereau. 78
— Edouard Juchereau 66
— Edouard-Louis-Antoine-Charles J.... 65
— Henri-Charles-Philippe Juchereau ... 76
— Henriette-Julie-Anne Juchereau 71
— Hermine-Marie-Catherine Juchereau. 68
— Ignace Juchereau 23
— Jean-Philippe Juchereau 76
— Joseph-Philippe-Théodore Juchereau 79
— Louis-Charles Juchereau 74
— Louis-Maurice Juchereau 71
— Louise-Amélie Juchereau 80
— Louise-Elizabeth Juchereau 66
— Madeleine-Louise Juchereau 23
— Marie-Angélique Juchereau 78
— Marie-Anne-Marguerite-Hermine ... 77
— Marie-Clara 67
— Michel-Louis 63
Ermatinger, Charles-Henry-Catawabiddy 82
— Edmund 82
— Edward 82
— Frederick-William 81

Ermatinger, Wilhelmina..... 82
— William-Roch-Daly 82
Faribault, Barthélemi 52
Caroline-Rachel..... 114
— Charles 114
— Le voyageur..... 87
— Marie-Anne-Eléonore 112
Faucher de Saint-Maurice, N..... 8
Franchère, Marie-Victorine-Cordélia..... 112
— Timothée..... 112, 120
Gargau, Madame Auguste de..... 10
Gaspé, Philippe Aubert de 41, 61, 85
Glen, Charles-Witshere-Edward 101
— Jacob 100
— John 100
Gosselin, L'abbé Amédée..... 27
Gray, Sir Charles..... 87
Green, Sir Charles..... 89
Guy, L'hon. Louis..... 122
— Marie-Emélie 122
Guyon de Montlivault..... 10
Hampton, Le général..... 94
Harwood, Antoine Chartier de Lotbinière..... 108
Hatt, Amélie-Elizabeth..... 103
— Arthur-Richard 104
— Augustus..... 102
— Charles de Salaberry..... 103
— Charlotte-Emélie 102
— Hermine-Caroline-Eugénie 103
— Julianne-Eugénie 103
— Marie-Louise-Augustine 104
— Marie-Mathilda..... 102
— Staunton-Samuel 102
Hemming, M..... 109
Heney, Marie-Angélique 82
Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-Melchior..... 99
— Marie-Anne-Julie 99
Hertel de Saint-François, Françoise-Catherine... 53
— Joseph..... 54
Hervieux, Marie-Anne..... 99
Hocquart, L'intendant..... 19

Jacques, Napoléon..... 78
Jones, Joseph..... 120
Kent, Le duc de....29, 39, 57, 62, 84, 87, 88, 97, 120
Kierskowski, L'hon. Alexandre-Edouard..... 69
— Marie-Virginie-Hermine-Aline 70
Laberge, M..... 109
Lafferty, Louise..... 104
— Pierre..... 104
Lamère, Jean-Jacques-Félix-Charles..... 66
Lanaudière, Gaspard de 49
Laroche, Marie-Eléonore-Arline 65
LaRocque, Joseph-Alexandre-Hervé..... 113
— Joseph-Charles-Edouard-Hertel..... 113
— Joseph-Côme-Hyppolite..... 113
— Joseph-Edouard-Maurice..... 114
— Joseph-George-René..... 113
— Joseph-Paul-Rocbrune..... .. 113
— Joseph-Philippe-Lionel 113
— Joseph-Robert-Hertel..... 114
— Louis-René-Hertel..... 113
— Marie-Aurélie-Henriette..... 113
— Marie-Cordélia-Aline 113
— Marie-Louise-Marguerite..... 114
Larramende, Clara de 6
Leprohon, Catherine..... 114
Lery, Joseph-Gaspard Chaussegros de..... 9
Levallée, Elizabeth..... 65
Lewis, James-Graham..... 115
— Joseph de Salaberry-Graham..... 115
Lighthall, W.-D..... 97
Lind, Ellen..... 72
Longueuil, Dominique-Emmanuel Le Moyne de.. 30
Loranger, Jean-Aubert 104
— Joseph-T..... 103
— Marie-Alexina-Zélie..... 104
Louise, duchesse d'Argyle, La princesse..... 127
Lynd, David 29
— John 65
Madden, Mary..... 82
Maurepas, M. de..... 13
Mermet, J.-D..... 182

McCarty, Maria 124
McDonell, G 178
Michelance, Marie de 13
Montgomery, Le général 28
Murray, Josephte 68
Nagle, Richard 82
Panet, L'hon. Jean-Antoine 34, 167
Patton, Marie-Euphemia 124
Perrault, Joseph-François 35
Peuvret, Marie-Catherine 23
Phelan, J 183
Pothuau, Guilhem de 10
Powell, Nellie 102
Préfontaine, Herménégilde 102
Prescott, Robert 57
Prévost, Charles-Arthur de Saint-Denys 67
— Marie-Clara-Hermine 67
— Marie-Louise 67
— Marie-Louise-Aline 66
— Marie-Louise-Léonie 66
— Oscar 66
Prevost, Sir George 63, 145, 148, 150
Purdy, Le colonel 96
Richmond, Le duc de 44
Riel, Louis 111
Rolland, Maurice-Louden-Roch 70
— Virginie-Cordélie 78
Rottenburg, Le général 90
Roy, L'hon. Pierre-Euclide 70
Royle, Edith 79
Saint-Laurent, Madame de 84, 119
Saint-Ours, Caroline-Virginie de 69
— Charles-Louis-Roch de 68
— Henriette-Amélie de 70
— Louise-Hermine-Josephte de 69
— Roch-François de 68
Salaberry, Albert-Jean de 115
— Angélique de 24
— Antoine de 10
— Bernard de 10
— Catherine-Adélaïde de 57

Salaberry, Catherine-Amélie-Charlotte de..... 83
— Catherine-Eugénie de 117
— Charles de..... 8
— Charles-Antoine de..... 6
— Charles-François de..... 8
— Charles-Joseph-Benjamin de..... 114
— Charles-Louis-Melchior-Alphonse de.. 122
— Charles-Marie de..... 9
— Charles-Maurice-Juchereau de..... 116
— Charles-Michel de 56, 87, 106, 145,
[152, 153, 165, 167, 168, 171, 176, 178, 181
— Charles-René-Léonidas de..... 105
— Charles-Simon de..... 7
— Charles-Victoire-François de..... 8
— Charlotte-Emélie de 101
— Charlotte-Hermine-Louise-Catherine de 9
— Châteauguay-George-Hypolite-Guy de 128
— Denise de..... 24
— Edouard-Alphonse de..... 84
— François-Louis de..... 62
— Henri-Oscar-Paschal de..... 127
— Hermine de..... 10
— Hertel-Joseph-Jean de 114
— Ignace-Michel-Louis-Antoine de.... 9, 25
[27, 64, 129, 130, 145, 165
— Jean de..... 6, 10
— Joseph-Alexandre-René de..... 114
— Joseph-Charles de..... 7
— Joseph-Edouard-Marie-Charles de.... 115
— Léonidas-Charles de..... 112
— Louis-Charles de..... 7
— Louis-Charles-Vincent de..... 7
— Louis-François-Georges-Erard de..... 9
— Louis-Michel de..... 104
— Louise-Anne-Marie-Henry-Hubert de. 10
— Louise-Geneviève de..... 24
— Louise-Marguerite-Marie de..... 115
— Marie-Angélique de 23
— Marie-Anne-Cordélia-Lilia de..... 113
— Marie-Anne-Hermine de 100
— Marie-Arthur-Charles-Bernard de.... 115

Salaberry, Marie-Eugénie de..... 126
— Marie-Hermine-Cécile de..... 127
— Marie-Julie-Bathilde-Charlotte-Alice de 115
— Marie-Thérèse-Emélie de..... 115
— Martin de..... 13
— Mathilde-Amélie de..... 123
— Maurice-Roch de..... 57
— Melchior-Alphonse de 100, 119
— Michel de..... 7, 13, 23
— Pierre de..... 6
— Pierre-Marie de..... 115
— Robert-Charles-Châteauguay de..... 127
— Sauveur-Alfred-Maurice-Romain de... 127
— Victoire de..... 10
— Vincent de..... 7
Sans-Perre, Léonore de..... 6
Schiller, Le lieutenant..... 96
Schultz, Le docteur..... 111
Sharples, Honoria-Ann..... 66
Sheaffe, Le général..... 93
Sherbrooke, Sir John..... 39
Sincennes, Damase..... 80
Smith, Sir Donald A..... 111
— P.-E..... 82
Soupras, Adèle-Bathilde..... 112
Starnes, James..... 78
Stefford, Le major..... 28
Sulte, Benjamin..... 97
Taché, Eugène-Etienne..... 67
— Marie-Clara-Hélène..... 68
— Marie-Louise..... 67
— Marguerite-Marie-Elizabeth 67
— Mgr A.-A..... 111
Taschereau, Le lieutenant-colonel..... 64
— Marie-Joseph-George-Elzéar..... 71
Tassé, L'hon. Joseph..... 87
Thibault, Le grand-vicaire..... 111
Tilden, Samuel-J..... 77
Tilly, Marie-Louise LeGardeur de..... 23
Tracey, Charles..... 77
— James-Francis..... 124

Tracey L'hon. John 124
— Walter 124
Vallières de Saint-Réal, L'hon..... 43
Van Felson, Le curé 52
Villeray, Augustin Rouer de..... 22
— Marie-Catherine Rouer de..... 22
Voyer, Ludger-Napoléon 65
Watteville, L'adjudant-général de..... 146
Wilson, Margaret..... 77
Wood, Eleanor-Mackubin..... 73
Wotherspoon, Ivan..... 75

020000015

DEC 0 9 1990